VENDREDI 10 NOVEMBRE 2023 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1757
Abonnement annuel : 120 € - le numéro : 2,40 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne



// MARC FESNEAU À DIJON



Un œil sur la Bourgogne Franche-Comté

En venant inaugurer, le 1er novembre, la Foire gastronomique de Dijon, le ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire ne se rendait pas seulement sur un événement phare pour la région. Il s'est aussi penché, à cette occasion, sur les questions agricoles propres à la Bourgogne Franche-Comté (gestion du Feader, prédation…). Il a d'ailleurs réservé un temps aux échanges avec des responsables agricoles locaux.

Pages 03 et 07



ACTUALITÉ P.05

Foire Saint-Martin // Les producteurs au rendez-vous à Auxerre



PRODUCTIONS P.13

Concours général de la Nièvre // La relève est assurée



RURALITÉ P.20

Face à la précarité // La MSA, en soutien d'un garage mobile solidaire

Encarts : Promodis - Foire aux pièces d'usure (sur certains cantons).





// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 FERME CÔTE-D'OR : C'ÉTAIT LA QUINZIÈME

.05 FOIRE SAINT-MARTIN : DE L'APÉRO AU DESSERT, IL N'Y AVAIT QUE L'EMBARRAS DU CHOIX

.06 GROUPAMA : CLAP DE FIN POUR JACQUES BLANCHOT, L'ASSUREUR AUX MULTIPLES CASQUETTES

.07 SYNDICALISME : RENCONTRE AVEC LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET LE PRÉFET DE RÉGION

.08 REPRODUCTEURS CHAROLAIS : LE RENDEZ-VOUS DES CHEFS

ACTUALITÉ // RÉGION // FRANCE

.09 INNOVATION : DEUXIÈME ÉDITION DE LA JOURNÉE « SOL ET BIOSOLUTIONS »

.10 TRIBUNE SYNDICALE : FACE À DES POLITIQUES AGRICOLES SANS BOUSSOLE, RÉAGISSONS AVANT QU'IL NE SOIT TROP TARD !

.11 CONGRÈS MONDIAL DE LA VIANDE : « L'EUROPE EST EN TRAIN DE PERDRE DE L'INFLUENCE »

PRODUCTIONS // CULTURES

.12 OPTI'FERTISOL : LE PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT POUR OPTIMISER LA FERTILITÉ DU SOL

PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.13 CONCOURS GÉNÉRAL DE LA NIÈVRE : FIERTÉ PARTAGÉE

.14 FOIRE-CONCOURS DE CORBIGNY : UNE AFFLUENCE EN HAUSSE

.15 JOURNÉE BOITERIES :BON PIED BON ŒIL

PRODUCTIONS // VIGNE

.16 PRODUCTION VITICOLE : LA PART IMPORTANTE DES BOURGOGNE DANS UNE VENDANGE EXCEPTIONNELLE

RURALITÉ // TERRITOIRES

.17 RESTAURATION : DU CŒUR AU VENTRE

.18 EPLEFPA DE COSNE-SUR-LOIRE : « À LA CROISÉE DES CHEMINS DE LA VIE »

.19 CFPPA DU MORVAN : DÉCOUVERTE SANS FRONTIÈRES

.20 FACE À LA PRÉCARITÉ : LA MSA, EN SOUTIEN D'UN GARAGE MOBILE SOLIDAIRE

SERVICES

.21 TABLEAU DE BORD *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'…)*

.22 COURS & MARCHÉS *(COTATIONS BOVINS, OVINS-CAPRINS…)*

.24 PETITES ANNONCES

.26 ANNONCES LÉGALES

MAGAZINE // LOISIRS // OXYGÈNE

.30 SOLIDARITÉ : MODESTINE, LA GÉNISSE QUI MARCHE CONTRE LE CANCER

.31 CINÉMA : LA FERME DES BERTRAND : 50 ANS D'HISTOIRE DANS LA VIE D'UNE FERME

.32 LANGUE : VIVRE L'AVENTURE DU FRANÇAIS À VILLERS-COTTERÊTS



// LE DESSIN

// EN BREF

Pouvoir d'achat Les parlementaires trouvent un accord sur les négociations anticipées

Les députés et les sénateurs réunis en commission mixte paritaire (CMP), le 6 novembre, ont trouvé un accord sur le projet de loi visant à avancer les négociations commerciales dans la grande distribution. La version finale du texte conserve *« les principaux apports du Sénat »*, indique la commission des Affaires économiques du Palais du Luxembourg dans un communiqué. Ainsi, les dates de clôture des négociations sont fixées au 15 janvier pour les PME et ETI et au 30 janvier pour les plus grandes entreprises. Le seuil de 350 millions d'euros de chiffre d'affaires est retenu et précisé pour *« faire passer les PME avant sans que des filiales de grands groupes ne puissent passer entre les mailles du filet »*, indique le député Renaissance Frédéric Descrozaille à Agra Presse. Le relèvement de l'amende encourue en cas de non-respect de la date butoir, introduit par les sénateurs, est également conservé. Le projet de loi est adopté sans grand enthousiasme du côté des parlementaires. *« Ce projet de loi purement conjoncturel acte l'échec de la politique de soutien au pouvoir d'achat du Gouvernement »*, affirme la présidente de la Coméco du Sénat, Dominique Estrosi Sassone (Les Républicains). De son côté, Bercy se félicite de l'adoption du texte : *« une mesure utile pour anticiper certaines baisses de prix »*, assure le ministre de l'Économie Bruno Le Maire dans un communiqué.

Tempête Ciaran *« Plusieurs centaines d'agriculteurs touchés »*

« Plusieurs centaines d'agriculteurs sont touchés dans l'ouest de la France », a indiqué le 5 novembre le ministère de l'Agriculture à l'AFP, avec *« des dommages par endroit importants dans le secteur du maraîchage et de l'horticulture sur les serres, les cultures de certains légumes de plein champ comme les choux-fleurs ou les poireaux »*. La Bretagne a été touchée par des vents record, jusqu'à 207 km/h à la pointe du Raz, qui ont arraché arbres, toitures et lignes électriques. Emmanuel Macron a promis le 3 novembre d'activer les régimes de catastrophe naturelle et de *« calamité agricole pour ceux qui y ont droit »* et de *« mettre à contribution »* les assureurs. Dans la soirée, le ministère de l'Agriculture a précisé que les services départementaux de l'État vont *« enclencher toutes les procédures de reconnaissance en calamités agricoles pour les pertes de fonds, et d'indemnité de solidarité nationale pour les pertes de récolte »*. Les pertes de récolte seront couvertes *« y compris pour les agriculteurs non assurés, via l'indemnité de solidarité nationale (ISN) en cas de pertes catastrophiques »*. *« L'urgence est à la relance de la production pour chaque agriculteur touché »*, souligne le ministère. Dans un communiqué le 2 novembre, la FNSEA avait appelé les Pouvoirs publics à mobiliser les aides le plus rapidement possible, et les agriculteurs *« à prendre contact au plus vite avec leurs assureurs car certains dégâts sont assurables par les contrats souscrits pour les bâtiments afin d'obtenir la prise en charge des réparations d'urgence »*.

// EN IMAGE

Transition énergétique Un rapport propose la fin de l'exonération des taxes sur l'énergie fossile



iStock

La transition énergétique de l'agriculture doit pouvoir être financée par des ressources financières stables. Marie Martinez, auteure de l'étude *« Dispositifs de décarbonation de l'agriculture : leviers et perspectives »*, publiée par le ministère de l'Agriculture, suggère de lever progressivement l'exonération partielle des taxes intérieures de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) et sur le gaz naturel (TICGN). Marie Martinez propose aussi de taxer les engrais azotés et les autres intrants énergivores à la fabrication. Le secteur agricole consommerait ainsi moins d'hydrocarbures fossiles. Et les recettes fiscales collectées financeraient des investissements qui permettraient aux agriculteurs d'adopter des pratiques agricoles vertueuses, faiblement émettrices de gaz à effet de serre. Ces recettes seraient versées sous forme de subventions ou de prêts à taux zéro.

Terres de Bourgogne

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE
(Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504

Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN : 1969-8232 Dépôt légal : à parution
Tirage moyen par numéro : 6200 ex.
Abonnement annuel : 120 € - **Prix au numéro :** 2,40 €
Imprimeries : Roto Champagne,
rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote,
52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique
Taux de fibres recyclées : 91 % - **Certification :** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

1, rue des Coulots
CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax 03 80 70 08 02

Syndicat national de la PRESSE AGRICOLE et RURALE

• **Gérante et Directrice de publication :** Mauricette Besançon

Rédaction

mail : redaction@terres-de-bourgogne.net

• **Rédacteur en chef :** Berty Robert
b.robert@terres-de-bourgogne.net

• **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos
fduclos@terres-de-bourgogne.net

Publicité

mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• **Régionale :** Jean-Yves Blondat : 03 80 78 90 35
• **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14
Tél. 01 49 84 03 30

NATIONAL

// FOIRE GASTRONOMIQUE DE DIJON

« Les foires sont les lieux de la fierté réaffirmée des agriculteurs »

Marc Fesneau, le ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, est venu inaugurer la Foire gastronomique de Dijon. L'occasion, pour lui de s'exprimer sur des sujets agricoles nationaux et d'autres, propres à la région.



Marc Fesneau, en compagnie de François Rebsamen, le maire de Dijon, a l'issue de sa découverte de la foire gastronomique.



Pendant sa découverte des stands de la Foire gastronomique, Marc Fesneau a pu échanger avec Laurence Henriot, éleveuse bio de Côte-d'Or et présidente de Bio Bourgogne Franche-Comté, sur les difficultés que traverse actuellement la filière.

Marc Fesneau aime les foires. Le ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire ne s'en est pas caché, lors de sa venue, le 1er novembre, à l'inauguration de la Foire gastronomique de Dijon : *« Je suis toujours intéressé par ces évènements. On y rencontre l'ensemble des filières alimentaires. Les foires sont les lieux de la fierté réaffirmée des agriculteurs. C'est important dans notre pays qui a parfois tendance à dénigrer son agriculture. Il faut prendre en compte ce qu'est sa qualité, sa forte charge patrimoniale et culturelle. On doit en être fiers ! »* De fait, on sent le ministre à l'aise dans l'exercice de la déambulation parmi les stands, en compagnie des élus locaux (François Rebsamen, maire de Dijon, François Sauvadet, président du Conseil départemental de Côte-d'Or, Christian Morel, vice-président de la Région en charge de l'agriculture). Après avoir découvert le projet de transition alimentaire ProDij porté par la métropole dijonnaise, il a arpenté les allées de ce grand rendez-vous populaire annuel.

« Sur le bio, la commande publique doit être un levier »

C'est là, notamment, qu'il a échangé avec Laurence Henriot, éleveuse bio de Côte-d'Or et présidente de Bio Bourgogne Franche-Comté, sur les difficultés rencontrées actuellement par ce secteur : *« dans ce contexte de crise,* soulignait-il, *je veux saluer l'engagement des collectivités autour des produits locaux et bios. La commande publique doit être un levier et il y a des collectivités qui parviennent à atteindre les objectifs fixés par la loi Égalim. L'État doit aussi faire sa part : on va déployer, d'ici la fin de l'année, les objectifs d'Égalim dans les cantines de l'État. S'ils sont atteints cela représentera 120 millions d'euros. Les produits bios ont une valeur importante, on en a besoin dans le cadre de notre trajectoire carbone. Le plus gros risque pour le bio, ce sont les déconversions. Il faut aussi que la grande distribution se remette en question et prenne ses responsabilités : quand le marché allait bien, du bio, il y en avait plein les rayons, ils ont sur-margé à l'époque, c'était un peu la poule aux œufs d'or. Maintenant que les choses vont plus mal, je les trouve beaucoup moins présents, or, on sait qu'en grande distribution, l'exposition des produits, c'est la vente ! Il faut aussi changer l'approche de communication sur le bio : on doit porter une stratégie différente, qui ne soit pas une stratégie d'opposition avec les autres agricultures. On a l'impression qu'en France, on se croit obligé de taper sur l'autre pour se valoriser. Je pense que c'est très mauvais. On doit avoir une communication offensive, il faut tuer cette idée préconçue que le bio serait toujours plus cher ».*

« Résoudre la question avec la Région, pas contre elle »

Inévitablement, dans la capitale de la Bourgogne Franche-Comté, le ministre ne pouvait éviter le sujet de la gestion du fonds Feader par la région, qui suscite actuellement des tensions vives : *« il y a manifestement quelque chose qui dysfonctionne*, déplorait-il, *et qu'il va falloir qu'on résolve, avec la Région et pas contre elle. Nous avons un problème d'instruction des dossiers, de paiement, de dialogue, d'information des agriculteurs. La Bourgogne Franche-Comté est la seule région dans cette situation. Il ne sert à rien de nier la réalité, et il faut tenter de résoudre ce problème. L'État a repris une partie des dossiers en instruction, nous sommes prêts à mettre des moyens supplémentaires pour traiter d'autres dossiers. Il n'est pas acceptable que des jeunes ne puissent pas s'installer parce qu'ils attendent l'accusé de réception d'un dossier. Je n'accepterai pas non plus que l'on renvoie de l'argent à Bruxelles, par le biais de la règle dite du « Dégagement d'office »,* (des crédits européens perdus faute d'avoir été consommés dans les délais impartis N.D.L.R.). *J'ai besoin de la présidente de Région BFC pour qu'on trouve un chemin permettant de sortir de cette situation ».*

Berty Robert

Le glyphosate, une question « totémique »

Interrogé sur l'incompréhension exprimée par une partie du monde agricole sur l'abstention de la France, lors d'un vote intervenu début octobre à la Commission européenne, sur la ré-homologation du glyphosate, Marc Fesneau a eu la réponse suivante : *« je ne comprends pas pourquoi cela est perçu comme une contradiction. Le glyphosate est un sujet « totémique » : on doit être pour ou contre. Les écologistes veulent l'interdire totalement, sans expliquer où sont les alternatives et, presque en réaction, une partie du monde agricole a demandé la ré-homologation, sans restriction d'usage. Mais la France a montré qu'on pouvait réduire l'utilisation du glyphosate sans créer de distorsion économique majeure, y compris par des mécanismes d'accompagnement fiscaux. Le texte de la Commission européenne plaidait pour une ré-homologation pour dix ans, tous usages et sans aucune restriction. Il faut avoir conscience de l'image que cela donnerait auprès de l'opinion publique. Sur ce sujet, l'histoire est plutôt une marche en avant qu'une marche en arrière. Je ne dis pas pour autant aux agriculteurs que nous avons des alternatives sur tout : on sait qu'en agriculture de conservation des sols ou en cultures pentues, sans glyphosate, on ne sait pas faire, mais le monde agricole doit aussi entendre que, lorsqu'on a une trajectoire de réduction, on doit s'y inscrire ».*

Le congrès mondial du vin à Dijon

François Rebsamen, le maire de Dijon, a remercié Marc Fesneau de son appui pour que Dijon, qui accueille le siège de l'Organisation internationale de la vigne et du vin (OIV), soit aussi le lieu choisi pour l'organisation, en octobre 2024, du 45e Congrès mondial du vin, qui marquera le centenaire de l'OIV. Un événement qui rassemblera plus de 2 000 experts du vin provenant de cinquante pays. *« Ce sera un formidable moment de mise en valeur des vins de Bourgogne »* **a souligné le ministre.**



// FERME CÔTE-D'OR

21

C'était la quinzième

Le Conseil départemental et la Chambre d'agriculture proposaient une nouvelle édition de la Ferme Côte-d'Or, du 4 au 9 novembre. Une tradition depuis 2008.

On ne change pas une formule qui marche : la Ferme Côte-d'Or a été organisée en parallèle de la foire gastronomique de Dijon. Le monde *« urbain »* a pu découvrir une cinquantaine d'animaux, des ateliers ludiques et pédagogiques sous un grand chapiteau. François Sauvadet, président du Conseil départemental, a réaffirmé son soutien au monde agricole lors de cet événement : *« L'agriculture est une formidable richesse de la France et de la Côte-d'Or. Nous resterons à vos côtés : c'est l'intérêt du pays, du territoire, de nos paysages, de la biodiversité, de la vie… »*. Vincent Lavier, président de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, a remercié le Département pour sa confiance au quotidien et cette nouvelle occasion de communiquer positivement sur les métiers agricoles.

AG



Conseil départemental

Lors de l'inauguration le 4 novembre, avec notamment François Sauvadet et Vincent Lavier.

On discute concours

Les éleveurs laitiers ont profité de la Ferme Côte-d'Or pour peaufiner un de leurs futurs projets. Un week-end de concours en races Brune, Simmental, Montbéliarde et Prim'Holstein est effectivement en préparation : celui-ci se déroulera les 6 et 7 avril au pôle agricole de Créancey. *« Nous sommes au stade des réflexions, mais les grandes lignes sont déjà connues »*, **annonce Laurette Millot, salariée d'Alysé, en charge de l'animation des quatre syndicats laitiers du département,** *« il y a une belle dynamique dans le monde laitier et nous voulons en profiter pour organiser des évènements. Tout le monde semble enthousiaste. Habituellement, à cette période, certains éleveurs se rendent au Pisani-Show à Chaumont mais l'édition 2024 n'aura pas lieu. C'est aussi l'occasion de proposer autre chose à la place »*. **Deux journées de concours seront au programme, les jeunes générations seront particulièrement impliquées puisqu'un concours de présentation leur sera dédié. Un défilé de petits veaux est également dans les cartons.** *« Il reste à définir le budget et la taille de l'évènement, avec la recherche de partenaires »*, **confie pour sa part Mickaël Clerget, éleveur à Courcelles-Frémoy qui, pour l'anecdote, participera à une autre épreuve en ce même mois d'avril 2024, avec le concours européen de la race Brune organisé en Autriche.**

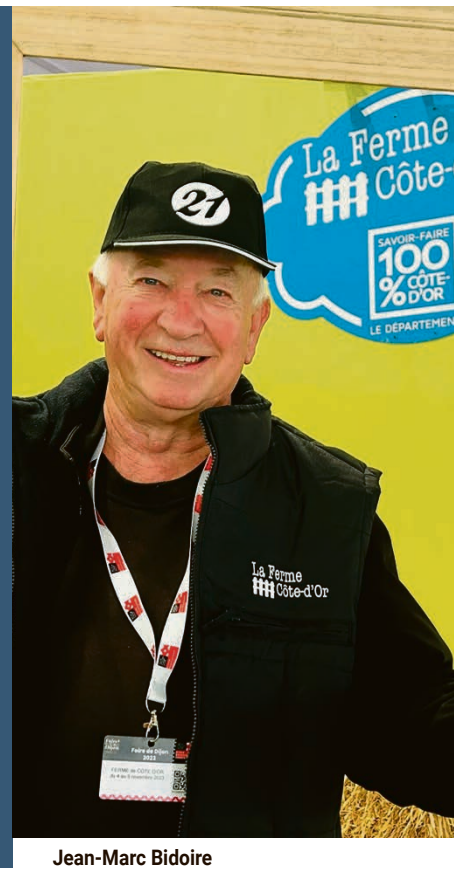




Sur le stand de la FDSEA de Côte-d'Or et de l'Anefa, avec Jennifer Asdrubal et Laurence Berteau. Les métiers de l'agriculture ont été mis en avant à l'aide du « Qui est-ce ? », un jeu spécialement développé par les animatrices de la FDSEA, en particulier par Cécile Lambert.

Jamais sans lui

Jean-Marc Bidoire, 73 ans, était présent à Dijon comme à ses grandes habitudes : *« Je n'ai manqué que la dernière édition à cause d'un… Contrôle technique ! Sinon, oui, je viens tous les ans ici avec plaisir »*. **Le retraité du syndicat d'élevage ovin aime retourner sous le chapiteau dans lequel il a beaucoup œuvré dans le passé :** *« je ne suis là qu'en simple visiteur aujourd'hui. Je reste toutefois au service des éleveurs. Bénévolement, bien sûr. J'ai toujours les pieds dans le mouton, notamment dans certaines expositions et certains concours nationaux »*. **Jean-Marc Bidoire, qui a réalisé la grande majorité de sa carrière professionnelle au syndicat d'élevage ovin, a-t-il réussi à** *« décrocher »* **?** *« Cela a été très difficile d'arrêter, surtout quand on aime autant son métier… J'avais déjà joué les prolongations en partant à 67 ans, mais cela n'avait pas été évident pour autant. Le syndicat, j'y étais depuis 1974 ! Je garde beaucoup de contacts avec des amis éleveurs, des gens que je côtoyais au quotidien »*. **L'ancien Dijonnais habite désormais le village de Mesmont, près de Sombernon. Plusieurs loisirs animent ses journées :** *« j'ai conservé une activité bénévole à la JDA Dijon basket. À la télévision, j'adore regarder les compétitions de biathlon, celles-ci vont prochainement recommencer »*. **Fidèle abonné de Terres de Bourgogne, Jean-Marc Bidoire suit encore de près l'actualité agricole :** *« le moral est plutôt bon dans la production ovine, avec des cours qui se maintiennent. Le cheptel côte-d'orien se maintient aux environs de 42 000 brebis, c'est bien. Grâce au soutien du Conseil départemental, notamment, les éleveurs s'équipent dans leur travail et celui-ci se fait dans de meilleures conditions qu'avant, c'est un autre point positif »*.



Jean-Marc Bidoire



Louis Bourguignot

Typique

Plusieurs agriculteurs ont assuré l'animation d'un stand dédié à la moutarde, culture emblématique du département. Louis Bourguignot, exploitant à Quetigny, s'est prêté à l'exercice lundi en présentant l'itinéraire technique et l'organisation de la filière aux visiteurs. Ce jeune homme de 26 ans cultive de la moutarde depuis peu, mais est déjà ravi de cette production : *« Je viens de faire mes troisièmes semis. Avant, j'étais très branché colza, mais le nombre d'interventions ne cessait d'augmenter, ce qui réduisait sérieusement la marge. Devant le regain d'attractivité de la moutarde, je me suis lancé, d'autant que des collègues en faisaient déjà »*. **Un premier essai en 2021 sur quatre hectares a été concluant :** *« un rendement de 20 q/ha a été obtenu à la moisson suivante. Dans la foulée, je suis passé à 29 ha. Cet été, le rendement n'était pas aussi bon, seulement 12 q/ha, mais les prix avaient augmenté. J'ai décidé de développer encore plus la culture avec désormais 33 ha »*. **Semées dans le sec autour du 10 octobre, les moutardes de Louis Bourguignot sont aujourd'hui très bien lancées avec le retour des pluies.**

// FOIRE SAINT-MARTIN

De l'apéro au dessert, il n'y avait que l'embarras du choix

La foire Saint-Martin a eu lieu le dimanche 5 novembre dans les rues du centre-ville d'Auxerre. Et comme chaque année, une vingtaine de producteurs étaient présents sur l'espace agricole pour proposer une variété de produits aux visiteurs.



Le tour des producteurs et des organismes agricoles a été fait pendant la traditionnelle inauguration de la foire, à partir de 11 heures.

Des producteurs, des consommateurs, des élus agricoles, des représentants de l'État et même quelques bonnets et gants signifiant que le froid est enfin arrivé : tous les ingrédients d'une belle foire Saint-Martin étaient réunis le dimanche 5 novembre, dans les rues du centre-ville d'Auxerre, et notamment place de l'Arquebuse où est traditionnellement installé l'espace agricole organisé par la FDSEA et les JA.

Depuis plusieurs dizaines d'années, la foire Saint-Martin « *est un événement incontournable qui incarne la richesse de notre territoire* », indique Isabelle Joaquina, adjointe au maire à la mairie d'Auxerre, en charge du commerce et de l'artisanat. « *Derrière ces exposants (en parlant des producteurs), on s'aperçoit qu'il y a des trésors culinaires dans l'Yonne. Cela montre que la population est attachée aux produits de qualité. Dans la transition agricole actuelle, je crois que c'est une bonne chose de faciliter ces rencontres entre les producteurs et les consommateurs* », ajoute Pascal Jan, préfet de l'Yonne.

Du miel, des escargots, du fromage, du pain, du vin, des légumes de saison, du foie gras, des œufs, des glaces et sorbets, des conserves de légumes… Les productions locales étaient largement représentées lors de cette journée.

Un guide des producteurs créé par l'Agglo

Et mettre l'agriculture à l'honneur, les organismes et syndicats agricoles le font très bien. Une action que veut soutenir l'agglomération Auxerroise. « *Nous savons combien il est important de soutenir notre agriculture locale, ainsi que la consommation vertueuse en circuit court. C'est un honneur d'avoir les agriculteurs parmi nous aujourd'hui (le dimanche 5 novembre)* », reprend Isabelle Joaquina. « *À ce sujet, je suis ravi de partager une nouvelle initiative avec vous (elle s'adresse aux représentants agricoles) : l'agglomération auxerroise, sous l'impulsion de mes collègues Céline Bähr (adjointe à la mairie d'Auxerre) et Philippe Vantheemsche (vice-président de la communauté de l'Auxerrois), a créé un guide des producteurs locaux. L'Auxerrois regorge de produits de qualité, de savoir-faire artisanal et d'agriculteurs passionnés par leur métier. Ce guide vise deux objectifs majeurs : promouvoir les produits locaux et rapprocher les consommateurs des producteurs* ». Une belle initiative qui mettra encore un peu plus les producteurs du département et leurs produits en avant.

Christopher Levé



Que serait la foire Saint-Martin sans animaux ?

L'UPVY proposait quelques quiz aux visiteurs. Et les élus et représentants de l'État se sont prêtés au jeu.



Les producteurs sont toujours ravis de pouvoir faire déguster leurs produits.

// EN SAVOIR +

En images

Retrouvez toutes les photos de l'évènement sur notre site www.agribourgogne.fr ou directement en scannant le QR code suivant : https://www.agribourgogne.fr/articles/06/11/2023/De-l-apero-au-dessert-il-n-y-avait-que-l-embarras-du-choix-92233/

PLUS D'INFOS SUR WWW.AGRIBOURGOGNE.FR

// JA

Les résultats du concours photo



Laure Lecorre

La photo lauréate de l'édition 2023 du concours des JA 89.

Comme chaque année, les Jeunes agriculteurs de l'Yonne organisent leur concours photo. Cette année, la thématique était « les plus beaux clichés de la fête de l'agriculture », qui a eu lieu les 12 et 13 août, à Sainte-Colombe et Angely.

Et sur le podium, nous retrouvons trois photos qui mettent les enfants (et qui sait peut-être les futurs agriculteurs de demain) à l'honneur.

C'est Laure Lecorre qui termine à la première position de cette édition 2023 de ce concours. Cette dernière remporte une box pour un week-end pour deux personnes offertes par les JA 89.

Les deuxième et troisième places sont attribuées à Manon Pietre, qui se voit offrir trois bouteilles de champagne offertes par le Crédit Agricole Champagne Bourgogne.

Christopher Levé

// GROUPAMA

89 Clap de fin pour Jacques Blanchot, l'assureur aux multiples casquettes

Après 16 années à la direction des établissements de l'Yonne et de la Seine-et-Marne à Groupama Paris Val de Loire, Jacques Blanchot termine sa carrière en partant par la grande porte et s'oriente désormais vers « un nouveau chapitre », comme il aime le dire, lui qui refuse de parler de retraite. Retour sur sa carrière lors d'un entretien exclusif avec Terres de Bourgogne.



Jacques Blanchot, directeur des établissements de l'Yonne et de la Seine-et-Marne à Groupama Paris Val de Loire.

Jacques Blanchot, pouvez-vous tout d'abord nous raconter comment vous êtes arrivés dans le monde de l'assurance ?

Jacques Blanchot : *« J'ai fait un bac scientifique, puis quatre années de fac où j'ai fait une maîtrise de gestion des entreprises, avant de partir faire mon service militaire. À la suite de cela, j'avais différentes possibilités de jobs : travailler dans une chaîne de restauration rapide, d'être VRP pour une marque de jus de fruit ou encore entrer dans le monde de l'assurance. Pourquoi ce choix ? Car je suis issu d'une famille d'assureurs »*, rit-il. *« Mon père a été assureur pendant 35 ans, mon frère pendant 40 ans et je trouvais qu'ils étaient loin d'être malheureux. J'ai donc intégré la société Gan assurances, qui était à l'époque l'un des trois fleurons de l'assurance française. Le métier au départ consistait à rencontrer des créateurs d'entreprises pour mettre en place des régimes sociaux : caisses de retraite et régimes de prévoyance. J'ai fait cela pendant 23 ans au Gan, à différents endroits et en progressant dans la hiérarchie. Entretemps, le Gan avait été racheté par Groupama, ce qui m'a ouvert des possibilités d'évolution. Un jour j'ai répondu à une offre qui était celle de prendre la direction de l'Yonne et c'est comme ça que je me suis retrouvé ici, il y a 16 ans, le 1er octobre 2007 ».*

Quand vous avez commencé dans le monde de l'assurance, pensiez vous finir un jour à un poste de direction ?

JB : *« Absolument pas, je n'avais pas cette ambition. J'ai commencé dans ce milieu car mon père et mon frère en parlaient d'une belle façon et qu'il fallait démarrer dans la vie active. À ce moment-là, je n'imaginais déjà pas y rester 40 ans »*, sourit-il.

Quelles sont les choses qui ont pu vous marquer pendant vos 16 dernières années ?

JB : *« En arrivant ici, j'avais l'image d'un petit territoire et d'une petite ville qui était Auxerre. J'ai été étonné du dynamisme de l'Yonne d'une façon générale. J'avais travaillé à Nice, Toulouse ou Marseille où la population était plus importante que celle du département icaunais dans son ensemble, donc cela surprend quand on arrive. Mais il y a une dynamique très forte ici, que ce soit au niveau agricole comme au niveau des PME et des PMI. C'est une vraie richesse pour le département. Tout cela m'a plu et a guidé les soutiens que j'ai pu proposer à ma direction générale pour aider le territoire ».*

Tous les ans, beaucoup d'actions sont mises en place par Groupama : celles avec le SDIS pour les incendies de récoltes et les gestes qui sauvent, celles avec les gendarmes sur la cybersécurité et la prévention des vols en milieu rural, celles sur la sensibilisation aux risques au volant… Quelle est la volonté de Groupama à travers cela ?

JB : *« Globalement, dans toutes les actions que l'on peut mener, ce sont des actions qui sont toujours rattachées au territoire. Je crois que l'ancrage territorial est quelque chose de cruciale au niveau de Groupama. L'entreprise n'appartient à personne, on n'est pas coté en Bourse, on n'a pas d'actionnaires, on a juste une obligation d'être responsable. Alors, avec le bénéfice que l'on peut dégager, on peut faire ces actions, on peut réinjecter cet argent dans les territoires. Ce sont nos trois valeurs : proximité, solidarité, responsabilité ».*

Vous avez le grade de lieutenant-colonel au sein de la réserve citoyenne de la gendarmerie de l'Yonne, pouvez-vous nous dire en quoi cela consiste ?

JB : *« Un jour, l'ancien colonel du groupement de la gendarmerie de l'Yonne, le colonel Boismoreau, m'a proposé d'intégrer la réserve citoyenne de la gendarmerie nationale. J'ai naturellement dit oui car cela me paraissait intéressant de pouvoir apporter ma vision d'assureur à de la prévention au niveau de la gendarmerie.*
Très rapidement, cela s'est enchaîné avec l'association des cadets de la gendarmerie qui a été créée à peu près à ce moment-là, il y a quatre ans, dont je suis le vice-président. Là, l'idée est que je puisse apporter mes connaissances dans le domaine civil à la constitution de cette association qui s'adresse à des jeunes dans le but de leur faire découvrir la gendarmerie. Je suis content de pouvoir contribuer à cela ».

Quelle est la chose dont vous vous souviendrez le plus après ces 16 années ?

JB : *« Ce sont toutes les personnes qui ont répondu favorablement à l'invitation de mon pot de départ. Je pense que c'est dans ces moments-là qu'on a la vérité. De voir autant de monde, de personnalités venir à cette occasion, pour moi c'est une vraie reconnaissance de ce que j'ai pu mettre en place, à différents niveaux, au cours de mes 16 ans ici. Mais si cela a pu se faire, c'est en partie grâce à mes présidents successifs, Jean-Paul Nieutin, Philippe Renoux et Pascal Maupois, aux administrateurs et à mes collaborateurs. Tout seul, je n'y serai jamais arrivé. De pouvoir, grâce à Groupama et par Groupama, réussir à être acteur et utiliser tous les moyens qu'on avait pour faire beaucoup d'actions et de prévention, c'est vraiment ce que je garderai en mémoire. Si demain, ne serait-ce qu'une personne parvient à en sauver une autre grâce à des bons gestes appris dans l'une de nos formations, on aura réussi notre pari ».*

Maintenant, qu'allez-vous faire ? Avez-vous des projets ?

JB : *« Officiellement, je ne serai en retraite qu'au 1er février, même si je suis en congés jusque-là. Pour l'après, d'abord je resterai vice-président de l'association des cadets de la gendarmerie et lieutenant-colonel de la réserve citoyenne. Tant que la gendarmerie veut de moi, je suis disponible »*, sourit-il. *« À ce jour, je n'ai pas d'autres fonctions, mais j'ai plusieurs appels du pied, de différentes structures et je me laisse du temps pour faire mon choix ». « J'aimerais bien réussir un nouveau challenge, mettre en place quelque chose de conséquent pour le département. Il y a énormément d'atouts ici pour créer de la dynamique dans ce beau département ».*

Propos recueillis par Christopher Levé

// ÉVÈNEMENT

21 Une soirée des partenaires réussie pour Dijon Céréales

Près de 500 personnes étaient réunies au Creps Bourgogne Franche-Comté de Dijon, fin octobre, à l'occasion de la soirée des partenaires Dijon Céréales. Dans un mélange savamment dosé d'humour, de présentation des grands axes structurants qui font la vie de la coopérative, membre d'Alliance BFC (avec Terre Comtoise et Bourgogne du Sud), et de démonstrations culinaires avec le chef du restaurant étoilé l'Auberge de la Charme, Nicolas Isnard, cet évènement aura constitué un grand moment de convivialité. On y découvrait notamment Axelle Renard, sportive de haut niveau en Canoë, multiple championne de France, qui prépare les JO de Paris 2024 et qui devient ambassadrice de la marque de biscuits Mistral, récemment acquise par Dijon Céréales. Enfin, Christophe Richardot, le directeur général de Dijon Céréales et Didier Lenoir, le président de la coopérative, ont annoncé l'organisation, en juin 2024, du championnat du monde de cyclisme en agriculture dans notre région !



// FERMAGES VITICOLES

89 Les bailleurs ne sont toujours pas satisfaits

Alors que les prix des hectolitres des vins par appellations pour l'année 2023 sont validés par arrêté préfectoral, ils ne conviennent toujours pas aux membres de la section des bailleurs de la FDSEA de l'Yonne, dont le président, Hubert Leprêtre, constate *« une nouvelle baisse pour les bailleurs »*.

Jusqu'à l'année dernière, le calcul des fermages viticoles reposait sur une moyenne triennale de prix des millésimes des années N-2, N-3 et N-4 à laquelle on affectait un coefficient de 0,98 pour tenir compte des pertes en lie et boue non commercialisables.

En 2022, la méthode de calcul fixant les cours du vin a été modifiée, elle prend désormais en compte une variable liée au rendement pour le prix de chaque appellation (le prix de l'hectolitre est égal à la moyenne triennale des cours moyens multiplié par un coefficient de pondération correspondant à la moyenne triennale des rendements de l'appellation incluant le VCI, divisé par le rendement du cahier des charges de l'appellation). Un recours gracieux avait été déposé par la section des bailleurs, contestant cette modification, qui avait été refusé.

Ce choix avait été fait pour soutenir la filière viticole après une année 2021 très compliquée à cause des aléas climatiques.

Cette méthode ne satisfait toujours pas les bailleurs, ces derniers ont décidé de déposer un nouveau recours gracieux auprès du Préfet de l'Yonne. *« On va attendre que le tribunal administratif rende son verdict pour ensuite rediscuter avec les fermiers dans le but de trouver un accord. On aimerait une méthode de calcul qui soit plus équitable »*, assure Hubert Leprêtre.

Christopher Levé

// SYNDICALISME

21 Rencontre avec le ministre de l'Agriculture et le préfet de Région



À l'occasion de la visite de Marc Fesneau à Dijon pour l'inauguration de la Foire gastronomique, une délégation de Côte-d'Or a obtenu un entretien avec le ministre de l'Agriculture.

Le ministre de l'Agriculture, Marc Fesneau vient en Côte-d'Or pour inaugurer la foire gastronomique ? Inenvisageable de ne pas en profiter pour nous ! FDSEA, JA et Chambre d'agriculture de Côte-d'Or ont obtenu un temps d'échange, en présence de M. le Préfet, pour faire le tour des sujets d'actualité sur lesquels nous attendons que le ministre intervienne.

L'inauguration a déjà commencé fort : la nouvelle DJA et les aides à l'investissement sont bloquées depuis le transfert de compétence à la Région, malgré nos relances, menaces et propositions pour aider au traitement des données. C'est inacceptable, et le ministre l'a clairement dit aux représentants de la Région : à eux de trouver des solutions pour débloquer la situation, maintenant. C'est une honte que des problèmes administratifs de traitement des dossiers mettent des exploitations et des jeunes en difficulté, en même temps que les fonds non utilisés repartiront à l'Europe alors qu'ils doivent bénéficier à l'agriculture de notre région.

Le Rendez-vous de l'après-midi a permis de rentrer plus dans les sujets de fond :

Sur le loup, avec la participation de Julien Pané, président du Syndicat d'élevage ovin de Côte-d'Or, nous convenons avec le ministre que l'objectif reste 0 attaque, et que clairement il faut des tirs de défense pour y arriver, et nous les aurons. Nos concurrents syndicaux de la Conf' parlent de cohabitation pacifique : quand ils auront subi des attaques, nous verrons bien si leurs positions changent…

Toujours sur la faune sauvage, le ministre convient tout à fait qu'il n'est pas normal que les dégâts ne baissent pas en Côte-d'Or, alors même que l'État a dû renflouer les fédérations de chasse pour couvrir les indemnisations d'un niveau exceptionnel, et que la faune sauvage en excès véhicule toutes sortes de problèmes sanitaires pour nos élevages. Les services de l'État sont mobilisés dès à présent pour trouver des solutions pour réduire les dégâts, et s'assurer de leur mise en œuvre effective par les chasseurs.

La FDSEA représente aussi les employeurs agricoles de Côte-d'Or, y compris viticoles : nous cherchons des solutions pour avoir des saisonniers disponibles, notamment grâce à des solutions de logement temporaire dignes. Des modifications légales permettraient d'améliorer la situation : Le ministre et le Préfet s'engagent à mettre à profit l'hiver pour travailler avant la prochaine période de travaux estivaux.

Nous avons défendu d'autres sujets moins locaux. Nous regrettons que la position du « en même temps », voire du « ni-ni » reste celle du gouvernement, qui ne semble pas avoir de vrai projet cohérent pour notre agriculture et notre souveraineté alimentaire. Hésiter sur la ré-homologation du glyphosate, alors même que les conditions d'usage ont déjà été réduites au strict minimum, se battre trop mollement au niveau de l'Union Européenne sur la dérogation jachère, augmenter les taxes dans le prochain PLF en ne compensant pas tout intégralement…

Nous faisons des propositions constructives régulièrement, dans un cadre d'évolution positive, progressive, sécurisée financièrement pour les agriculteurs et en conservant une production nationale, tout en allégeant les contraintes strictement administratives : plus d'amélioration, plus de revenus, plus de protection de l'environnement et moins de paperasses : idéal sur le papier, maintenant au gouvernement de bouger les lignes !
Enfin, sur la réintégration des communes des Hautes-Côtes dans le zonage ICHN, nous sommes déçus du retour : suite à notre victoire partielle au Tribunal administratif, il semble qu'il n'est pas envisagé du tout de réintégrer les quelques communes déclassées restantes au titre de la continuité spatiale.

Et pour celles réintégrées, l'arrêté de classement n'est toujours pas modifié pour des raisons obscures : nous remercions globalement M. le ministre de ses positions courageuses sur de nombreux sujets, mais il nous faut aussi des actes concrets. Certains sont tout simples mais changent quand même la vie des exploitations concernées : trouver quelqu'un avec un vulgaire stylo pour rajouter nos communes dans cet arrêté de classement en est une qu'il faut réaliser sans attendre !

Jacques de Loisy,
vice-président FDSEA21

// COMICE AGRICOLE CHARITOIS 2024

58 Réunion publique le 15 novembre

Une réunion est organisée pour préparer le comice de la Charité-sur-Loire en 2024.

Dans l'objectif de relancer le Comice agricole de l'ancien canton du Pays charitois en 2024 (initié par Jean Michel Blond, président des comices de l'arrondissement de Cosne-sur-Loire et représentant de la société d'agriculture, maître d'ouvrage des comices), Henri Valès, maire de la Charité sur Loire, invite la population, les agriculteurs, commerçants, associations de la ville et alentours, ainsi que tous les bénévoles qui souhaitent s'investir, à une réunion publique le mercredi 15 novembre à la salle des fêtes de la Charité-sur-Loire à 19 h. Cette rencontre sera l'occasion d'informer sur la date et la programmation envisagées mais surtout de créer le Comité d'organisation avec toutes celles et ceux qui souhaiteraient s'investir dans ce projet d'envergure.

D'après communiqué



Mairie de la Charité-sur-Loire

La dernière réunion du comité le 11 octobre.

AGUIRRE

SEMOIRS PNEUMATIQUES TRAINÉS



> Le seul constructeur qui vous propose quatre trémies (quatre distributions) sur ce type de semoir ; capacité totale jusqu'à 7000 L.

> Inter-rangs possibles : 12,5 cm | 14,5 cm | 16 cm | 19 cm.

> Dents fines 12 mm, résistance de 160 kg par dent .

- Semoir pneumatique de grand rendement (Vitesse de travail élevée)
- Largeur de travail de 6 à 9 m.
- Train de semis en trois éléments indépendants du châssis de la cuve
- Double parallélogramme
- Roues de jauge avant et arrière
- **Exclusivité AGUIRRE**, cette conception unique vous garantit une régularité de semis inégalée.
- Électro-Drive, pesée électrique et modulation dosage par G.P.S.

31300 TAFALLA - Espagne
Teléfono +34 948 70 06 92
E-mail aguirre@aguirreagricola.com
www.aguirreagricola.com

Contactez votre concessionnaire habituel

RESPONSABLE SECTEUR
M. Philippe TOUSSAINT
Port. 06 22 28 15 99
philippetoussaint54@gmail.com

Ets BUCHEZ MATERIEL AGRICOLE
Corbigny - Autun - Luzy - Moulins-Engilbert
03 86 20 17 38

Ets DEBRUIN MATERIEL AGRICOLE
Cerisiers - Charny - Chateauneuf-Val-de-Bargis
03 86 96 20 08 - Agent : Agritech

BOucherON TRACTEURS ET MATÉRIELS AGRICOLES
Lézinnes - Agent : BSA Cussy-les Forges
03 86 75 63 22

OUANNE AGRI
Ouanne
03 86 47 65 87

// REPRODUCTEURS CHAROLAIS

21 Le rendez-vous des chefs

Le concours de Semur-en-Auxois se tient les 15 et 16 novembre. Deux faits sont marquants : le hall agricole sera plein à craquer et plusieurs animaux qui ont fait « parler d'eux » ces dernières semaines seront de la partie.

Un grand, un très grand concours se profile à Semur-en-Auxois ! Le comité d'agriculture local annonce l'inscription de 195 bovins à cette édition 2023, avec la participation de 24 élevages en provenance des quatre départements bourguignons et même de la Haute-Saône. *« Un bel engouement est observé, nous revenons à des effectifs similaires à nos plus belles éditions, c'est bien »*, commente Jean-Luc Baudot, président du comité semurois. De nombreux veaux mâles de l'année seront notamment présents. Les raisons ? *« Sans doute la conjoncture de la viande et nos ventes réalisées sur notre concours l'an passé »*, suggère l'éleveur de Pont-et-Massène. Les veaux côte-d'oriens qui se sont illustrés lors des dernières ventes aux enchères répondront présent : *« la vente nationale du Marault, celles de Moulins et de Charolles ont été des réussites sans précédent pour les élevages du département. Comme il est de tradition, les reproducteurs sont encore chez leurs propriétaires pour les concours de fin d'année, ils seront tous de sortie chez nous ces 15 et 16 novembre »*. Sont concernés par ces ventes d'une moyenne avoisinant voire dépassant 10 000 euros : le Gaec Saint Roch de Recey-sur-Ource, le Gaec Froidurot de Jours-lès-Baigneux, François Lucand de Molphey, le Gaec Baudot Élevage à Pont-et-Massène et l'EARL Virely d'Écutigny.



Parmi les élevages inscrits : l'EARL Virely viendra avec Umbro, top vente à Magny-Cours.

Direction Écutigny

Vendre un reproducteur à un tel niveau de prix n'arrive pas tous les jours… Charles Virely, le naisseur d'Umbro, revient sur cette transaction réalisé mi-septembre à Magny-Cours : *« Je savais que ce veau avait du potentiel. D'ailleurs, il y avait beaucoup d'observateurs le matin de la vente. Cela dit, je n'aurais jamais imaginé que la vente allait aussi bien marcher… »*. L'éleveur de 37 ans dédie cette vente à Jean-Louis, son père ainsi qu'à André, son grand-père : *« Umbro est le résultat d'un travail génétique de trois générations sur la ferme. Une vente comme celle-là, c'est certain, n'est pas près de se reproduire »*. Le bovin né le 9 décembre 2022 a *« tapé dans l'œil »* des acheteurs avec ses nombreux atouts, notamment son développement squelettique et sa finesse de viande, un peu la *« marque de fabrique »* de Charles Virely. Son reproducteur sera donc présent au concours semurois la semaine prochaine, en compagnie de quatre autres veaux nés à Écutigny.

Fidèle au poste

L'éleveur de 120 vaches Charolaises se rendra à Semur pour la dix-septième année consécutive : *« je participe à toutes les éditions depuis mon installation. Mon père et mon grand-père se rendaient déjà à ce concours mais un peu moins au début des années 2000. Semur est un très beau concours, reconnu par le HBC. Tout jeune, j'y allais en simple visiteur. Croiser des grands noms de l'élevage m'a donné envie d'y participer à mon tour. Ce rendez-vous permet de vendre assez régulièrement des animaux. Le reste de l'année, en plus de Semur, j'aime aussi aller à Autun, Magny-Cours et parfois Moulins »*.

AG



// FDSEA 21

21 L'électricité à tarif réduit

La FDSEA de Côte-d'Or propose une offre de fourniture d'électricité très compétitive par le biais de son partenaire Lucia Énergie.

Depuis cinq ans, la FDSEA de Côte-d'Or propose à ses agriculteurs adhérents (actifs et retraités) une offre de fourniture d'électricité à prix réduits avec son partenaire Lucia Énergie (issue de l'association de deux coopératives agricoles d'électricité CESML/SICAE EST). Une commission Énergie s'est tenue le 26 octobre à Baigneux-les-Juifs en présence de Lysiane Simonin, responsable pôle fourniture à Lucia Vesoul. L'occasion d'échanger sur le marché de l'électricité et de revenir sur les soubresauts rencontrés ces deux dernières années avec l'envolée des prix. L'occasion aussi de renouveler les deux conventions de partenariat entre la FDSEA21 et Lucia, pour offrir des offres de fourniture d'électricité ultra compétitives aux adhérents FDSEA. Deux offres sont ainsi proposées selon la puissance souscrite : l'offre Tarif Bleu, tout d'abord (puissance de 3 à 36 kVA) avec une remise de 20 % sur l'abonnement (fourniture et transport) + prix du kWh fixé sur 24 mois selon une grille de prix (actuellement au niveau du tarif réglementé EDF). L'offre Tarif Jaune et vert, ensuite (puissance de 36 à 250 kVA) : pas d'abonnement de fourniture et blocage du prix jusqu'au 31 décembre 2025. Ce partenariat a été rendu possible grâce aux valeurs partagées par Lucia et la FDSEA. Ainsi, même dans les périodes chahutées de 2023 avec l'envolée du marché de l'électricité, alors que certains fournisseurs abandonnaient leurs abonnés ou mettaient la clé sous la porte, Lucia a maintenu ses offres compétitives aux adhérents FDSEA, sans remettre en cause les tarifs accordés. Lors de cette rencontre, Lysiane Simonin a rappelé la satisfaction globale des adhérents déjà clients de Lucia Énergie et le souci permanent de préserver les valeurs de proximité. Pour plus d'informations, contacter la FDSEA au 03 80 68 67 67.

FDSEA



Lors d'une réunion à Baigneux-les-Juifs.

// INNOVATION

Deuxième édition de la journée « Sol et Biosolutions »

Le pôle régional d'innovation en agroécologie Agronov organise, le 16 novembre, la seconde édition de sa journée « Sol et Biosolutions : au service de la transition agricole ».



En 2022, pour sa première édition, la journée « Sol et Biosolutions » d'Agronov avait attirée 70 personnes.

Le pôle régional d'innovation en agroécologie Agronov, situé à Bretenière, près de Dijon, va accueillir, le 16 novembre, la seconde édition de la journée *« Sol et Biosolutions : au service de la transition agricole »*. Le but est de permettre des échanges entre acteurs de l'agriculture régionale (exploitants, étudiants, conseillers agricoles, entreprises innovantes) autour d'une thématique dont l'importance ne fait que croître. Il s'agit aussi d'apporter de nouvelles connaissances grâce aux retours d'expériences. L'évènement a le soutien de Référence Agro, média d'information des décideurs de la vente et du conseil agricole, qui distribuera des livrets spéciaux sur les biosolutions. Pour cette édition 2023, la journée s'articulera autour de deux temps forts :

une session plénière avec des tables rondes et interventions diverses sur les thèmes suivants :

- *« Quelles nouveautés sur la thématique Sol et Biosolutions en 2023 ? »*. Cette plénière sera consacrée à un rappel des définitions des biosolutions, des chiffres clefs autour des biosolutions, des définitions du ou des sols et à la présentation de la directive relative à la surveillance et à la résilience des sols de la Commission européenne ;
- *« Préservation du sol et optimisation technico-économique : comment allier les deux ? »* avec Arvalis, Alliance BFC, Château de Marsannay et Novasol Experts. On y abordera les actions et leviers pour améliorer la qualité des sols. On verra aussi que le sol doit être pensé dans la durée ;
- *« Les biosolutions en agriculture : méfiance ou manque de connaissances et de références ? »* avec l'Institut français de la vigne et du vin (IFV), la société Lallemand et l'EARL des Renouillères. Il sera ici question de repenser son itinéraire technique car les biosolutions ne fonctionnent pas comme les produits phytos. Comment développer l'utilisation des biosolutions ? Pourquoi ? Des clefs de compréhension et des outils pour mieux utiliser les biosolutions et qu'elles soient le plus efficace possible seront présentées ;

Des rendez-vous d'affaires et un mini-salon de solutions avec la participation des sociétés Rézomes, Amiroy, Novasol Experts, Agrisymbiose et Lallemand.

Cette journée est le moyen, pour les exploitants, de trouver les réponses aux questions sur les biosolutions dans leurs systèmes, de poser des questions ou de faire part de leurs réflexions aux acteurs de la filière, et de découvrir de nouvelles solutions disponibles. Pour les conseillers et les techniciens, c'est l'occasion de rester à jour afin de fournir plus d'éléments aux producteurs qu'ils suivent. Ils pourront découvrir les dernières nouveautés du domaine et partager leurs attentes. Quant aux entreprises participantes, elles pourront partager leurs avancées et exposer des innovations auprès des acteurs de terrain, partenaires ou utilisateurs potentiels.

Berty Robert

Inscriptions : https://sol-biosolutions.b2match.io/

// FILIÈRE

Un nouveau président pour l'IGP Charolais de Bourgogne

L'association Charolais de Bourgogne a un nouveau président en la personne de Vincent Pommery, qui succède à Régis Taupin. Tous deux sont éleveurs dans la Nièvre.

Comme son prédécesseur Régis Taupin, Vincent Pommery est éleveur dans la Nièvre, à Parigny-les-Vaux, au nord de Nevers. Il est aussi adhérent à la coopérative Sicarev. Gérant de l'EARL de la Vallée, il est installé depuis 1991. En poste depuis 2013, Régis Taupin a notamment contribué à la reconnaissance de la marque Charolais de Bourgogne en Indication géographique protégée (IGP). Cette reconnaissance a été obtenue en 2017, au terme d'un travail de longue haleine mené par les agriculteurs et tous les professionnels de la filière *« pour un produit de grande qualité dans le respect de la tradition d'élevage à l'herbe, fleuron de notre agriculture régionale »*. Le nouveau président entend poursuivre tout le travail collectif entrepris avec, en particulier, le défi de *« permettre aux consommateurs de trouver de la viande de qualité, répondant à un cahier des charges strict, dans les points de vente de la région, mais également dans les établissements de la restauration collective régionale »*. Objectif : *« assurer la durabilité de la filière régionale et notre souveraineté alimentaire »*.

Cahier des charges précis

Le cahier des charges de l'IGP Charolais de Bourgogne garantit une viande de haute qualité et un mode d'élevage extensif : animaux nés, élevés et finis dans la zone IGP, nourriture à l'herbe durant 6 mois minimum, sevrage des veaux à 4 mois, élevage de 14 mois minimum pour les jeunes bovins, 24 mois pour les génisses, 7 jours de maturation minimum pour les viandes à griller, traçabilité totale des animaux et des viandes. Autour du président, le bureau se constitue de la manière suivante : vice-président Jean-Michel Morel (Elvea 71-58), trésorier Baptiste Lamborot (Feder Élevage), secrétaire Didier Touillon (Charollais Viandes), membres Olivier Jame (groupe Bigard) - Philippe Dumas (suppléant François Chaintron) (Sicarev coop). Sont également en appui pour la gestion de l'association : Feder, l'Association Charolais Label Rouge, Qualinea et Interbev BFC.

Marc Labille



Vincent Pommery, nouveau président à la tête de l'IGP Charolais de Bourgogne. Le nouveau bureau veut permettre aux consommateurs de trouver de la viande IGP dans les points de vente de la région mais également dans la restauration collective régionale.



FRANCE

// TRIBUNE SYNDICALE

Face à des politiques agricoles sans boussole, réagissons avant qu'il ne soit trop tard !

Réglementations, interdictions, taxations… Les présidents des associations spécialisées en grandes cultures de la FNSEA (AGPB, AGPM, CGB, FOP et UNPT) s'expriment dans une tribune.

À quel prix l'agriculture française pourra-t-elle continuer à être l'une des plus performantes et des plus qualitatives du monde ?

Alors que les trésoreries de nos exploitations sont touchées de plein fouet par l'explosion des charges, la France s'obstine dans une surenchère de décisions dont nous ne pouvons désormais plus payer le prix.

L'addition à payer est aujourd'hui intenable, nous le vivons au quotidien sur nos fermes… Mais cela ne semble pas émouvoir les décideurs qui persistent et signent à saper notre compétitivité à grand renfort de réglementations, interdictions et taxations qui s'abattent sans discontinuer sur les agriculteurs !

Sur le plan réglementaire, cela se traduit par l'élimination progressive de nos moyens de production avec la multiplication d'impasses techniques lourdes de conséquences. Ces douze derniers mois auront connu l'interdiction des rares solutions encore efficaces pour la protection de certaines de nos cultures : néonicotinoïdes, S-Métolachlore. Plus récemment, ce sont les restrictions d'usages du Prosulfocarbe et l'interdiction du Triflusulfuron méthyl, qui rejoignent la longue liste des solutions prohibées ou en sursis, alors même qu'aucune alternative techniquement et économiquement viable n'ait émergé à ce jour. Il s'agit pourtant d'un prérequis essentiel pour assurer la qualité sanitaire de nos productions et la sécurité alimentaire de nos concitoyens !

Qu'est-il advenu des promesses annonçant davantage de concertation pour ne pas abandonner les agriculteurs sans solutions techniques et de nous préserver des distorsions de concurrence ?



L'élimination progressive de moyens de production avec la multiplication d'impasses techniques est lourde de conséquences pour les exploitations de grandes cultures.

Visiblement pas grand-chose… Pire : la France préfère aujourd'hui se défausser sur la Commission européenne plutôt que de soutenir ses agriculteurs : la réhomologation du glyphosate en Europe, pourtant basée sur un avis favorable de l'EFSA, a été rejetée suite à l'abstention française ! Quant aux jachères, quelle cohérence à nous imposer une baisse de nos surfaces de production tout en nous encourageant à produire plus d'alimentation, pour garantir notre souveraineté, et plus de biomasse pour répondre aux enjeux climatiques ? Aucune.

Même constat sur le plan économique avec le projet de loi de finance 2024 qui annonce un matraquage fiscal sans précédent. À la hausse de la TFNB, s'ajoutent désormais l'augmentation jusqu'à 100 % de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau ; et d'au moins 20 % de celle pour pollution diffuse (RPD). Plus de 50 M€ de taxes supplémentaires qui pèseront lourd sur nos comptes d'exploitation déjà bien affaiblis. Qu'est-il advenu de l'engagement des Pouvoirs Publics à lutter contre l'inflation des produits alimentaires sans rogner les marges des agriculteurs ?

Là encore, nous y voyons une nouvelle contradiction que nous dénonçons avec force. Pire, les motivations écologiques invoquées pour justifier cet énième coup de boutoir fiscal, peinent à masquer un manque total de transparence et de sincérité sur l'utilisation des 185 M€ de redevances déjà payées par les agriculteurs.

C'est un sentiment de ras-le-bol général qui nous anime aujourd'hui. Au regard des multiples efforts consentis au quotidien par chacune et chacun d'entre nous pour produire plus et produire mieux, nous dénonçons collectivement une approche sourde et aveugle aux véritables enjeux qui se profilent pour notre avenir commun.

Résolument engagés à relever les défis alimentaires et climatiques, nous refusons de devenir une simple variable d'ajustement électorale ou budgétaire qui ne servira ni la compétitivité de la ferme France, ni le pouvoir d'achat des Français et encore moins les transitions agricoles !

Face à ce qui s'apparente désormais plus à un démantèlement progressif de nos agricultures qu'à « l'écologie accessible et juste » prônée par le président de la République, nous refusons tout fatalisme et alertons aujourd'hui tous les élus face à la gravité de la situation !

Il n'y aura pas d'agriculture réellement durable sans compétitivité, et il n'y aura pas de compétitivité en accumulant les contraintes et les taxes. C'est totalement contreproductif si l'on souhaite investir dans les transitions. L'État doit désormais prendre ses responsabilités et répondre clairement à une seule et unique question : souhaite-t-on investir massivement pour un avenir avec des grandes cultures en France ou préfère-t-on tirer un trait sur notre souveraineté alimentaire ?

Aujourd'hui, on se désole de notre effondrement industriel et on voit combien la pente est difficile à remonter. Au-delà du sentiment d'exaspération que nous partageons tous, nous restons déterminés à ne pas laisser la même erreur se produire pour les grandes cultures : mobilisons-nous pour faire bouger les lignes !

Éric Thirouin (président de l'AGPB), Franck Laborde (président de l'AGPM), Franck Sander (président de la CGB), Benjamin Lammert (président de la FOP), Geoffroy d'Evry (président de l'UNPT).

// ARBORICULTURE

Dix millions d'euros pour les filières cerise et noix

Le gouvernement a décidé d'une aide financière pour les filières noix et cerise, confrontées aux aléas climatiques et aux insectes ravageurs. Cette aide va être complétée par des moyens de recherche pour s'adapter à des problématiques structurelles propres à ces filières.

Le ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, Marc Fesneau, a rencontré le 30 octobre, les représentants des producteurs de la filière cerise, puis ceux de la filière noix. Il s'agissait d'annoncer le lancement du dispositif d'aide exceptionnelle *« destiné à compenser les pertes de chiffre d'affaires pour les exploitations les plus touchées par de multiples aléas et difficultés »*. En 2023, les vergers ont été impactés notamment par des épisodes de grêle pour la noix et des attaques de la mouche Drosophila suzukii pour la cerise. Depuis l'interdiction du phosmet, les producteurs de cerises n'ont plus de solutions pour lutter contre ce parasite. Le dispositif présenté par le ministre, permettra de mobiliser jusqu'à dix millions d'euros, dont deux millions d'euros de crédits nationaux. Le soutien cible les exploitations spécialisées en noix ou en cerises qui ont subi des pertes supérieures à 20 % du chiffre d'affaires de l'atelier concerné, par rapport à un chiffre d'affaires de référence. Après application d'une franchise, ces pertes de chiffre d'affaires seront indemnisées à hauteur de 80 %. Les producteurs concernés ont jusqu'au 21 novembre pour déposer une demande d'aide auprès de FranceAgriMer. Le ministère s'engage à ce que les paiements interviennent *« avant le 31 janvier 2024 »*. *« Cette aide pourra être déployée dans le cadre de l'activation de la réserve agricole par la Commission européenne, au titre du règlement d'exécution (UE) 2023/1465 du 14 juillet 2023 prévoyant une aide financière d'urgence pour les producteurs agricoles de secteurs spécifiques dont la viabilité économique est fragilisée »* précise le communiqué du ministère. De plus, des travaux de plus long terme sont engagés pour agir sur les problématiques structurelles rencontrées par ces deux filières.

Solutions de protection des vergers

Ainsi, le Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) est missionné pour rédiger un rapport qui devrait *« dégager les recommandations sur la structuration économique de la filière, afin d'améliorer l'organisation et la résilience de la filière et d'adapter la production aux débouchés et perspectives de marché »*. Concernant la cerise, le ministère souhaite construire, avec les principaux acteurs de la filière et de la recherche agronomique, un plan d'actions pluriannuel. Son objectif est de *« concevoir et de mettre en œuvre des solutions de protection des vergers dans le cadre d'une agriculture durable, afin que les producteurs ne restent pas sans alternatives efficaces, ni ne se retrouvent face à des impasses »*. Enfin, la France *« salue l'entrée en application au 15 septembre, de l'interdiction européenne, de l'importation de cerises contenant des résidus de phosmet »*. Ce règlement instaure ainsi des exigences identiques pour les cerises importées et les cerises d'origine européenne. Ce texte prend le relais de la mesure nationale prise fin mars 2023 pour un an. *« La France peut mettre ainsi fin à sa clause de sauvegarde et abroger l'arrêté du 16 mars 2023. Les contrôles réalisés par les douanes aux frontières et par le ministère chargé de l'Agriculture chez les distributeurs seront renforcés dans les prochains mois ainsi qu'en 2024 pour s'assurer de la conformité des cerises présentes sur le marché, quelle que soit leur origine, et lutter contre les concurrences déloyales »* conclut le communiqué du ministère.

Actuagri



Les filières cerise et noix ont connu des difficultés ces dernières années.

INTERNATIONAL

// CONGRÈS MONDIAL DE LA VIANDE

« L'Europe est en train de perdre de l'influence »

Emmanuel Bernard, éleveur dans la Nièvre et président de la section Bovins d'Interbev, a participé au dernier Congrès mondial de la viande qui se tenait aux Pays-Bas en octobre. Il livre son ressenti et craint une perte d'influence des Européens sur cette thématique.



WMC

L'édition 2023 du Congrès mondial de la viande se tenait, du 11 au 13 octobre, à Maastricht, aux Pays Bas.

Participer à un événement international permet de mettre à l'épreuve de regards étrangers les préoccupations franco-françaises ou européennes parfois autocentrées. Le résultat peut être « décoiffant » comme en témoigne Emmanuel Bernard. L'éleveur de bovins allaitants nivernais, président de la FDSEA 58 et de la section Bovins de l'interprofession bétail et viande Interbev s'est rendu, du 11 au 13 octobre, aux Pays Bas où était organisé le World meat congress (Congrès mondial de la viande), un événement de retour après cinq ans d'interruption.

Le congrès est axé sur les problématiques liées aux viandes de porc et de bœuf. *« La première chose qui est marquante,* précise Emmanuel Bernard, *c'est de voir l'évolution de ce congrès, qui existe depuis une vingtaine d'années et qui est longtemps resté focalisé sur des thématiques plutôt européennes. Ces dernières années, on a vraiment senti la montée en puissance d'autres régions du monde, et notamment l'Amérique du Sud ou les pays asiatiques. Un événement comme celui-ci permet d'avoir un panorama mondial de l'élevage bovin et porcin. Il fait aussi prendre conscience de notre évolution par rapport à celle d'autres régions du monde. On comprend les dynamiques qui sont à l'œuvre sur les différents continents ».*

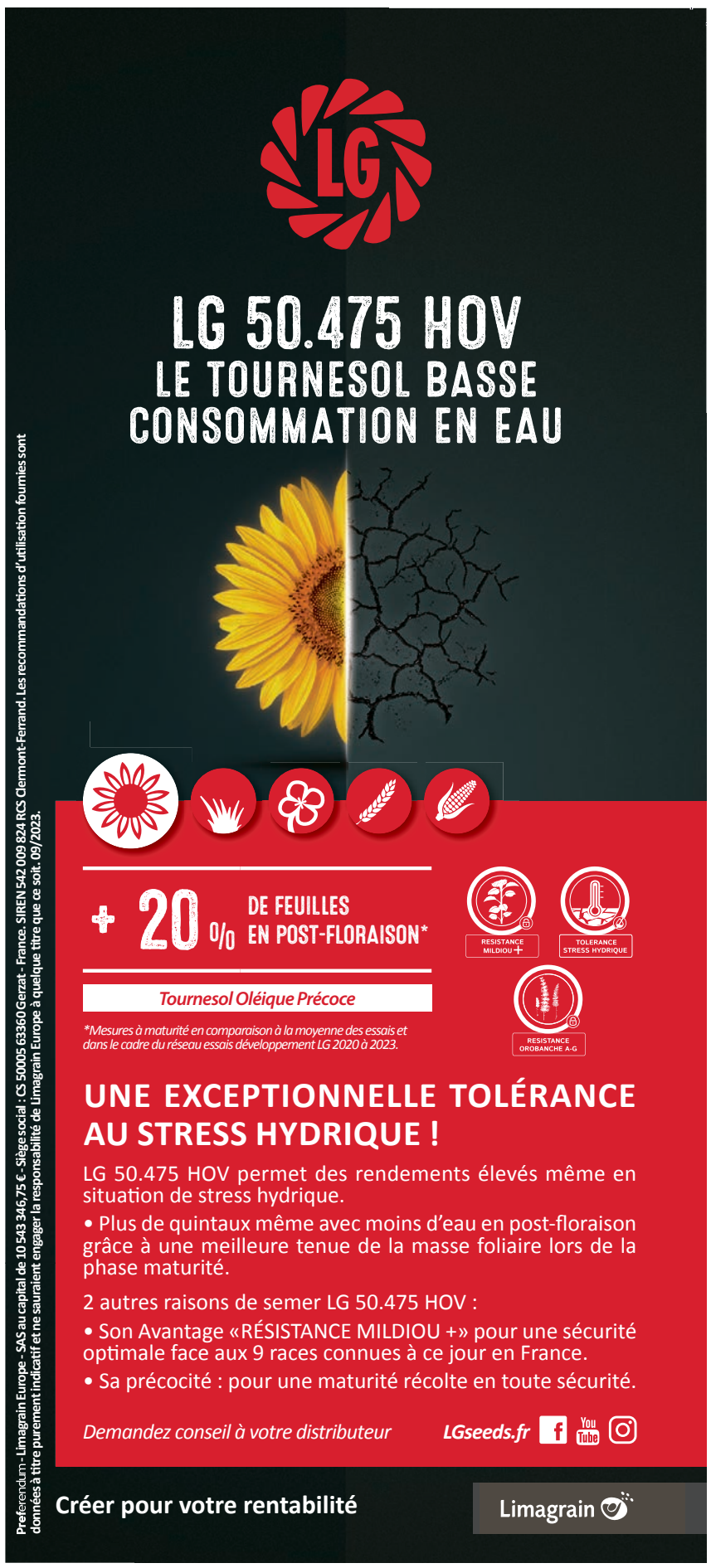
Face à un monde qui va consommer de la viande

Exemple parmi d'autres : la rapidité de l'évolution des échanges entre des pays comme le Brésil et la Chine : *« d'une année à l'autre,* souligne l'éleveur nivernais, *le niveau d'augmentation des exportations de viande bovine du Brésil vers la Chine peut représenter la totalité de la production française. On est face à quelque chose de colossal ! »* Problème : l'Europe semble être le seul continent dont l'ambition est de diminuer sa production de viande. Sommes-nous condamnés à devenir marginaux dans ces échanges ? *« Ce qui est sûr, c'est que les autres vont peser de plus en plus lourd. Il y a, par exemple, l'Inde dont on parle peu. C'est pourtant le premier producteur mondial. Nous perdons de l'influence parce que nous nous préoccupons moins de ces productions. Nous sommes tellement dans un environnement rempli de réglementations et de contraintes qu'aujourd'hui, la filière bovine ou porcine est plutôt sur une position défensive. Mais, en face, on a un monde qui consomme, et qui consommera de plus en plus de viande. Donc, si l'Europe baisse, l'augmentation se fera, mais ailleurs, pour répondre à la demande… »* Ce congrès fut aussi jalonné d'interventions sur la viande cellulaire ou le bien-être animal, mais, là encore, Emmanuel Bernard insiste : il s'agit de préoccupations européennes avant tout. On peut le déplorer, mais c'est un fait qu'il faut prendre en compte. *« On croit que l'Europe va imposer ses normes au niveau mondial alors qu'en réalité, chacun mène sa vie… Les normes, l'Europe se les impose sans les imposer aux marchandises qu'elle importe. J'ai l'impression que les réflexions ne portent pas sur les mêmes enjeux. Avec l'Idele, ou France Agrimer, nous avons accès à des données qui proviennent des autres régions du monde mais entendre des représentants de ces autres régions exprimer leur vision de choses, ça contribue grandement à recontextualiser… Les Chinois, par exemple, expliquent qu'ils sont les meilleurs presque partout sauf en viande bovine, mais qu'ils n'excluent pas de le devenir. Ces pays montrent les muscles face à une Europe qui explique que ce serait bien qu'on mange moins de viande et qui voit sa production stagner ou baisser ».*

Le défi de la viande cellulaire

Sur la thématique de la viande cellulaire, qui fait lourdement débat, Emmanuel Bernard s'avoue impressionné par les éléments de langage développés dans le discours des promoteurs de cette évolution. Un sens de la communication dont le monde de l'élevage « traditionnel » devrait peut-être s'inspirer. *« C'est un discours,* constate-t-il, *certainement très efficace auprès de celles et ceux qui, dans la société, passent leur temps à vouloir nous donner des leçons. Je pense qu'il faut être très attentif aux arguments des tenants de la viande cellulaire, pour pouvoir s'en servir dans la défense de nos filières et contrer leurs discours. Il faut aussi relativiser : on est encore très loin de la commercialisation de ce type de viande ».* Au bout du compte Emmanuel Bernard retient de ce congrès le sentiment d'une vraie perte d'influence de l'Europe sur les questions liées à la production et la consommation de viande, et sur le fait que notre continent paraît s'orienter sur une voie qui n'est pas partagée par le reste du monde. Pour l'anecdote, juste avant de partir au congrès, il avait eu un échange en visio avec la Cour des Comptes (consécutif au rapport paru en mai sur le soutien, jugé excessif par l'institution, apporté au secteur de l'élevage), qui lui a inspiré la réflexion suivante : *« si des représentants de la Cour des Comptes avaient assisté à ce congrès, ils auraient été éclairés sur une autre façon de voir les choses… »*

Berty Robert



// OPTI'FERTISOL

Le programme d'accompagnement pour optimiser la fertilité du sol

Piloté par le service agro-développement de SeineYonne, Opti'fertisol est un programme d'accompagnement qui consiste à offrir un suivi personnalisé, des repères et des outils aux adhérents de la coopérative 110 Bourgogne (puis d'Ynovae dès l'année prochaine), dans le but de concevoir des solutions d'optimisation de la fertilité du sol.

Opti'fertisol, c'est un programme d'accompagnement piloté par le service agro-développement de SeineYonne. Il consiste à offrir un suivi personnalisé, des repères et des outils aux adhérents, couplé à une approche collaborative pour concevoir de nouvelles solutions d'optimisation de la fertilité du sol. « *Dans Opti'fertisol, il y a deux volets : un volet agriculteurs et un volet techniciens, car il ne faut pas sortir le technicien de l'équation. C'est lui qui, au quotidien, accompagne l'agriculteur, qui répond à ses questions. Alors il faut qu'il puisse lui aussi monter en compétence en même temps que l'agriculteur* », explique Damien Derelle, responsable service agro-développement de SeineYonne. « *Dans ce cadre-là, on travaille avec Terres Inovia avec lesquels on a développé un programme de formation, pour les techniciens, qui s'appelle Cap Agronomie, qui permet aux techniciens de pouvoir continuer à accompagner les adhérents le plus efficacement possible dans la mise en place de nouvelles pratiques agricoles* ».



SeineYonne

Opti'fertisol est un programme d'accompagnement qui consiste à offrir un suivi personnalisé, des repères et des outils aux adhérents de la coopérative 110 Bourgogne (puis Ynovae l'année prochaine), dans le but de concevoir des solutions d'optimisation de la fertilité du sol.

Maîtriser les couverts intercultures

En ce qui concerne les thématiques de fertilité du sol, « *l'idée est de se dire : pour maintenir nos niveaux de productions actuels et de rentabilité, on a besoin de miser sur le maximum de leviers possibles, et la fertilité du sol est un axe majeur pour cela* », poursuit Damien Derelle.

D'ici la fin de l'année, ils seront huit agriculteurs adhérents de la coopérative 110 Bourgogne à faire partie du groupe pilote. « *L'année prochaine, ils seront une quinzaine puisque les adhérents d'Ynovae rejoindront le programme* », indique-t-il. « *La logique du groupe de travail est que ce sont les agriculteurs qui travaillent ensemble sur des solutions, que l'on mettra en place l'année prochaine. Mais ce sont les agriculteurs qui conçoivent et valident les solutions, tous ensemble* ».

La première étape pour les agriculteurs dans ce programme est de maîtriser les couverts intercultures. « *L'idée est d'aller au-delà d'un couvert réglementaire (comme de la moutarde). Notre but est d'expliquer aux agriculteurs que les couverts sont des leviers agronomiques* », continue Damien Derelle. Car au-delà de la mise en place des solutions, « *ce que l'on apporte aux agriculteurs, c'est une vision objective et synthétique du travail mis en place* ». Aussi, « *l'intérêt de concevoir en groupe, c'est d'ouvrir de nouvelles perspectives de travail aux agriculteurs. Mais concrètement, cela ne veut pas dire qu'on trouve une solution toute faite aux agriculteurs. Ce sont des essais pour le moment. Ce n'est qu'au fur et à mesure du temps qu'on pourra consolider les solutions émergentes* », conclut Damien Derelle.

Christopher Levé

// PROTÉAGINEUX

Gérer les adventices sur pois et féverole d'hiver

Dans un contexte d'évolution de la réglementation et des solutions disponibles voici un rappel des stratégies de désherbage à déployer sur ses pois et féveroles d'hiver.

En pois d'hiver, la prélevée est à privilégier pour les situations difficiles, les flores compliquées à gérer en post-levée telles que les coquelicots et renouées, et les infestations d'adventices hivernales telles que le gaillet et la véronique de perse. Cette stratégie pourra se compléter d'une post-levée modulée en cas de forte pression ou si besoin d'un complément sur des adventices de printemps comme la matricaire et la fumeterre. Les stratégies tout en post-levée sont à privilégier seulement en connaissance de la flore et si le salissement est facilement maîtrisable. À noter que certains programmes de post-levée sont fractionnables pour une meilleure efficacité ou gérer les levées échelonnées.

En féverole d'hiver, la prélevée est indispensable faute de diversité de solutions possibles en post-levée à l'exception du Corum. Toutefois, la féverole se prête facilement aux passages mécaniques en post-levée (houe, herse, bineuse). Les stratégies de désherbage mixtes affichent de très bonnes efficacités.

Quels changements en post-levée des pois d'hiver ?

Retrait du Basagran SG : La campagne 2024 voit la fin d'utilisation du Basagran SG sur les pois d'hiver.



L. Jung

Levée de pois d'hiver.

L'accès à l'action de la bentazone reste toutefois possible via l'utilisation du Corum pouvant remplacer le Basagran SG dans les programmes mais pour un investissement légèrement plus élevé (≈ +10 à 20 euros/ha).

Lentagran : Autre nouveauté, l'autorisation du Lentagran (pyridate 450 g/kg) en pois. Cette nouvelle substance active permet des compléments sur certaines flores telles que les chénopodes, la mercuriale ou le laiteron. Il faut respecter les doses préconisées pour garantir la sélectivité de cette solution.

Pas de changement dans la gestion des graminées

Les protéagineux d'hiver bénéficient du Kerb Flo (propyzamide) pour gérer les pressions de graminées résistantes. Le produit s'applique en post-levée précoce à 3-4 feuilles des pois et féveroles.

Solutions incorporées au semis : En pois d'hiver uniquement, il est également possible d'appliquer de l'Avadex 480 ou du Bonalan en incorporé au semis. Ces produits doivent être incorporés à 5-8 cm dans les 4 heures suivant son application. Ces produits présentent une bonne efficacité sur vulpins et ray-grass.

Attention, ces deux solutions n'ont pas été réhomologuées courant 2023. Des délais d'utilisation et de fin de commercialisation sont cependant en cours :

- Avadex 480 : utilisable jusqu'au 29/03/2025 (date de fin de commercialisation 29/03/2024) ;
- Bonalan : utilisable jusqu'au 12/05/2024 (date de fin de commercialisation 12/02/2024).

En l'absence de graminées résistantes, il est possible d'appliquer en post-levée des antigraminées foliaires.

Bastien Remurier, Terres Inovia

ÉLEVAGE

// CONCOURS GÉNÉRAL DE LA NIÈVRE

Fierté partagée

Comme tous les ans, l'Agropôle du Marault accueillait le concours général de la Nièvre. Une 170e édition particulière pour tous, marquant notamment un renouvellement des générations.



Le concours s'est déroulé sous bâtiment à cause de la pluie, mais l'effervescence était au rendez-vous.



Pierre-Jean Lemaitre, lors de la remise de la plaque pour le Prix d'ensemble femelles de l'année.



Papillon de Dominique Sennepin (La Celle-sur-Nièvre) – naisseur Thierry Prain - ayant reçu le Prix d'honneur sénior mâle (4e catégorie) et le Grand Prix d'honneur mâles (2e, 3e, 4e catégorie).



Ultra, 2e prix d'honneur mâle de l'année (1re catégorie) de Champeau Simone (Parigny-les-Vaux). HBC

« Nous sommes fiers de voir que ce beau rendez-vous traditionnel perdure depuis 170 éditions » souligne André Bourry, président de la Société d'Agriculture de la Nièvre – coorganisatrice du concours de Nevers avec le Gercela. Pour lui, cet anniversaire est estampillé d'un souffle nouveau : *« Nous sommes ravis que les jeunes éleveurs continuent de perpétuer cet événement, vitrine exceptionnelle de la génétique Charolaise dans la Nièvre et ce malgré une année qui a été rude. Au total, nous avons 250 inscrits »*.

Reconnaissance

Parmi les éleveurs présents, Pierre-Jean Lemaitre, éleveur nivernais (Les Carmes, Decize), justifie sa venue : *« J'ai repris le cheptel de François Dessauny il y a maintenant quatre ans, et je participe au concours de Nevers depuis car c'est notre seul concours nivernais reconnu »*. Ayant remporté le prix d'honneur femelles de l'année (1re catégorie) et le prix de synthèse Bourgogne femelle de l'année avec Uguette ainsi que le prix d'ensemble femelles de l'année, il stipule : *« Avoir une distinction ici, c'est une fierté immense récompensant une année de travail. En quelques minutes sur le ring, on joue un peu notre avenir puisque le Concours général de la Nièvre ouvre les portes du ring de Moulins (Allier). Et, ce dernier offre une visibilité énorme aux éleveurs que ce soit nationalement ou internationalement. Il y a donc un intérêt indéniable à participer »*. Il ajoute que : *« Si l'ambiance de Moulin est grandiose et permet de voir le meilleur du meilleur parmi les élevages français, au Marault le rendez-vous est très convivial et les échanges sont toujours agréables. C'est un moment que nous attendons et apprécions tous »*.

Tous ensemble

Ainsi, malgré la pluie, et un déroulé peu commun sous bâtiment, chacun a pu apprécier la qualité présentée, et éventuellement acquérir un veau durant la vente à prix fixe (3 000 euros) organisée par le Gercela et la Société d'agriculture, parmi la vingtaine présentée pour l'occasion. Jean-Louis Riotte, président du Gercela insiste : *« Nous avons reconduit la vente cette année, car il est important pour nous de proposer des veaux au fort potentiel génétique à un prix raisonnable afin qu'une majorité d'éleveurs ait accès à ce genre de produit. Cela permet aussi à certains de découvrir les élevages du Gercela et donc d'attirer de nouveaux clients. Pour moi, le prix des reproducteurs compte énormément face à la conjoncture actuelle, car cela reste un des seuls leviers à la disposition des éleveurs pour améliorer les revenus de leurs exploitations »*. Afin de ne *« pas créer de clivage »*, le Gercela et la Société d'agriculture avaient opté pour ne pas séparer les veaux de la vente des autres : *« cela permet d'offrir une certaine fluidité que ce soit pour les apporteurs ou les acheteurs. Ces derniers peuvent alors apprécier les animaux dédiés à la vente en même temps que les autres en vue de faire leur choix »*. Cette petite modification sera, selon Jean-Louis Riotte, maintenue pour l'an prochain puisqu'elle a *« rencontré l'approbation de tous »*.

Humainement important

Même si tous semblent satisfaits de cette édition, André Bourry, lui, s'inquiète pour la suite : *« Nous rencontrons de plus en plus de difficultés dans l'organisation. Les bénévoles se font rares et ils sont indispensables pour la tenue de cet événement. De plus, l'aspect financier n'est pas radieux avec des frais augmentant toujours un peu plus chaque année. Malgré tout cela, nous envisageons quand même de maintenir la manifestation au Marault car de nombreux éleveurs ont leurs racines ici »*. Il conclut sur une note plus positive : *« 2023 est synonyme de regain d'intérêt pour les foires et concours, cela signifie que ces rendez-vous restent indispensables à la fois pour le commerce mais également pour les liens humains entre éleveurs. En effet, il ne faut pas oublier que derrière tout le travail présenté il y a des gens passionnés qui s'investissent tous les jours ; ce qui humainement n'est pas toujours simple. Leur offrir un espace de rencontre et d'échanges est donc primordial »*. La rencontre s'est clôturée sur un spectacle de chevaux de trait (Trait Show) et un tournoi de « Touch rugby ». Retrouvez la vidéo de l'événement sur www.agribourgogne.fr

Chloé Monget

Palmarès

Voici une partie du palmarès du 170e concours général agricole de la Nièvre. Pour consulter l'intégralité des résultats : https://charolaise.fr/liste-des-concours/?idC=90960
Prix d'honneur mâles de l'année (1re catégorie) : 1. Ulis – EARL Paponneau (58), 2. Ultra - Champeau Simone (58), 3. Usurier – Pacquet Claude (58).
Prix d'honneur mâles de l'année Bien naître (1re catégorie) : 1. Ulster – Gaec Roube-Fayet (58).
Prix de synthèse Bourgogne Mâles de l'année : 1. Ulysse – EARL Friaud (03).
Prix d'honneur junior mâles (2e, 3e catégorie) : 1. Scénariste – SCEA Domaine d'Aglan Gauthier (58).
Prix d'honneur sénior mâles (4e catégorie) et Grand Prix d'honneur mâles (2e, 3e, 4e catégorie) : 1. Papillon – Sennepin Dominique (58).
Trophée de Bouillé : 1. Terrible – EARL Batho (58).
Prix Ajec veaux mâles (1re catégorie) : Un As – Adam Arnaud (58).
Prix de synthèse Bourgogne Taureaux : 1. Picador – Soulier Maxime (58).
Prix d'honneur femelles de l'année (1re catégorie) et Prix de synthèse Bourgogne femelle de l'année : 1. Uguette – Lemaitre Pierre-Jean (58).
Prix d'honneur junior femelles (2e, 3e catégorie) : 1. Tsarine – EARL Batho (58).
Prix d'honneur sénior femelles (4e, 5e catégorie), Grand Prix d'honneur femelles (2e, 3e, 4e, 5e catégorie) et Prix de synthèse Bourgogne vache : 1. Merveille – Gaec Besson (58).
Prix d'ensemble veaux mâles groupe A : 1. Gaec Deboux, 2. Gaec Roube-Fayet, 3. EARL Batho, 4. Gaec Touillon Moiron.
Prix d'ensemble veaux mâles groupe B : 1. Gaec Combette, 2. Sennepin Dominique, 3. Champeau Simone, 4. Gaec Besson.
Prix de famille avec le père : 1. SCEA Domaine d'Aglan Gauthier.
Prix d'ensemble femelles de l'année : 1. Lemaitre Pierre-Jean.

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BÂTIMENTS AGRICOLES
DEVIS GRATUIT
Route de Gray - Mantoche
BP 17 - GRAY cedex
03 84 65 25 98

ÉLEVAGE

// FOIRE-CONCOURS DE CORBIGNY

58 Une affluence en hausse

Le 26 octobre, le comité des foires et concours de Corbigny organisait sa traditionnelle foire de Charolais (inscrits et non-inscrits) alliée à un concours. Une édition marquée par plus d'apports.



Le Trophée Viande attribué à l'animal 33 85 provenant du Gaec du Verger, avec en bleu les juges (de gauche à droite) Guillaume Mathieu et Thibault Fédérici.



Pauline Bouché-Pillon (EARL Tramson à Lurcy-le-Bourg) venue pour la première fois à la foire-concours de Corbigny.



Par rapport à l'an dernier, environ 20 animaux étaient inscrits en plus.

Le comité des foires et concours de Corbigny proposait, comme tous les ans, sa foire-concours d'automne. *« Cette année nous avons un peu innové que ce soit sur la date ou avec l'ajout du Trophée Viande »* pointent Jean-François Nandrot, vice-président du comité, et Frank-Loup Moreau, président. Cet événement fut aussi marqué par une affluence plus importante, avec : *« environ 20 animaux supplémentaires par rapport à l'an passé. Au total, 75 Charolais étaient présentés, répartis en 31 veaux inscrits, 26 veaux non-inscrits, 16 taureaux de 18 mois inscrits, un non-inscrit et un adulte, venant de quatre départements différents »*.

Belle présentation

Ainsi, Loïc Coudray et Patrick Lagneau, juges pour l'occasion, stipulent : *« Il y a une belle dynamique avec plus d'animaux et une qualité toujours au rendez-vous permettant d'attirer de potentiels acheteurs. Cela est très encourageant de voir que les foires-concours locales ont encore beaucoup d'importance pour les éleveurs mais aussi pour les habitants qui viennent en spectateurs »*. De leur côté, Guillaume Mathieu et Thibault Fédérici, également désignés juges, soulignent : *« les sections sont très hétérogènes avec des animaux tournés vers les qualités bouchères et d'autres vers des qualités plutôt d'élevage. Dans tous les cas, les non-inscrits ne déméritent pas face aux inscrits ce qui offre une superbe présentation générale »* et de poursuivre : *« Tous nos choix sont faits pour faire ressortir les meilleurs standards. Pour chacun de nos jugements, nous estimons qu'il est indispensable d'expliquer notre décision et d'échanger sur celle-ci avec les éleveurs habitués comme les nouveaux »*.

Première fois

Jean-François Nandrot et Franck-Loup Moreau rebondissent : *« En effet, pour cette édition, nous avons la joie de voir revenir certains éleveurs et aussi de constater que cinq élevages viennent pour la première fois »*. Parmi ces premiers participants, il faut compter Pauline Bouché-Pillon (EARL Tramson à Lurcy-le-Bourg) : *« Participer est un excellent moyen de rencontrer d'autres éleveurs tout en faisant découvrir mon travail »* avant d'expliquer : *« Je suis installée depuis 2015 et jusqu'ici je commercialisais mes animaux uniquement en broutards. Depuis quelque temps, mon fils m'a rejoint dans l'exploitation et nous avons décidé de nous lancer dans la sélection en vue de valoriser un peu plus nos mâles. Si pour le moment notre cheptel n'est pas inscrit, nous ne nous interdisons pas de passer le pas un jour, d'autant plus que depuis le début de mon activité je travaille majoritairement avec des taureaux HBC »*.

Pour la suite

Ainsi, pour cette première participation à la foire de Corbigny, Pauline Bouché-Pillon a présenté 4 veaux. Elle précise : *« un seul est en lice pour le concours car les autres sont des veaux d'automne et qu'il n'y a pas de catégorie dédiée cette année »*. Sur ce point, Jean-François Nandrot et Franck-Loup Moreau annoncent : *« Nous envisageons sérieusement de créer cette catégorie pour 2024 si les apporteurs reviennent, et si d'autres s'ajoutent à la liste. De plus, nous pensons que cela peut être un élément pertinent afin d'élargir notre public »*. Face à cette nouvelle, Pauline Bouché-Pillon l'assure : *« Si cela voit le jour, je reviendrai très probablement ! »*. Jean-François Nandrot et Franck-Loup Moreau concluent : *« Nous essayons de tout faire pour satisfaire les demandes des éleveurs afin qu'ils puissent passer un moment convivial tout en faisant du commerce »*. D'ailleurs, 20 % des animaux ont été commercialisés ce jour-là. Pour rappel, en plus de la foire-concours, une exposition de Limousins avait lieu, avec 7 animaux présentés, et une présentation de matériels d'élevage signés Ponge (contention et transport) grâce à la participation des Ets Buchez.

Chloé Monget

Palmarès

Trophée Viande : Gaec du Verger

Veaux Inscrits :
Prix d'honneur : 1. Jeandaux Philippe.
Prix d'honneur junior : 1. Lucand François.
Prix d'ensemble : 1. Lucand François, 2. Trinquet Gilles, 3. Gaec Petit.
1re section : 1. Beauzon Christophe, 2. Gaec Baulot, 3. Gaec Petit.
2e section : 1. Jeandaux Philippe, 2. Lucand François, 3. Beauzon Nicolas.
3e section : 1. Gaec Baulot, 2. Gaec Deboux, 3. Gaec Deboux.
4e section : 1. Lucand François, 2. Jeandaux Philippe, 3. Trinquet Gilles.

Veaux Non-inscrits :
Prix d'honneur : 1. EARL de Lucy.
Prix d'honneur junior : 1. Gaec de Germenay.
Prix d'ensemble : 1. Gaec du Verger, 2. EARL de Lucy, 3. Gaec de Germenay.
1re section : 1. Gaec langlet, 2. Gaec Pautet, 3. EARL de Lucy.
2e section : 1. EARL de Lucy, Gaec des Dochamps, 3. Gaec Des Dochamps.
3e section : 1. Gaec de Germenay, 2. Gaec du Verger, 3. Gaec de Germenay.
4e section : 1. Gaec de Germenay, 2. Gaec du Verger, 3. Gaec du Verger.

Taureaux 18 mois inscrits :
Prix d'honneur : 1. SCEA Élevage Martin.
Prix d'ensemble : 1. EARL Labaune Yannick, 2. SCEA Élevage Martin.
1re section : 1. EARL Labaune Yannick, 2. EARL Labaune Yannick, 3. EARL Renaud.
2e section : 1. SCEA Élevage Martin, 2. Soulier Maxime, 3. Trinquet Gilles.

// CONCOURS BOVINS

21 De retour d'Agrimax

Le parc des expositions de Metz accueillait les professionnels de l'élevage du 25 au 27 octobre.

Deux élevages de Côte-d'Or, en race Limousine, ont participé au concours d'Agrimax Grand Est. L'EARL David Mignard a remporté un deuxième prix de section et surtout, le prix spécial du meilleur mâle du concours en qualités bouchères avec son animal Tango. L'élevage de Grignon, près de Venarey-les Laumes, repart également avec un premier prix avec un autre bovin, fils d'Oiseau. Viande Limousine de Côte-d'Or, le deuxième élevage du 21, monte sur deux podiums avec Tchao (2e prix) et Texas (3e prix).

AG



Le meilleur mâle du concours en qualités bouchères appartient à David Mignard, de Grignon (21).



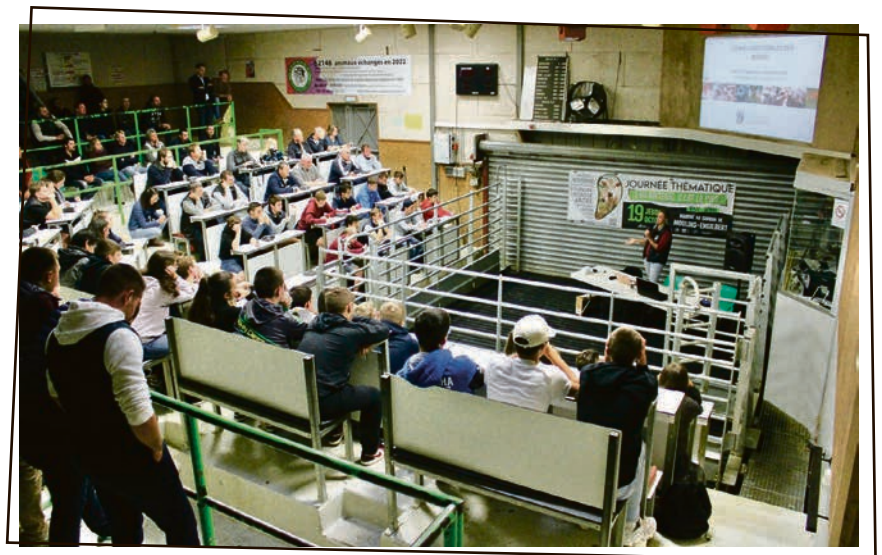
ÉLEVAGE

// JOURNÉE BOITERIES

58 Bon pied bon œil

Le 19 octobre, une journée d'information dédiée aux boiteries était proposée dans les locaux de la Sicafome à Moulins-Engilbert.

La Chambre d'agriculture de la Nièvre en partenariat avec le GDS 58, la MSA ou encore l'entreprise Ponge organisait une journée d'information axée sur les boiteries le 19 octobre, à Moulins-Engilbert au marché de la Sicafome. Ainsi, cette rencontre se concentra le matin sur l'intervention du Docteure Catherine Lutz pour les maladies podales des bovins, et l'après-midi sur cinq ateliers : démonstration de parage (Dr Gibe), santé et sécurité au travail (MSA), bien-être et biosécurité (Chambre d'agriculture de la Nièvre et GDS 58), présentation de matériel de contention (Ponge) ou encore échanges libres avec le Dr Lutz.



Entre les explications du Dr Lutz et les ateliers de l'après-midi, les participants ont pu se restaurer sur place.



Des ateliers étaient proposés l'après-midi dont une présentation de matériel de contention par Ponge.

CA 58

Génétique

« Les causes des boiteries sont multiples. Il est donc nécessaire de ne pas s'arrêter qu'au pied car parfois le genou ou l'épaule peuvent être à l'origine d'un souci rendant l'animal boiteux ; les préjugés sont donc à bannir » martèle Dr Lutz. Ainsi, trois grandes parties ont été évoquées avec les défauts de conformation, les lésions de la sole et de la ligne blanche ou encore les lésions infectieuses. Pour le premier pan, le Dr Lutz est catégorique : *« nous en constatons de plus en plus en allaitant et dans la majorité des cas ces défauts sont génétiques. De ce fait, à part travailler sur la sélection, il n'y a pas grand-chose à faire »*. Parmi ces derniers, elle évoque notamment les limaces, la rotation de l'onglon, les onglons en ciseaux (à ne pas trop tailler car l'onglon est naturellement long).

Infections

Pour le second volet, le Dr liste les origines les plus communes : le sol des bâtiments, le poids de l'animal et son alimentation. Ainsi, elle alerte notamment sur la recrudescence des bleimes diffuses, liées au sol souvent dur : *« nous en relevons de plus en plus en allaitant car les pâtures sont de plus en plus sèches l'été »*. Pour la bleime circonscrite, elle indique que son apparition *« est signe d'un manque de parage. En effet, durant l'hiver le troupeau allaitant n'use pas ou peu naturellement ses onglons, il faut donc remédier à cela. Cette forme de bleime peut se transformer en ulcère de la sole, il faut donc avoir une surveillance accrue »*. Elle poursuit : *« ces ulcères de la sole sont des infections pouvant revenir. Il faut donc bien savoir tailler. Ces lésions sont difficiles à voir en allaitant car les vaches ne montrent pas qu'elles souffrent. Leurs causes sont multiples mais force est de constater que nous en trouvons de plus en plus sur les animaux les plus lourds. Là encore, une attention particulière à la génétique est nécessaire : par exemple, un taureau ne doit pas avoir de mauvaises pattes »*. Elle insiste aussi sur le décollement de la sole qui représente *« environ 80 % des boiteries sur les cinq dernières années »* avant de marteler : *« si le problème n'est pas réglé rapidement, des sorties d'os peuvent avoir lieu et finir par se fracturer »*. Pour elle, les lésions infectieuses sont difficiles à guérir en cas d'humidité trop importante et ajoute : *« nous constatons une résistance bactérienne au cuivre et au zinc. Il faut donc faire attention à la récurrence d'utilisation de ces produits »*.

Alerte

Enfin, pour la dermatite digitale (ou Mortellaro) *« qui se manifeste le plus souvent sur les membres arrières, elle peut se régler avec la mise en place d'un pédiluve. Or, si en laitier cela est une solution, en allaitant elle ne semble pas adaptée. Donc, je recommande l'alternative : la pulvérisation à dos. L'hygiène des bâtiments est à surveiller et un paillage régulier est nécessaire pour l'éviter. Enfin, il faut minéraliser l'alimentation afin de donner une meilleure résistance à la peau »*. Enfin, elle rappelle que : *« la dermatite peut être introduite par l'achat d'un nouvel animal. La biosécurité est donc à prendre au sérieux. De plus en plus de cheptels allaitants sont victimes de la dermatite digitale. Les causes sont assez floues pour le moment mais un travail est fait sur le sujet »*. Elle conclut : *« Dans tous les cas, il est nécessaire que l'éleveur trouve sa place, c'est-à-dire qu'il cible à quel moment il peut faire le parage et à quel moment il requiert un professionnel (pareur ou vétérinaire). Connaître ses limites permet parfois de traiter le problème plus rapidement en réduisant les risques, car il ne faut pas oublier que le parage en comporte »*. C'est sur ce dernier sujet que les participants ont pu échanger durant le reste de la journée, via les ateliers. Bertrand Léger, président du GDS 58, termine : *« il faut des diagnostics précis et du matériel adapté pour venir à bout des boiteries. En cas de doute, il est nécessaire de faire appel à des spécialistes »*. Pour rappel, la Chambre d'agriculture de la Nièvre organise une formation dédiée au soin du pied et au parage le 25 janvier 2024, et une sur la manipulation des bovins, le 28 mars 2024.

Chloé Monget

Renseignements et inscriptions : 03 86 93 40 37.

// ÉLEVAGES BOVINS

21 Des Pyrénées à l'Auxois

Antoine et Clément Guyon élèvent la race Gasconne des Pyrénées à Rouvres-sous-Meilly.



Antoine et Clément Guyon ont été séduits par les atouts de leur nouvelle race bovine : qualité de viande, rusticité, vêlages faciles et moindres problèmes sanitaires.

Il n'y a pas que du *« blanc »* dans le troupeau allaitant du Gaec Guyon. Depuis 2019, la Gasconne des Pyrénées est arrivée dans les prés de Rouvres-sous-Meilly, historiquement en Charolais. *« Nos premiers animaux ont été achetés dans le Tarn, nous en avons aujourd'hui une quinzaine, avec aussi deux taureaux »*, informent Clément et Antoine Guyon. Cette race pour le moins originale dans l'Auxois a fait son apparition pour plusieurs raisons, comme l'expliquent ces deux frères de 31 et 33 ans : *« nous cherchions à diversifier notre production, sachant que nous travaillons de plus en plus en vente directe. Le changement climatique est aussi entré en ligne de compte dans notre réflexion : les sécheresses sont de plus en plus fréquentes et impactent la production d'herbe, l'idée était de trouver des bovins capables de bien s'adapter à ces conditions. La Gascogne des Pyrénées a l'habitude de pâturer en montagne, à plus de 2 500 mètres d'altitude : elle est particulièrement rustique et nous le constatons depuis que nous avons fait le choix d'en élever. Elle se plaît très bien avec nos vaches Charolaises, c'est forcément un autre avantage »*.

Un *« plus »* pour les clients

Une autre motivation, et non des moindres, a poussé les frères Guyon à investir dans cette race : *« nous obtenons des carcasses beaucoup plus adaptées à la vente directe… La cerise sur le gâteau, avec la Gasconne des Pyrénées, vient de la qualité et la finesse de sa viande, très appréciées par nos clients »*. Ces nouvelles vaches donnent entière satisfaction à leurs propriétaires : *« elles conviennent très bien à notre système 100 % autonome et à notre fonctionnement respectueux de l'environnement. Il n'y a pas besoin d'intervenir lors des vêlages, la Gasconne se débrouille toute seule, c'était un autre critère que nous recherchions. Pour nous, c'est clairement une race d'avenir »*. La Gasconne des Pyrénées est travaillée aussi bien en race pure qu'en croisement : *« des premiers essais réalisés en croisements, justement, sont prometteurs. Les retours que nous avons des restaurateurs étoilés avec qui nous travaillons sont très positifs »*.

Une nouvelle race en ovins

La troupe ovine des deux éleveurs est elle aussi concernée par l'arrivée d'une nouvelle race, en plus de la Charollaise. En effet, plusieurs brebis Limousine sont élevées à Rouvres-sous-Meilly, pour des raisons étroitement liées, là aussi, à la vente directe : *« avec deux périodes d'agnelage bien distinctes, nous arrivons à produire et commercialiser des agneaux toute l'année, ce qui n'était pas le cas avant »*.

AG

Une vache bien armée !

La Gasconne des Pyrénées est dotée d'une robe argentée : cette couleur lui permet de renvoyer une partie des rayons du soleil et de limiter l'augmentation de sa chaleur corporelle en été. À l'inverse, cette robe peut s'assombrir l'hiver, afin de mieux retenir la chaleur des rayonnements. La densité élevée et la faible longueur du pelage lui permettent de se défendre contre les parasites et d'avoir une meilleure résistance au froid ainsi qu'aux intempéries.



VIGNE

// PRODUCTION VITICOLE

21

La part importante des bourgogne dans une vendange exceptionnelle

La France est redevenue cette année le premier producteur mondial de vin, à la suite de vendanges considérées comme exceptionnelles. Les vins de bourgogne n'y sont pas pour rien, au contraire d'autres vignobles nationaux dont les quantités récoltées n'ont pas été à la hauteur des espoirs.



Réussir

La production de vins en Bourgogne est en forte progression en 2023, par rapport à 2022, mais aussi en prenant en compte la moyenne quinquennale 2018 / 2022.

La France est de retour sur la première marche du podium mondial des productions viticoles. Un résultat obtenu dans un contexte de baisse, constaté fin octobre. En 2023, la production européenne est en baisse de 7 %, avec moins de 150 millions d'hl. Une tendance qui a permis à la France, dont la production s'est affichée en hausse de 1,5 %, à 45 millions d'hl, de reprendre une première place qui était occupée depuis sept ans par l'Italie. Pour mémoire, en 2021, en raison du gel, la production française s'était limitée à 37 millions d'hl. En fait, en UE, à part la France et le Portugal, tous les pays producteurs de vins ont accusé une baisse : -11,9 % pour l'Italie et jusqu'à -23 % pour la Grèce. La raison de cette situation ? Des aléas climatiques : fortes pluies, mildiou en Italie, sécheresse en Espagne… Même en France, les vignobles du sud de notre pays sont déficitaires et ont souffert de la sécheresse. Le Bordelais et le sud-ouest ont été affectés par le mildiou puis la canicule. En Languedoc et Roussillon, la sécheresse a eu un fort impact.

« Miracle bourguignon »

Dans un tel contexte, quelle est la part prise par les vins de Bourgogne dans les bons résultats français ? Le 10 octobre, à Beaune, François Labet, président du Bureau interprofessionnel des vins de Bourgogne (BIVB) avait parlé du « *miracle bourguignon* » pour caractériser les conditions dans lesquelles les vendanges 2023 avaient eu lieu. De fait, on a noté peu de dégâts dus au botrytis, les épisodes de grêle ont eu des effets limités. Début octobre toujours, l'organisme de statistiques agricoles français Agreste avait livré les premières estimations sur la production, à la suite des vendanges. La production est généreuse, particulièrement en vins blancs. En Bourgogne et Beaujolais (les deux vignobles étant confondus dans les mesures d'Agreste), la production 2023 s'est montée à 2,759 millions d'hl, contre 2,468 millions d'hl en 2022 (dont 1,7 million d'hl pour la Bourgogne seule). La Bourgogne n'est certes pas la première en valeur absolue, mais, par rapport à 2022, elle a affiché une progression de 12 %, inférieure au Jura, au Val de Loire ou aux Charentes, mais qui la positionne loin devant la Champagne, l'Alsace, le Bordelais ou le Languedoc-Roussillon. Si l'on compare le résultat 2023 avec la moyenne quinquennale 2018-2022, la progression de la zone Bourgogne-Beaujolais atteint 22 %, à comparer au -16 % du Bordelais…

Rester prudent

Indéniablement, et comme le prouve le témoignage du viticulteur de l'Yonne à découvrir dans cette même page, la Bourgogne a contribué à ce retour au premier plan des vins français en Europe. Mais on sait aussi que, d'une année sur l'autre, les facteurs sont tellement changeants qu'il serait bien présomptueux de prétendre que cette tendance se perpétuera dans les années à venir. Lors de la conférence de presse du BIVB du 10 octobre, François Labet rappelait aussi un fait qui doit inciter à la prudence : ces dix dernières années, en raison des aléas climatiques, le vignoble bourguignon a perdu l'équivalent, en volume, de trois récoltes…

Berty Robert

// TÉMOIGNAGE

89

Gagner en sérénité, mais rester prudent

Louis Moreau, viticulteur à Beine, dans l'Yonne, fait part de son analyse sur la très belle vendange 2023.

La vendange 2023 en Bourgogne est excellente en volume, comme en qualité. Quelles seront les conséquences de ce bon résultat ?

Louis Moreau : « *On fait partie des régions qui ont fait une belle récolte. Elle va nous aider. 2021 nous a fait beaucoup de mal, surtout en termes de parts de marché sur les pays clés : les États-Unis, le Japon, le Royaume-Uni, le Canada et les pays nordiques. Cela va nous permettre de revenir sur ces marchés et de consolider nos places à l'export. On va aussi retrouver des stocks plus confortables pour travailler mieux à l'avenir. On est sur des stocks qui alimenteront les 18 prochains mois, ce qui nous permettra d'aborder les marchés avec plus de sérénité* ».

Selon vous, que peut-il se passer, notamment pour les vins de Chablis, dans les mois à venir avec deux dernières très bonnes récoltes ?

L.M. : « *Le facteur prix va jouer. Je pense qu'il faut qu'on reste raisonnable. Après 2021, il y a eu des hausses importantes à cause de la conjoncture économique, l'inflation mais aussi parce qu'on devait faire face à ce qui s'était passé (petite récolte à cause de la grêle et du gel de 2021 N.D.L.R.). Il est difficile d'avoir des certitudes sur l'avenir. Si on reste raisonnable en termes de prix, je pense que cela se passera bien : il y a une vraie demande au niveau des vins, en particulier de Chablis, qui deviennent une vraie locomotive en Bourgogne. Je ne suis pas inquiet mais on doit rester prudent. On verra nos clients en début d'année et on en saura plus à ce moment-là* ».

Cette année la quasi-totalité des vignerons ont pu faire du VCI. C'est important pour envisager l'avenir plus sereinement ?

L.M. : « *Cela fait plusieurs années qu'il est possible de faire du VCI pour les vins de Chablis. C'est une vraie assurance récolte d'une certaine manière. On met l'équivalent de 20 % de la récolte de côté en Petit Chablis et en Chablis, des vins où il y a beaucoup de demande. On sait que c'est du vin qu'on pourra sortir l'année prochaine si jamais nous avions des catastrophes climatiques. Le VCI est très important et on aimerait aller plus loin dans les discussions, avec un système de réserve interprofessionnelle qui permettrait d'avoir une approche beaucoup plus pointue sur le marché. L'idée serait de piloter l'appellation pour être au plus proche des besoins et demandes des différents clients* ».

Qu'est ce qui peut expliquer que la Bourgogne fasse le plein, en volume, contrairement à d'autres régions viticoles majeures en France ?

L.M. : « *Notre région a été moins touchée par la maladie. Le mildiou a été très agressif cette année et on s'en est globalement beaucoup mieux sorti que d'autres régions. Je pense beaucoup au Bordelais qui a énormément souffert. Il y a aussi les facteurs climatiques : il a fait beaucoup plus chaud et sec dans le sud de la France. En Bourgogne, on n'a pas eu un « gros » été, avec de très fortes chaleurs. On a eu du beau temps, de la pluie, des températures plutôt modérées ce qui a permis à la vigne de répondre par une récolte favorable. Cela a été un peu plus compliqué sur septembre où il a fait très chaud et très sec. Il a fallu réagir assez vite au niveau des vendanges pour ne pas laisser aller le raisin vers une surmaturité. Mais ça, on a pu l'anticiper* ».

On a eu 2021 qui a été catastrophique, puis 2022 qui était une belle année, suivie de 2023 qui est encore mieux. Qu'est ce qui se passe dans la tête d'un vigneron ? On est serein pour l'avenir ? On se dit qu'il faut faire attention et continuer à travailler en se rappelant que 2021 n'est pas si loin que ça et qu'on ne sait pas ce que donnera 2024 ?

L.M. : « *On est content car 2023 était bien mais on n'est pas du tout dans l'optique de dire qu'on espère que 2024 sera encore mieux. On est serein d'un côté car on a la récolte et les stocks qui vont nous permettre de mieux travailler dans l'avenir. Mais on fait très attention aux années prochaines : comment on va pouvoir les aborder, comment on va devoir travailler, est-ce qu'on devra être encore plus pointu dans les techniques et le matériel pour faire face aux aléas climatiques et aux maladies* ».

Pensez-vous que la France fait partie des pays les mieux armés pour développer une offre viticole satisfaisante, lorsqu'on voit tous les leviers qui ont été mis en place pour avoir à la fois du vin de qualité et en quantité ?

L.M. : « *Oui. Aujourd'hui, je pense que la France doit même regarder vers l'avenir. Avec ce que l'on a au niveau de notre production nationale, on répond à cela, même si certaines régions vont devoir encore plus s'adapter, notamment aux aléas climatiques. Le train est en marche. Des recherches sont déjà lancées au niveau du BIVB par exemple, pour trouver les meilleurs porte-greffes, pérenniser le vignoble et pour sortir les appellations dans leurs personnalités. En France, on a l'image, la notoriété, maintenant il faudra s'adapter à demain et aller assez vite pour pouvoir être là encore dans 10 ou 15 ans et répondre à nos clients. On est armé pour cela* ».

Que représente pour vous le fait de voir la France retrouver son statut de numéro 1 mondial de producteur de vin ?

L.M. : « *C'est une fierté ! On travaille fort en France, on a un savoir-faire au niveau de nos vins. On sait que dans ce domaine, la France est regardée de très près par le monde entier* ».

Propos recueillis par Christopher Levé



Pour Louis Moreau, viticulteur à Beine, cette belle récolte est une excellente nouvelle, notamment pour reconstituer des réserves.

// RESTAURATION

58 Du cœur au ventre

Depuis le 21 août, Saint-Saulge compte un nouvel hôtel-restaurant baptisé « Cœur de Nièvre ». Tenu par Amandine Delbove et Cédric Ferrari, cet espace a de multiples facettes.



Marine Delbove

L'équipe au complet avec, de gauche à droite : Amandine Delbove (co-gérante), Éva Demarteau (cuisinière), Julien Burlandy (cuisinier), Amandine Bresson (serveuse) et Cédric Ferrari (co-gérant).

Placé au 6, rue du Commerce à Saint-Saulge, l'hôtel-restaurant « Cœur de Nièvre » porte son nom naturellement : *« il reprend le surnom de Saint-Saulge car nous sommes au centre du département. Cela faisait sens, pour nous, de conserver la tradition tout en apportant notre touche »* insistent les deux associés et patrons Amandine Delbove, 27 ans, et Cédric Ferrari, 40 ans - respectivement originaires du canton et de Dijon. Afin de comprendre leur *« touche »*, il faut revenir en arrière…

Amuse-bouche…

Pour résumer le lancement de leur entreprise, Amandine et Cédric sourient : *« on s'est fait défoncer ! »*. Avec de plus en plus de réservations au restaurant mais aussi à l'hôtel, ils martèlent : *« Les retours des clients sont plus que positifs que ce soit par leurs compliments ou l'affluence que nous relevons. Nous sommes fiers de cela car nous avons monté notre dossier de A à Z. Au départ nous voulions rénover un bâtiment, mais aux vues des coûts de rénovation cela n'était plus envisageable. Puis nous avons voulu construire, mais là encore cela ne s'est pas fait. Finalement, c'est la mairie de Saint-Saulge qui nous a loué ce bel espace, remis en forme par les soins d'Amandine pour la décoration. En somme, cela a été le parcours du combattant pour nous installer, mais aujourd'hui, nous sommes heureux de l'accueil chaleureux fait à ce projet qui avait bien sa place dans le paysage nivernais »*.

Entrée en matière

Avec leurs quelques années d'écart, Amandine et Cédric détaillent qu'ils ont été mis en relation par une connaissance commune *« car nos désirs professionnels se rejoignaient »*. Ainsi, Amandine, diététicienne nutritionniste, cherchait à monter son entreprise tout en : *« restant dans les alentours car j'apprécie mon territoire. C'est sûrement pour cela que la désertification des services m'a beaucoup touché ; ce fut un crève-cœur de voir Saint-Saulge sans vie »*. De son côté, Cédric, ancien conseiller bancaire en milieu agricole, pointe : *« tout le monde se connaît, et il est difficile de voir l'isolement de certains. J'avais envie d'offrir un service ayant du sens pour les gens du coin »*. Avec les échos du terrain qu'ils ont pu recueillir, ils créent une entreprise tentaculaire : *« Nous avons adapté notre projet au fur et à mesure afin de répondre aux besoins du public rural »*. Ainsi, en plus de l'offre d'hôtellerie et de la restauration sur place, ils proposent de la vente à emporter et prochainement de la livraison à domicile : *« nous attendons le camion »*. En parallèle, Amandine a également son cabinet de conseil diététique – sur rendez-vous.

Aux petits oignons

Toujours avec l'idée de *« rendre service »* ils ont choisi de favoriser l'embauche de proximité et l'établissement compte – en plus d'Amandine et de Cédric - trois salariés de 21, 27 et 31 ans : *« les gens ont envie de travailler si on octroie une latitude pour s'épanouir. Cela passe par des petits détails, comme réaliser le menu tous ensemble ou encore laisser les chefs trouver des recettes. Pour nous la réussite est collective grâce au travail de chacun. De ce fait, si les clients en salle nous félicitent du repas, nous allons chercher les chefs pour qu'ils leur disent directement. Pour nous, ce lien entre patron et salarié doit être fluide et surtout ne pas entraver les relations humaines qui déteignent forcément sur le travail »*. Cette envie de créer un environnement sain se retrouve aussi dans les assiettes : *« Nous voulions mettre en valeur les produits locaux (dont ceux de la Halle – voir TDB n° 1751), car cela ne coûte pas plus cher que ceux de la centrale et c'est meilleur ! Nous voulons offrir une belle qualité de produits tout en restant à des prix raisonnables (entrée, plat, fromage dessert entre 16 et 32 euros) car il ne faut pas oublier que nous sommes en milieu rural »* expliquent-ils et Cédric de rebondir : *« Avec les compétences d'Amandine en matière d'hygiène alimentaire, il y a ce qu'il faut dans l'assiette pour ne pas avoir faim, le tout sans gâcher ! »*.



La salle de restauration entièrement décorée par Amandine, peut accueillir environ 60 couverts.

Revenir aux bases

Les associés poursuivent : *« D'ailleurs, nous faisons en sorte de jeter le moins possible en réinventant les invendus en amuse-bouche quand cela est possible. Dans tous les cas, notre mot d'ordre c'est le goût. Il faut une cuisine goûteuse qui rappelle des bons souvenirs à tous. La saveur est sûrement ce qui caractérise le mieux la France, la Bourgogne et notre département, alors autant la mettre en avant. En plus, nous avons pléthore de producteurs »*. Pour rappel, la carte est changée tous les jours afin de *« ne pas tomber dans la répétition pour notre clientèle variée d'ouvriers, d'artisans, d'exploitants, de cadres, de familles, de retraités, etc. »*. Ils concluent : *« Nous voulons que cela devienne un lieu d'échanges et de liens. Chacun doit pouvoir se sentir à l'aise ici peu importe son étiquette ou sa génération ; chacun est bienvenu »*. Retrouvez Amandine et Cédric ainsi que leur équipe au « Cœur de Nièvre » (hôtel et restaurant) du dimanche au jeudi de 9 h à 14 h 30 et le vendredi et samedi de 9 h à 14 h 30 et de 19 h à 22 h 30. Renseignements et réservations : 06 65 71 87 21.

Chloé Monget

// FESTIVITÉS

21 Rendez-vous à la 150e Fête des grands vins de Bourgogne

Les 17 et 18 novembre se déroulera la 150e Fête des grands vins de Bourgogne, à Beaune. Cette manifestation, organisée par la CAVB, ouverte au grand public, rassemble des négociants et viticulteurs de toutes les appellations bourguignonnes.

La Fête des grands vins de Bourgogne est à ce jour considérée comme la plus ancienne manifestation viticole. Elle ouvrira ses portes au grand public le vendredi 17 novembre de 14 heures à 19 heures et le samedi 18, de 9 heures à 19 heures, au palais des congrès de Beaune.

Les acteurs de la filière espèrent un taux de fréquentation égal, voire supérieur aux éditions précédentes, soit plus de 7 000 visiteurs français et étrangers. Ce dernier fait son retour depuis la fin des restrictions sanitaires. Il est aussi très attiré par la vente aux enchères des vins des Hospices de Beaune. Par ailleurs, comme à son habitude, l'école des vins du Bureau interprofessionnel des vins de Bourgogne (BIVB) animera, durant deux demi-journées, des ateliers d'initiation à la dégustation. À noter également, le retour de la cave aux arômes, pour le plus grand bonheur des œnophiles et autres curieux. Globalement, l'équipe organisatrice de la Confédération des appellations et des vignerons de Bourgogne (CAVB) prévoit de mettre « le paquet » niveau décoration, pour marquer le coup de cette 150è édition. Un photomaton sera là pour immortaliser vos meilleurs moments.

La force du collectif

Le principe de la fête n'a heureusement pas changé, il s'agit de mettre en lumière les 84 appellations bourguignonnes ainsi que toute la diversité qu'elles comportent. Particularité de cet événement : il n'y a pas de vente de vins, afin de laisser entièrement la place à la dégustation et au partage.

Au premier plan donc : le collectif. Plus de 4 500 domaines, maisons de vins et caves coopératives seront présents. Grâce aux diverses dégustations proposées, les consommateurs pourront souvent mettre un visage derrière leurs bouteilles favorites et/ou celles qu'ils découvriront sur place. Surtout quand on sait aujourd'hui à quel point le lien avec le producteur a un impact positif, à la fois sur les ventes, mais également sur le degré de sensibilisation au monde vitivinicole. Enfin, comment imaginer la Fête des grands vins de Bourgogne sans le traditionnel dîner « La Paulée » qui se tiendra le samedi soir, à 20 heures et réunira 350 personnes. Si jamais vous prévoyez de vous y rendre seul, aucun souci à vous faire. Les vins de Bourgogne n'échappent pas à la règle : ils délient les langues et ouvrent les cœurs. Moment convivial de haut vol garanti, en compagnie d'une troupe bourguignonne, suivi d'une soirée dansante. Vous pouvez réserver vos entrées et retrouver toutes les informations pratiques sur le site : fetedesgrandsvins.fr

Florence Bouville



Pour la réalisation de l'affiche, la Confédération des appellations et des vignerons de Bourgogne (CAVB) a fait appel à une jeune autrice de BD : Émilie Daret, qui sera présente durant la fête pour une séance de dédicaces.

// EPLEFPA DE COSNE-SUR-LOIRE

58

« À la croisée des chemins de la vie »

Venant du domaine du notariat, Alicia Momaud a pris ses fonctions à la tête de l'Eplefpa de Cosne-sur-Loire depuis le 22 septembre. Elle présente sa vision du poste.



Alicia Momaud, 33 ans, est Cosnoise.

À 33 ans, Alicia Momaud a pris la direction de l'Eplefpa de Cosne-sur-Loire le 22 septembre. Après 10 ans dans le notariat, Alicia sourit : *« Au vu de mon parcours professionnel, on peut se demander pourquoi j'ai opté pour ce poste à l'Eplefpa de Cosne ! »*. Pour l'expliquer, elle revient sur ses motivations.

Contact humain

Pour ce choix, elle détaille : *« Je me suis lancée dans le notariat car je pensais sincèrement que l'on pouvait aider les gens dans des moments difficiles. En somme, les épauler pour passer des caps. Mais, finalement cette dimension humaine n'était pas requise, à mon grand regret. De ce fait, j'ai décidé d'arrêter, car continuer ainsi devenait inhumain »*. Elle commence donc ses recherches et découvre l'annonce pour Cosne. *« En lisant la fiche de poste, je me suis dit que cela était fait pour moi. Je ne sais pas trop comment l'expliquer »* et poursuit : *« je trouve intéressant de m'investir dans un établissement qui vaut la peine d'exister et de le faire perdurer dans les meilleures conditions qui soient. Je pense sincèrement pouvoir mettre mes qualités à profit ici afin de me rendre utile en remettant l'humain et les valeurs de partage au centre de tout »*. Pour elle, cette idée du dévouement aux autres est de *« famille puisque mes deux grandes sœurs, Élodie et Jennifer sont infirmières libérales »*.

Conscience précise

En évoquant son cercle familial, elle ajoute : *« Mon père, Marc, et ma mère, Nadia, étaient éleveurs de caprins avec transformation fromagère à Léré. J'ai donc fait les traites et conduit les troupeaux durant de nombreuses vacances. Cela laisse des souvenirs formidables et inoubliables. Malheureusement mon père a laissé sa santé et sa vie, en 2017, pour ce métier. Je connais donc parfaitement les difficultés que les exploitants peuvent rencontrer. À mon sens, avoir conscience de cela est déjà un atout indéniable afin de remettre un peu d'empathie humaine dans les échanges dits scolaires – que ce soit pour ceux avec l'équipe du site, les intervenants professionnels mais aussi les élèves »*. Depuis son arrivée, elle espère avoir pu faire passer le message : *« je suis là pour tous. Mon rôle est de pouvoir faire en sorte que chacun soit content de venir ici, sans avoir un poids ou une angoisse sur les épaules. Je suis persuadée que l'écoute est la première étape pour établir un environnement sain. Il est indéniable que la vie personnelle peut avoir un impact sur la vie professionnelle ou l'apprentissage. En partant de ce principe, il faut essayer de rendre le tout plus doux en proposant, déjà, une oreille attentive et, ensuite si cela est possible, des solutions. Cette responsabilité est encore plus centrale lorsque l'on réalise qu'un établissement tel que l'Eplefpa forme les adultes et les chefs d'entreprise de demain »*.

Travailler le vivant

Pour elle, cette dimension est cruciale : *« j'envisage mon poste sous trois volets : informatif, humain et promotionnel. En effet, il faut offrir toutes les clefs de l'enseignement pour la réussite de nos effectifs avec des cours pointus et pratiques. Ensuite, comme détaillé précédemment, la dimension humaine est indispensable puisque nous sommes parfois en contact avec des publics difficiles. Je pense que les établissements scolaires – quels qu'ils soient – ont un rôle dans l'éducation afin de permettre à certains de pouvoir vivre en société. Cela va passer notamment par l'explication de ce que l'on peut ou ne pas faire en classe, la politesse ou encore le respect de l'autre. Enfin, le pan promotionnel est primordial afin de faire rayonner la renommée de l'établissement. Si pour ma part je l'ai toujours connu, étant Cosnoise, force est de constater que l'Eplefpa n'a pas encore la visibilité qu'il mérite. Ce travail est déjà en cours notamment avec les dégustations du vendredi soir ou les différents événements comme le Cosne Wine Tour »*.

Elle conclut : *« si je devais résumer toute ma vision en un seul mot, je choisirais « vivant », puisque l'établissement vit au rythme des élèves et des rencontres, et aussi car nous travaillons pour le vivant via les formations agricoles ou viticoles. En quelque sorte, l'Eplefpa est à la croisée des chemins de la vie qu'elle soit présente ou future »*.

Chloé Monget

// GESTION DES RISQUES

39

La base c'est le Plan communal de sauvegarde

L'association des maires du Jura a récemment consacré une table ronde à la manière de réagir en cas d'événement grave. Le but était aussi de démystifier le Plan communal de sauvegarde (PCS), un document obligatoire en 2025.

Risques sismiques, industriels, feux de forêt, inondation… Pour parer toutes les éventualités, les communes ayant au moins un risque avéré doivent obligatoirement rédiger un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) avant avril 2025. Ce sujet était au cœur d'une table ronde récemment organisée par l'Association des maires du Jura (AMJ) à Montmorot, près de Lons-le-Saunier.

L'association a accompli dans ce domaine un travail de formation des élus reconnu au niveau national : la présidente de l'AMJ, Sandrine Gauthier-Pacoud, et le vice-président, Jean-Louis Maître, sont sollicités par l'Association des maires de France (AMF) pour intervenir sur ce thème lors du congrès des maires de France qui se tiendra à Paris du 21 au 23 novembre.

La table ronde réunissait un représentant des maires de France, les services de secours, la préfecture du Jura, les associations de protection civile et des assureurs. Son but : démystifier le PCS. Alain Chrétien, vice-président de l'AMF et maire de Vesoul a résumé ce qu'est un PCS : *« Les maires doivent recenser sur des fiches les moyens à leur disposition en cas de crise : combien de personnes entrent dans la salle des fêtes ? Où sont les jerricans pour le groupe électrogène ? Une barque est-elle disponible dans le village en cas d'inondation ? Les ressources des citoyens doivent être prises en compte : un agriculteur peut-il mettre à disposition son tracteur en cas d'urgence ? Si la commune n'a pas de salle des fêtes, une grange peut-elle éventuellement abriter des gens ? »*.

Simplement du bon sens

« Il faut tester le matériel comme les groupes électrogènes de temps en temps, » précisait le colonel Frédérik Sauge-Merle, commandant du groupement de gendarmerie du Jura. Pour Serge Taboulot, président de l'Institut des risques majeurs (IRMa), *« un PCS, c'est simplement du bon sens. C'est aussi un bon carnet d'adresses pour savoir à qui s'adresser en cas de crise »*.

Pour établir ce plan, les maires doivent savoir à quels dangers ils peuvent être confrontés. Pour cela, la préfecture a envoyé à chaque commune du département la liste des risques pouvant les concerner. Sandrine Gauthier-Pacoud conseille de créer des solidarités entre communes en mutualisant les contacts et les moyens. *« Il faut aussi que les adjoints se penchent sur ce PCS,* insiste le vice-président Jean-Louis Maître, *ne serait-ce que si le maire est absent »*. Depuis juillet 2022 un conseiller ou un adjoint doit être nommé correspondant « Incendie et secours », et son nom doit être transmis au préfet. Ce sera l'interlocuteur privilégié du SDIS.



O. Fachard

Pour les petites communes, il sera obligatoire de constituer un plan communal de sauvegarde avant avril 2025. Le but est d'avoir un fonctionnement cohérent et efficace face à des risques de type incendie, inondation ou autre.

Le préfet du Jura soulignait l'importance de l'acculturation des populations : *« Vos administrés doivent aussi être au courant des risques pour s'en prémunir »*. Il cite l'exemple des feux de forêt de 2022, sur lesquels de nombreux agriculteurs sont intervenus bénévolement.

Le rôle des agriculteurs

Présent dans la salle, le président de la Chambre d'agriculture, François Lavrut, a apporté son témoignage : *« Lors de ces feux, l'appui des agriculteurs a été demandé. Nous avons sonné la mobilisation générale à travers les réseaux syndicaux et celui des Cuma. Les agriculteurs ont l'habitude d'agir à l'instinct, 80 tracteurs bénévoles ont répondu, c'était plus que nécessaire. Pour l'avenir nous avons besoin d'organiser tout ça. La profession a proposé qu'un agriculteur par secteur soit référent auprès des services de secours. Un exercice grandeur nature avec les pompiers doit avoir lieu prochainement ». « Le risque ne se négocie pas !* concluait le préfet du Jura. *Si vous avez conscience du moindre danger, prenez-le en compte dans votre PCS ! »*

Sébastien Closa

// CFPPA DU MORVAN

58 Découverte sans frontières

Dans le cadre de sa mission de coopération internationale, le Centre de formation professionnelle et de promotion agricole (CFPPA) du Morvan a récemment ouvert ses portes à un groupe de cinq jeunes étudiants chiliens. Explications.

Depuis le 22 septembre, cinq étudiants du lycée agricole de San José de Duao (Chili) ont fait un séjour dans la Nièvre dans le cadre de la mission de coopération internationale du Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole (CFPPA) du Morvan ; une expérience riche en découvertes et moments inoubliables.

Pour mémoire, la mission de coopération internationale, intégrée aux cinq missions de l'Enseignement Agricole, vise à favoriser les échanges et les mobilités tant pour les apprenants que pour le personnel de la communauté éducative agricole. L'objectif est de permettre un enrichissement à la fois linguistique et culturel, tout en développant l'esprit critique face aux réalités internationales et à leurs enjeux.



CFPPA du Morvan

Les cinq étudiants ont pu visiter le marché au cadran de Moulins-Engilbert.



CFPPA du Morvan

Durant leur séjour, les étudiants se sont rendus dans l'exploitation de Dominique D'Été.

Le séjour

Ainsi, les cinq étudiants chiliens originaires de la région du Maule, au centre du Chili, ont eu l'opportunité de découvrir le patrimoine agricole et culturel français. Leur périple a débuté par une série de visites fascinantes, notamment les élevages équins d'Yves Bouchanville et Dominique D'Été, le marché au cadran de Moulins-Engilbert, le célèbre circuit de Magny-Cours, et même un match de l'U.S.O.N. à Nevers. Par la suite, le groupe s'est rendu au Lycée Agricole de Fontaines pour une semaine d'immersion, suivie par une visite au lycée agricole de Mancy. Le 16 octobre, les cinq étudiants chiliens et leur accompagnateur (ancien étudiant de BTS Aqua, qui, après un service civique au lycée chilien, est resté au Chili et est maintenant professeur de français au sein de cet établissement) sont revenus à Château-Chinon pour participer à un bilan de leur séjour enrichissant. Ils ont ensuite mis le cap sur Paris, où ils ont achevé leur voyage d'étude par quatre jours de découverte de la capitale, incluant une visite du Marché International de Rungis.

Qu'en retenir ?

Ce voyage a laissé une impression durable sur les jeunes Chiliens, certains d'entre eux envisageant sérieusement de postuler à un service civique en France, tandis que des stagiaires du CFPPA et des étudiants du Lycée Agricole nourrissent des projets similaires de mobilité et de découverte au Chili. Cette expérience de coopération internationale illustre l'importance des échanges culturels et éducatifs dans le domaine de l'enseignement agricole. Elle permet aux jeunes étudiants de s'ouvrir à de nouvelles perspectives et d'acquérir une compréhension plus profonde des enjeux mondiaux liés à l'agriculture et à l'environnement. Au-delà des frontières, cette collaboration témoigne de la richesse des opportunités offertes par l'enseignement agricole pour élargir les horizons des apprenants et encourager la diversité culturelle dans le monde agricole.

CFPPA du Morvan

Groupama PARIS VAL DE LOIRE LANCE Terre d'Avenir ENGAGÉ POUR LES JEUNES INSTALLÉS

TERRE D'AVENIR
ACCOMPAGNE LES EXPLOITANTS AGRICOLES DANS LEURS INSTALLATIONS

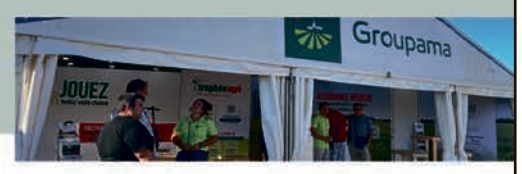
Groupama Paris Val de Loire, depuis toujours aux côtés des exploitants agricoles, lance « Terre d'Avenir », un nouveau programme pour aider les nouveaux installés agricoles. Ce dispositif prendra effet le 1er janvier 2024 et propose un accompagnement spécifique avec un panel d'offres exclusives pour bien démarrer.



C'est à l'occasion du salon Innov-agri, qui s'est tenu du 5 au 7 septembre dernier, à Outarville dans le Loiret, que Groupama Paris Val de Loire signe « Terre d'Avenir » avec tous les représentants des JA de ses départements.

Si ce nouveau programme s'adresse majoritairement aux jeunes à partir de 18 ans, il inclut également tous ceux qui envisagent une reconversion professionnelle avec une limite d'âge portée à 45 ans.

« Une aide précieuse de la part de l'assureur privilégié du monde agricole pour favoriser l'installation des jeunes agriculteurs, franchir le cap des premières années et donner les moyens aux jeunes exploitants d'aborder l'avenir avec confiance » a déclaré Daniel COLLAY, Président de Groupama Paris Val de Loire.





11 avantages sont disponibles dans trois domaines : **prévention, famille et professionnel** et représentent de véritables coups de pouce pour prendre un bon départ.

Par exemple, pour n'en citer que quelques-uns :

- Un stage prévention Centaure d'une valeur de 560 €, axé sur la conduite de tracteurs et engins agricoles
- Des réductions de cotisations de 10 à 50 % sur les risques privés et professionnels, chaque année, pendant toute la durée du programme
- Une diminution de franchise, suite à un sinistre privé ou professionnel, de 250 €
- L'acquisition de 7 jours de service de remplacement

Groupama Paris Val de Loire met ainsi un réel point d'honneur à aider les exploitants agricoles à s'installer et à les protéger des risques pouvant mettre en péril leur réussite économique.

Cet engagement, fort de sens, reflète à merveille ses valeurs historiques de proximité, solidarité et responsabilité.

Qui mieux que Groupama !

100% avec les agris
GroupamaAGRI
0969 365 600*
groupamaagri@groupama-pvl.fr

GROUPAMA PARIS VAL DE LOIRE : Caisse régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles Paris Val de Loire - n° SIREN 382 285 260, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre, constituée sous la forme de syndicat professionnel, entreprise régie par le Code des Assurances et par l'article L 771-1 du Code Rural, dont le siège social est sis 1 bis Avenue du Docteur Ténine - CS 90064 - 92184 ANTONY Cedex, domiciliée pour les présentes 60 boulevard Duhamel du Monceau - BP 10609 - 45166 OLIVET CEDEX. Entreprise soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution située 4 Place de Budapest - 75009 Paris. www.groupama.fr - Document et visuel non contractuels - Crédits photos : Groupama Paris Val de Loireshutterstock - Création : Communication commerciale et digitale Groupama Paris Val de Loire - 11/2023

SOCIAL

// FACE À LA PRÉCARITÉ

21 La MSA, en soutien d'un garage mobile solidaire

En Côte-d'Or, l'association Groupe recherche d'emplois nouveaux (Gren) œuvre depuis trente ans à l'insertion professionnelle de publics fragilisés. Elle vient de se doter d'un garage mobile. Cet investissement a notamment fait l'objet d'un soutien de la MSA Bourgogne.



Lors de l'inauguration du camion-atelier, à Sainte-Colombe-sur-Seine avec, de gauche à droite : Gaëlle Bertrand (MSA Bourgogne), un représentant de l'entreprise Citéos (Fondation Vinci), Vincent Fougairolle (directeur de Gren) et, à droite, Jérémie Brigand, président de la communauté de communes du Pays châtillonnais.

Il est flambant neuf et trône dans la cour du bâtiment où le Groupe recherche d'emplois nouveaux (Gren) a son siège, à Sainte-Colombe-sur-Seine, tout près de Châtillon-sur-Seine. Le camion-atelier de l'association, qui œuvre dans le domaine de l'insertion professionnelle depuis trente ans, est en fait un garage mobile. Il était inauguré le 27 octobre. Un tel équipement participe pleinement à la logique d'insertion qui est celle cultivée par cette structure comme le souligne son directeur, Vincent Fougairolle : *« jusqu'en 2019, nous ne faisions que de l'insertion par l'activité économique. Nous portions des métiers d'espaces verts, de maçonnerie ou de maraîchage, pour fournir à des personnes un emploi « tremplin ». En 2019, nous avons lancé une école de conduite sociale parce que le problème des publics que l'on accompagne, c'est très souvent le manque de mobilité. Avec le camion-atelier, nous pourrons entretenir des véhicules de personnes qui sont en dessous du seuil de pauvreté ou qui relèvent des minima sociaux. Nous pourrons aussi, à terme, remettre en état des véhicules d'occasion que nous proposerons à la vente ou la location à ces publics très fragilisés ».*

Une première étape

L'idée du garage solidaire, Gren l'avait en tête depuis plusieurs années. L'inauguration du camion-atelier est la première étape de sa création. À terme, dans quelques mois, il disposera de locaux à Châtillon-sur-Seine. L'acquisition du camion-atelier a été soutenue financièrement pas la MSA Bourgogne (10 000 euros), la Fondation d'entreprise Vinci pour la Cité (10 000 euros) et la Fondation du groupe de distribution automobile Chopard (5 000 euros) sur un projet qui, au total, avoisine 70 000 euros. Le garage solidaire va aussi faire office de chantier d'insertion puisque très prochainement, deux postes à temps partiel vont être créés qui permettront à deux personnes de se former à la mécanique auto. Un partenariat entre Gren et la MSA Bourgogne est en place depuis 2021 sur l'action « Panier Solidaire » : dans ce cadre, Gren distribue une partie de sa production maraîchère bio à des personnes ayant de faibles revenus.

Berty Robert

www.association-gren.fr

Trente ans d'accompagnement

L'association Gren intervient sur l'arrondissement de Montbard, soit un tiers du département de la Côte-d'Or, sur sa partie nord et ouest. Chaque année, en parcours d'insertion, Gren accompagne environ 130 personnes en contrats. En 30 ans, ce sont près de 1 300 personnes qui ont été accompagnées, avec un taux de retour à l'emploi de l'ordre de 68 %.

// ÉNERGIE

39 Des granulés de bois 100 % locaux dans le Jura

Une nouvelle unité de production de pellets de la scierie jurassienne Chauvin vient d'être inaugurée, près de Champagnole. Un développement significatif pour une entreprise ancrée dans ses terres.

L'idée de transformer en pellets les résidus connexes de la scierie, plaquettes et sciure, a germé il y a 10 ans. Construits en 15 mois par des PME locales avec lesquels la scierie jurassienne travaille depuis longtemps, les nouveaux bâtiments, situés à Mignovillard, près de Champagnole, s'étalent sur 5 ha jouxtant la scierie. La production a débuté fin mai. Quinze personnes y travaillent. L'objectif est d'y fabriquer 80 000 tonnes de pellets par an. La matière première est fournie à 60 % par la scierie Chauvin, le reste, soit une dizaine de camions par jour, provenant des autres scieries locales. Une fois broyées, les sciures sont séchées grâce à de l'air chaud pulsé fourni par une nouvelle chaudière à biomasse alimentée avec les résidus de la première transformation, comme les écorces qui sont interdites dans la fabrication du pellet. Outre la chaleur pour le sécheur de Jura Pellets, elle produit aussi l'eau chaude destinée au séchoir à bois de la scierie et au chauffage des bâtiments. Les cendres sont valorisées et entrent notamment dans la composition d'engrais pour l'agriculture. Rien ne se perd : les 3 à 4 m³ d'eau qui s'évaporent chaque heure sont récupérés et utilisés dans les presses et pour l'arrosage des grumes.

Six tonnes à l'heure

Les deux presses de l'entreprise sont capables de produire chacune 6 tonnes de pellets à l'heure. Aucun adjuvant, aucune colle ne rentre dans la fabrication, le produit final étant composé à 100 % de matière sèche. Les clients sont principalement francs-comtois, voire de l'est de la France et de Suisse mais Jura Pellets a aussi contractualisé avec des plus gros faiseurs comme Total énergies. L'entreprise s'adresse également aux particuliers qui souhaitent acheter des palettes entières. Au total, l'investissement s'élève à 28 millions d'euros, dont 4 millions de subventions de l'Ademe pour la nouvelle chaudière et 1,5 million euros de France Relance. *« Outre la valorisation des connexes de la scierie en circuit court, cette production de granulés bois améliore notre empreinte carbone »*, a expliqué Fabrice Chauvin lors de l'inauguration. Clément Pernot, qui intervenait avec sa triple casquette de président du Conseil départemental et de la Communauté de communes, et de sénateur, a félicité l'entreprise pour son parcours : *« Vous êtes partis d'une scierie de village pour bâtir une des plus belles entreprises de traitement du bois sur notre territoire »*.

Sébastien Closa



La nouvelle unité de production de pellets de Jura Pellets emploie 15 personnes.

// EN BREF

Côte-d'Or Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour sept communes

Les arrêtés interministériels du 16 et du 17 octobre derniers portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle sont parus au journal officiel du 1er novembre 2023. Par l'arrêté du 16 octobre, l'état de catastrophe naturelle est reconnu pour le phénomène *« mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique) »* pour la commune de Salmaise. Par l'arrêté du 17 octobre, l'état de catastrophe naturelle est reconnu pour des *« mouvements de terrains différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols »* pour les communes suivantes : Athée, Bézouotte, Marandeuil, Remilly-sur-Tille, Villers-la-Faye et Villers-les-Pots. Les sinistrés disposent d'un délai de trente jours à compter de la date de publication de cet arrêté au Journal officiel, pour déposer auprès de leur compagnie d'assurances une déclaration de sinistre afin de bénéficier du régime d'indemnisation prévu par la loi du 13 juillet 1982. Pour consulter l'arrêté : https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000048067913 Chaque mairie concernée est prévenue par les services de la préfecture. À noter : si une commune ayant fait une demande ne figure pas dans les annexes des arrêtés publiés les 16 et 17 octobre, c'est que son dossier est toujours en cours d'analyse par la commission interministérielle.

TABLEAU DE BORD

LES FORMATIONS

CÔTE D'OR

// Apprendre à rédiger son DUERP

• 13 novembre à Châtillon-sur-Seine

Corine Garnier-Penning, CA21 - 03 80 68 66 28 corine.garnierpenning@cote-dor.chambagri.fr

Mise bas des vaches pour un bon démarrage de lactation

17 novembre à Créancey

Céline Faubladier, CA21 - 03 80 90 68 76 - celine.faubladier@cote-dor.chambagri.fr

Réussir la production de graines de moutarde

21 novembre à Francheville

Hector Mussillon, CA21 - 06 33 85 50 27 - hector.mussillon@cote-dor.chambagri.fr

NIÈVRE

// Maîtriser la production légumières sous-abris

• 14 novembre

Les légumes produits sous-serres: tomates, poivrons, aubergines et concombres sont souvent des cultures à forte valeur ajoutée et nécessitent la plus grande technicité ! Participez à cette formation et apprenez à connaitre les points clés de la production et mettez en place des techniques adaptées pour ces cultures comme la PBI: Protection Biologique Intégrée ou les lâchers d'auxiliaires.

Plus d'infos: Chambre d'agriculture de la Nièvre, centre de formation: 03 86 93 40 37

// Choisir un taureau

• 16 novembre

Choisir ses taureaux qui amélioreront le potentiel génétique de son élevage passe automatiquement par une bonne connaissance morphologique des animaux et des critères génétiques à disposition. Apprenez en plus sur comment réaliser un planning d'accouplement, s'approprier les outils techniques, les valoriser…

Renseignements : Chambre d'agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

//VGP : Vérification Générale Périodique

• 16 novembre

La Chambre d'agriculture de la Nièvre propose une formation qualifiante VGP à Chasnay sur l'exploitation de l'EARL de Veron. En tant que chef d'exploitation agricole, employeur ou non de main-d'œuvre, vous êtes soumis à la VGP pour les engins de levage, de manutention et de terrassement dont vous êtes propriétaire. Ainsi la périodicité de la VGP est : tous les 6 mois pour les appareils de levage, tous les 12 mois pour les engins de manutention et de terrassement (manipulant du vrac : fumier, terre, grain...).

Inscriptions : Chambre d'agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

// Initiation au pendule et baguettes parallèles

• 17 novembre

Problèmes de comportement des animaux ? d'ambiance des lieux ?… Les nuisances électro-magnétiques ont un impact non négligeable sur l'équilibre et le fonctionnement du vivant sur votre exploitation… Cette formation vous permettra de maîtriser le pendule et la baguette pour diminuer ces perturbations. Edwige Raillard - Géobiologue professionnelle à Era-Géobiologie, sera votre formatrice.

Renseignements : Chambre d'agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

YONNE

// Renouvellement Certiphyto GC DENSA GC

• Mardi 14 novembre

À la Chambre d'agriculture, à Auxerre.

Contact : Christine Ligneron (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 94 22 22.

// Construire mon calendrier de traitement

• Mercredi 15 novembre

À la Chambre d'agriculture, à Auxerre.

Contact : Guillaume Morvan (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 94 28 90.

// MesParcelles : solution internet pour piloter mes cultures

• Jeudi 16 novembre

À la Chambre d'agriculture de l'Yonne, à Auxerre.

Contact : Catherine Bonin (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 94 28 42.

// Parage : soigner les pieds de mes ovins/caprins

• Vendredi 17 novembre

À la Chambre d'agriculture, à Auxerre.

Contact : Marianne Ranque (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 51 74 08.

// Réussir mon installation en société

• Vendredi 17 novembre

À la Chambre d'agriculture de l'Yonne, à Auxerre.

Contact : Audrey Bardos (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 94 28 41.

L'AGENDA PRO'

CÔTE-D'OR

// Rendez-vous Arvalis

• Mardi 14 novembre

Une demi-journée de présentations de résultats techniques est proposée par Arvalis à Pouilly-en-Auxois (salle polyvalente). Elle est destinée aux conseillers et aux agriculteurs de Bourgogne Franche-Comté.

Inscriptions jusqu'au 13 novembre. Renseignements : Christelle Moreau au 03 80 28 81 85

// Renseignez vous sur la transmission de votre exploitation

• Lundi 20 novembre

Dans le cadre de la Quinzaine de la transmission-reprise, plusieurs rendez-vous sont organisés par les services de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or. Un rendez-vous Transmission aura lieu à Saint-Seine l'Abbaye.

Contact : Catherine Flèche, au 03 80 68 66 51 ou par mail : catherine.fleche@cote-dor.chambagri.fr

// Réunions GDS

• En novembre et décembre

Le GDS de Côte-d'Or organise douze réunions d'information sur la prophylaxie 2023-2024. Les prochains rendez-vous sont donnés à Selongey le 15 nov. à 14 h, à Venarey le 20 nov. à 14 h, à Vitteaux le 21 nov. à 14 h, à Aignay le 23 nov. à 9 h, à Champdôtre le 24 nov. à 14 h, à Pontailler le 27 nov. à 14 h, à Châtillon le 29 nov. à 9 h, à Saint-Seine-l'Abbaye le 30 nov. à 14 h, à Liernais le 6 déc. à 14 h et à Beaune le 7 déc.à 14 h.

NIÈVRE

//Réunion d'information transmission

• le 14 novembre

La Chambre d'agriculture et la MSA organisent comme chaque année une réunion d'information sur la transmission. Elle se déroulera à la salle des associations de la mairie de Coulanges-lès-Nevers. À partir de 14 h. Au programme : tout comprendre sur la retraite : modalités et démarches (MSA), les différentes étapes pour transmettre son exploitation (CA58).

Rens. : Carole Simon au 03 86 93 40 15 ou Christophe Bossaron au 03 86 93 40 47.

YONNE

// Forum des opportunités

• Du 6 au 17 novembre

La 4e édition du forum des opportunités, organisé par la Chambre d'agriculture de l'Yonne, a lieu en version numérique. Au total, 16 webinaires sont organisés répartis sur six thématiques : productions végétales, productions animales, diversification, agriculture biologique, services et énergie.

Programme complet: bourgognefranchecomte.chambres-agriculture.fr/yonne.

// Assemblée cantonale GDS 89

• Lundi 13 novembre

Le GDS 89 tiendra trois assemblées cantonales dans l'Yonne. La deuxième aura lieu le lundi 13 novembre de 9 h 30 à 12 h à Migennes (salle Laforge, 3 rue Jules Rimet). À l'ordre du jour : le rapport technique et les nouveautés présentés par les techniciennes du GDS, l'intervention de la DDETSPP et l'intervention de Mme De Chanay (laboratoire Eurofins) sur les analyses d'eau. La troisième assemblée cantonales aura lieu le lundi 13 novembre de 14 h 30 à 17 h à Toucy (salle café Fournier, rue Paul de France). À l'ordre du jour : le rapport technique et les nouveautés présentés par les techniciennes du GDS, l'intervention de la DDETSPP et l'intervention du Dr Morlat (OVVT) sur la besnoitiose.

Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Un nouvel accord sur les salaires minima pour les entreprises de la production agricole et les Cuma

Afin de prendre en compte la dernière augmentation du SMIC de 2,2%, soit 11,52 €, au 1er mai, la FNSEA, la FNCUMA et l'ensemble des organisations syndicales de salariés sont parvenus à un accord sur l'évolution de la grille nationale des salaires minima pour les entreprises agricoles de la production et des CUMA. Il s'agit de l'avenant 7 du 25 mai 2023 à la convention collective national de la Production agricole et des Cuma du 15 septembre 2020.

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	11,52
12 - 16	2	11,61
17 - 24	3	11,78
25 - 35	4	12,03
36 - 51	5	12,56
52 - 73	6	13,15
74 - 104	7	13,92
105 - 143	8	14,88
144 - 196	9	16,11
197 - 270	10	17,84
271 - 399	11	20,30
400	12	23,20

INDICES DES FERMAGES

Depuis la loi de modernisation de l'agriculture de 2010, l'indice national des fermages est fixé par arrêté ministériel chaque année. Il s'applique pour toutes les échéances annuelles du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023 sur l'ensemble du territoire français et pour toute production. Cet indice sert à réévaluer le prix de location des terres.
Pour la campagne 2022-2023 l'arrêté du 13 juillet 2022 paru au Journal officiel du 16 juillet 2022 a fixé l'indice national des fermages à **110,26**. L'indice progresse de 3,55 % par rapport à la campagne précédente.
Cet indice repose à 60 % sur l'indice d'évolution du revenu brut d'exploitation agricole (RBEA) à l'hectare national des cinq dernières années et à 40 % sur l'évolution du niveau général des prix correspondant au prix intérieur brut de l'année précédente.

Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2022 et le 30 septembre 2023, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1} \times 110{,}26 \text{ (indice 2022)}}{106{,}48 \text{ (indice 2021)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	106,48	+1,09%
2022	110,26	+3,55%
2023	116,46	+5,63%

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

07/11/2023

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 685 - Vente : 96 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	300-350	3,43	3,60	3,53	-0,05
		350-400	3,52	3,76	3,57	0,14
		400-450	3,36	3,49	3,43	0,01
		450-500	3,26	3,46	3,39	-0,06
	R	350-400	3,31	3,42	3,37	0,12
		400-450	3,31	3,42	3,37	-0,02
F	U	250-300	3,50	3,70	3,59	0,21
		300-350	3,59	3,65	3,62	0,10
		350-400	3,51	3,67	3,64	0,09
	R	350-400	3,49	3,49	3,49	

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 61 - Vente : 90 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	450 et +	3,09	3,17	3,16	
	R	450 et +	2,93	2,93	2,93	

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 292 - Vente : 92 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	E	- 5 ans	3,21	3,48	3,34	0,04
		5 à 10 ans	3,15	3,26	3,20	
	U	24 à 36 mois	2,92	3,10	3,01	-0,17
		- 5 ans	2,76	3,09	2,87	-0,05
		5 à 10 ans	2,62	3,13	2,83	-0,06
		+ 10 ans	2,51	2,68	2,58	-0,09
	R	24 à 36 mois	2,60	2,93	2,82	0,08
		- 5 ans	2,47	2,73	2,65	-0,08
		5 à 10 ans	2,50	2,73	2,62	-0,06
		+ 10 ans	2,30	2,46	2,37	-0,14
	O	5 à 10 ans	2,12	2,49	2,31	
		+ 10 ans	1,62	2,24	1,98	-0,34

OBSERVATIONS

Effectif global : 1 038 - Taux de vente : 94 %

Broutards : Demande suivie, les tarifs restent à niveau correct. Les cours oscillent mais les acheteurs hésitent entre les besoins de se couvrir et leurs inquiétudes face à la progression de la MHE.
Laitonnes : Nouvelle hausse des cours, l'offre en progression ne suffit toujours pas à couvrir l'importance de la demande.
Vaches / génisses 30 mois : Encore un marché bien fourni. En ce début novembre les fortes sorties de vaches maigres commencent, ajouté à celà une consommation de viande très ralentie, nous amène à une ambiance commerciale partagée. En effet, les sorties de vaches grasses chez les engraisseurs se font au compte goutte et ils se précipitent moins à l'achat dans les sujets maigres qui coûtent à nourrir en ce début de période hivernale. Les cours s'effritent donc cette semaine d'une dizaine de centimes dans toutes les catégories. Néanmoins, les rares animaux proches de la finition ou gras voient leurs cours quasiment reconduits ou perdent quelques petits centimes.

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

06/11/2023

Effectif : 415

Broutards :	(405 - 480 kg)	1370 - 1560	3,25 - 3,36
Laitonnes :	(340 - 390 kg)	1190 - 1320	3,36 - 3,47
Génisses 16 - 24 mois :	(270 - 500 kg)	830 - 1500	2,70 - 3,05
Génisses 24 - 36 mois :	(600 - 830 kg)	1690 - 2620	2,66 - 3,30
Vaches :		1190 - 2210	

Les volumes sont toujours importants en broutards. Tarifs stables en lourds. Légère baisse en légers et plus particulièrement en non vaccinés. Très peu d'invendus.
Vente rapide et globale en laitonnes et génisses d'export à des cours soutenus.
Malgré des apports moins importants les tarifs sont de nouveau orientés à la baisse en vaches maigres.

Divers :

Broutards Limousins-Aubrac et croisés :	(335 - 460 kg)	1200 - 1570	3,43 - 3,81
Laitonnes Limousines et croisées :	(225 - 375 kg)	760 - 1280	3,33 - 3,42
Génisses Limousines :	(655 - 705 kg)	2280 - 2350	3,34 - 3,49

Très bonne qualité en broutards limousins et croisés permettant une vente quasi globale à des tarifs difficilement maintenus. Peu de relève. Forte demande en femelles limousines.

Bovins gras : 13
Vaches de viande : 5,20 à 5,74 € kg de viande.
Vaches de viande : 5,54 à 5,80 € kg de viande.

Fléchissement des tarifs en bovins gras. Vente globale.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

30/10/2023

Effectif : 134

Agneaux gras	130 - 181	(3,20 - 3,70)
Brebis	56 - 127	(0,97 - 1,38)

Vente plus rapide en agneaux, à des cours plus fermes. Tarifs stables, en brebis.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

30/10/2023

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 916 - Vente : 94 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	3,83	4,28	3,99	-0,24
		de 38 à 44 kg	3,86	4,36	4,05	-0,08
		de 44 à 50 kg	3,54	4,16	3,83	-0,13
		+ de 50 kg	2,87	3,65	3,39	0,01
	R	de 32 à 38 kg	3,50	3,87	3,68	-0,12
		de 38 à 44 kg	3,33	3,94	3,84	-0,12
		de 44 à 50 kg	3,59	3,70	3,62	0,16

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 132 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M			1,18	1,84	1,39	
F	U	+ de 60 kg	1,41	1,54	1,48	-0,02
	R	- de 60 kg	1,23	1,37	1,33	
		+ de 60 kg	1,16	1,42	1,30	-0,01
	O	- de 60 kg	0,99	1,11	1,09	0,23

AGNEAUX MAIGRES — *Effectif : 10 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	R	de 25 à 35 kg	99,00	116,00	106,00	-3,00

OBSERVATIONS

Effectif global : 1 058 - Taux de vente : 95 %
Agneaux : L'offre reste à un niveau satisfaisant en volume et en qualité, même si cette dernière n'est pas aussi relevée que lors du précédent marché. Côté demande, l'embellie des tarifs enregistrée il y a 15 jours est quelque peu retombée. Les cours cèdent donc une partie de la hausse tout en restant convenables face à une consommation peu dynamique.
Brebis : Demande régulière et cours sensiblement reconduits.

MARCHÉS VOISINS *Bovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

31/10/2023

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 12 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	350-400	3,12	3,36	3,34	0,02
		400-450	3,32	3,38	3,32	0,01
F	U	250-300	3,28	3,52	3,42	0,04
		300-350	3,32	3,55	3,48	0,00

PAS DE COTATIONS - VOLUMES INSUFFISANTS

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 53 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- 5 ans	2,82	3,03	2,98	-0,04
		5 à 10 ans	2,72	2,96	2,94	0,02
	R	5 à 10 ans	2,44	2,76	2,72	
		+ 10 ans	2,58	2,76	2,65	

PAS DE COTATIONS - VOLUMES INSUFFISANTS

OBSERVATIONS

Effectif global : 65 - Taux de vente : 100 %.
Le volume, cette semaine, ne permet pas d'établir une cotation, semaine décalé en raison du 1er novembre.

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

31/10/2023

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 336 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 38 à 44 kg	4,02	4,34	4,28	-0,03

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 60 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	R	+ de 60 kg	1,39	1,68	1,46	

OBSERVATIONS

Effectif global : 410 - Taux de vente : 100 %
Agneaux : Marché bien approvisionné, les cours sont reconduits dans l'ensemble.
Brebis : Très peu d'apport en ce marché décalé, la qualité des animaux n'est pas au rendez-vous.



ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

06 Nov. 2023

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

MARCHÉ

Gros bovins finis : Marché stable sur le troupeau allaitant. Plus tendu pour les animaux laitiers.

Bovins maigres : Marché dynamique en femelles, elles sont recherchées. Cours facilement reconduits.

POLITIQUES

Alors que la Commission européenne espérait conclure l'accord commercial avec l'Australie en marge du G7 la semaine dernière, ce ne fut finalement pas le cas.
Les négociateurs australiens se montrent insatisfaits de l'offre européenne sur les viandes ovines et bovines, qu'ils jugent trop basse ! Ce sont tout de même 24 000 t de viandes bovines à droit réduits qui sont proposées, sans que nous n'ayons d'information, à date, sur les conditions de production à respecter !

SANITAIRE

Le ministre de l'agriculture a visité jeudi 2 novembre un élevage bovin en Pyrénées-Atlantiques, dans la zone initialement impactée par la MHE, et a annoncé « un plan d'action et un travail sur des indemnisations ».
En retour, la FNB, dans une lettre ouverte cosignée avec la FNSEA et la FNPL, ont souligné que cette visite était nécessaire … mais loin d'être suffisante ! Au-delà de la reconnaissance du sujet, les éleveurs sont en effet maintenant en attente urgente de décisions et de mise en œuvre d'indemnisations sanitaires et économiques.

APPLICATION DE LA LOI EGALIM 2 EN FILIERE VIANDE BOVINE

Sur le mois de septembre 2023, la tendance est à la hausse pour l'indice IPAMPA viande bovine : il s'élève à 134.4 points (VS 133.7 en aout 2023, soit une augmentation de 0.7 point). Cette augmentation est due principalement à la hausse, sur un mois, du poste « Energie et lubrifiants » (+9.5 points).
Cette augmentation de l'IPAMPA amène aux prix de revient suivant, selon un estimatif FNB : 6,07€/kg pour la vache allaitante, 5,89€/kg pour le JB et 4,03 €/kg vif pour le Broutard.
La FNB rappelle donc le caractère essentiel de baser la vente de ses animaux, sur un contrat dont le prix formulé a pour socle le coût de production interprofessionnel.

FAIT DE LA SEMAINE

Ce mardi 31 octobre, Interbev, en partenariat avec FNH et l'Institut Veblen, ont organisé une conférence visant à mettre en parallèle la politique commerciale européenne, et les ambitions du Green Deal. Cette conférence, rassemblant de nombreuses filières agricoles, animales comme végétales, a souligné l'intérêt de tous pour la mise en œuvre de mesures de réciprocités comme les clauses et mesures miroirs. Les 3 organisateurs ont aussi partagé leur feuille de route, qui inclut le soutien à ces mesures de réciprocité !

FOCUS

Les versements des avances PAC se sont poursuivis le 2 novembre. Cela concerne normalement 70% des aides du 1er pilier (DPB, redistributif, éco-régime, couplage ovins et bovins), et 85% de l'ICHN, sur la base des montants provisoires définis par le Minsitère (plus bas qu'escomptés). Ombre au tableau, la reconnaissance des « agriculteurs actifs » a posé problème, rendant parfois impossible le versement d'avance. De plus, si le montant versé n'est pas cohérent ou compréhensible, vous pouvez interroger cotre DDT !

CHIFFRE A RETENIR

6,07€/kg

C'est le prix de revient estimatif, de la vache allaitante, suite à la mise à jour de l'IPAMPA viande bovine à septembre 2023. Malgré le discours ambiant d'une baisse du contexte inflationniste, il faut rappeler que l'IPAMPA viande bovine, lui est en hausse par rapport au mois précédent et s'élève donc sur ce mois de septembre à 134,4 points.

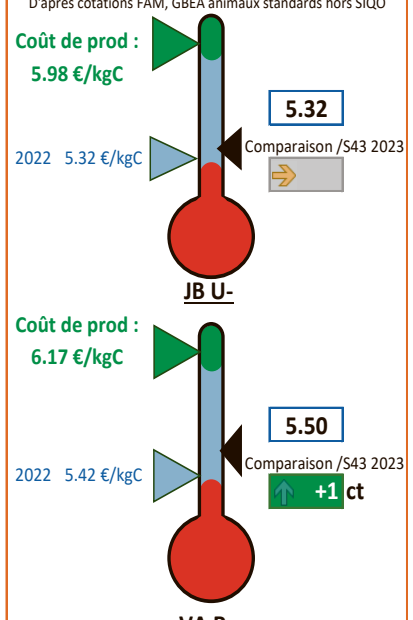
EN REGION

Ciaran, Domingos…de nombreux événements climatiques ont touchés les exploitations agricoles la semaine passée! La FNB, en coordination avec la FNSEA, a la volonté d'accompagner tous les élevages bovins et veaux de boucherie impactés suite au passage de ces tempêtes ! N'hésitez pas en départements à remonter les situations terrains et les divers dégâts subis, afin d'avoir un état des lieux exhaustif au national.

INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

Cotations françaises gros bovins entrée abattoirs standards

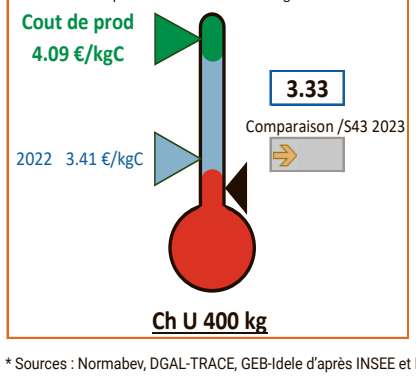
D'après cotations FAM, GBEA animaux standards hors SIQO



Les coûts de production sont calculés en sortie ferme, donc ne tiennent pas compte des frais d'approche.

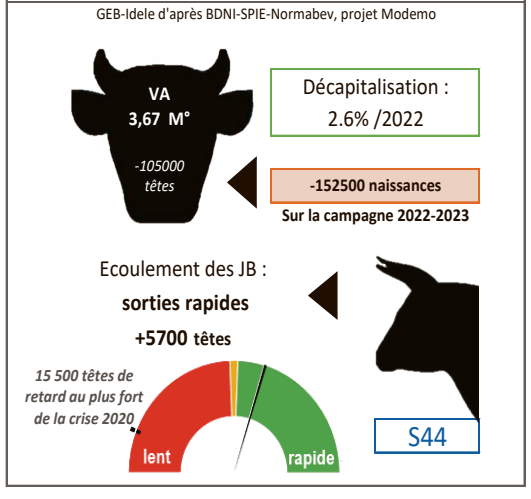
Cotations françaises maigre

D'après cotations GBM FranceAgriMer



Effectifs d'animaux

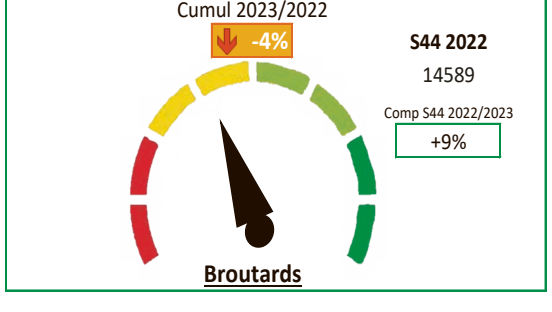
GEB-Idele d'après BDNI-SPIE-Normabev, projet Modemo



Exports vifs Italie

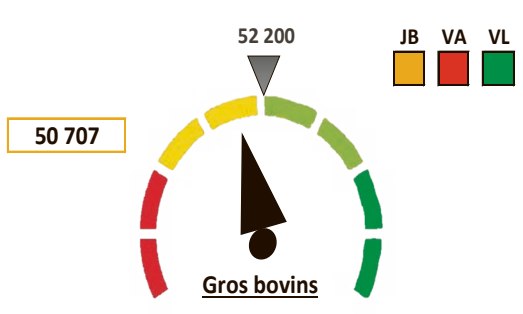
D'après données hebdomadaires DGAL-TRACES

Moy hebdo cumulée : 16 650 têtes



Abattages hebdo gros bovins

D'après données hebdomadaire Normabev (concernant les abattoirs de plus de 1500 tec/semaine)



Indicateurs de prix de revient

D'après l'accord interprofessionnal INTERBEV

6.17	Vache Charolaise R = (€/kg éc.)
6.75	Génisse R + (€/kg éc.)
5.98	Jeune Bovin U - (€/kg éc.)
4.09	Broutard 400 kg (€/kgvif)

1er semestre 2023

Le ciseau des prix….

D'après INSEE - GEB-Idele et FranceAgriMer

En 25 ans…

+100%	Sur les prix à la consommation
+105%	Sur les charges en élevage
+80%	Sur les prix payés aux poducteurs

* Sources : Normabev, DGAL-TRACE, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

TENDANCES

Synthèse générale

Tendances des Marchés aux Bestiaux
Semaine 45
du 5 au 12 novembre 2023

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

Broutard(e)s : La demande est régulière et les acheteurs présents même si la progression de la zone MHE inquiète. Les lots plutôt légers, inférieurs à 300 kg, sont recherchés pour l'engraissement ce qui permet des hausses tarifaires, notamment en croisés et limousins. En charolais, les tarifs sont un peu plus discutés surtout si la qualité est hétérogène. Sur le sud-ouest, le commerce reprend petit à petit vers l'Italie à la faveur des PCR MHE. En femelles, la demande est ferme sur l'ensemble des marchés, ce qui raffermit les tarifs.

Gros bovins maigres : Les volumes progressent, alimentés par les fortes sorties de vaches maigres habituelles en cette saison, dans un contexte commercial plus tendu en vaches grasses. Les engraisseurs sortent les animaux prêts à abattre au compte-goutte et ils se précipitent moins à l'achat dans les sujets maigres qui coûtent à nourrir en ce début de période hivernale. Les tarifs sont donc discutés ; les vaches bien démarrées sont recherchées et se placent vite.

Boucherie : L'ambiance est toujours très calme en toutes catégories. Les tarifs des allaitantes supérieures bien conformées se tiennent encore cette semaine même si la reconduction semble moins évidente. Inversement, les conformation R et les vaches mixtes cèdent de nouveau quelques centimes. Les cours des réformes laitières continuent de dégringoler.

Veaux : L'ambiance est toujours compliquée. Les petits veaux laitiers ou mixtes sont toujours difficiles à placer, voire invendables et non cotés s'ils sont trop légers. Les tarifs sont difficilement maintenus dans ces catégories. Pour les veaux de bonnes qualité et conformation, qui sont recherchés, les prix sont stables et les ventes sont fluides. En veaux d'Aveyron, le commerce est régulier.

Ovins : L'ambiance est toujours bonne pour des achats réguliers, face à une présentation globalement de qualité. Les lots bien triés sont toujours recherchés. Les cours sont fermes à haussiers et le placement est rapide. En brebis, la demande stable et se porte prioritairement sur les sujets biens finis.

PETITES ANNONCES

Matériel

Tracteur

01 - Achète tout tracteur toute marque tout état.
✆ **07 49 88 65 13**

26 - Vends tracteur verger Massey Ferguson 3640 GE 2016 1050 HRS 82 CV 4 RM HI LO, TBE.
✆ **06 80 05 05 36**

26 - Vends chasse neige et chaines déneigement KÖNIG 14/9/24 et 14/9/34.
✆ **06 80 07 38 98**

69 - Cause retraite, vends tracteur NH T6125, 2018, 3300h, très bon état, 4 roues motrices, relevage avant, cabine suspendue, clim, bâti chargeur ALO type Q4L, disponible. 58000€ HT.
✆ **06 64 69 64 55**

Travail du sol

26 - Matériel : Vends charrue Kuhn multi master 152 3+2 herse plate 4M cultipacker.
✆ **04 75 90 12 80**

26 - Vends cause retraite brabant-trisoc Kuhn TBE. Épandeur d'engrais Kuhn MDS61 600L BE. Pulve Hardi NK 600 12M.
✆ **06 87 42 14 57 HR**

Récolte

26 - Recherche batteuse Case Axial dans l'état+ cueilleur maïs avec broyeur + corn-picker Bourgois.
✆ **06 24 01 73 22**

39 - Vends MB hydro 4 roues motrices.
✆ **06 07 04 79 32**

42 - Vends maïs épis, 42600 Chalain-le-Comtal.
✆ **06 86 51 39 07**

89 - Vends séparateur Agritec 50 qx, très bon état, brosses neuves, 4 grilles. Complet avec ensacheurs, livraison possible.
✆ **06 81 82 73 32**

Arbo-viti

26 - Vends plateforme taille ROSATELLO 4 RM RD An 2001 palpeur autodirectionnel TBE.
✆ **06 80 05 05 36**

26 - Vends cause retraite Faucheuse rotative VOTGEX 3M de coupe - Calibreuse CALIBREX Minigram de 209 - compresseur de taille 2x 800 L Lacmé.
✆ **06 78 50 56 53**

Irrigation

69 - Vends enrouleur IrriFrance 1015 340 m. diam. 90 - Optima 2014 Irricontrol tout hydro. TBE.
✆ **06 07 06 77 50 HR**

69 - Vends enrouleur IrriFrance Optima 1020 400 m. diam. 90 2006 Irricontrol tout hydro TBE.
✆ **06 07 06 77 50 HR**

Divers

21 - Recherche round baller 120 x 120, - presse MD, - cover-crop, - tracteur 4 RM. (4305)
✆ **06 71 10 93 35**

VENTE DE MATÉRIELS

PULVÉRISATEURS

• Berthoud Mack 1200 l, 20 m, 1995	
ref. 2312	4 000 €HT
• Berthoud Mack 1500 l, 24 m, 1995	
ref. 4003159	5 000 €HT
• Tecnoma TX porté, 1200 l, 24 m, 2003	
ref. 4012	1 000 €HT
• Berthoud Mack 1200 l, DPE, 20 m, 1995	
ref. 4562	2 600 €HT
• Berthoud tracté Alba Volux 2500 l, 24 m	
ref. 4757	1 800 €HT
• Berthoud Racer DPTronic, 2500 l, 28 m, 1997	
ref. 794	2 500 €HT

BENNE

• Benne monocoque 9 t	10 000 €HT

SARL LUCAS et Fils
Agent MF- 89740 CRUZY LE CHATEL
Tél. : 03 86 75 20 98 - 06 07 58 99 47
nathalie@lucasetfils.fr

Achète **TRACTEURS**

FORD du 5000 au 8210, série 40 et autres / MF du 168 au 188, série 200 à 600 - 3000 à 8000 / FENDT modèle après 1980, même porte outils / DEUTZ 7006 à 7207 - DX - AGROTRON - AGROSTAR et autres / VALTRA - CLAAS - SAME / ZETOR 5011 au 16245 - 5340 et 10540 + tous modèles après 1980 / EICHER 6 cylindres - SCHLUTER 6 cylindres / RENAULT série 14-54 et 34 - TEMIS - ARES - CELTIS et autres / FIAT de 80-90 à 180-90 - WINNER - TL - TLA - G et autres / JOHN DEERE série 40-50-55-6000-7000 et autres / CASE IH 745-845-956 à 1455-5120-5140-CX-MX et autres / MB TRAC après 1985 - UNIMOG MERCEDES
Tracteurs accidentés, de vignerons, de vergers... et autres nous consulter
Presses : CLAAS MARKANT 50-55-65 / JOHN-DEERE 342 / Round BALLER 120x120 / Camions - Tracteurs routiers - semi-remorques... Moissonneuse Batt. CLAAS - NH - JD et autres... / Télescopiques - Tractopelles - Niveleuses / Chargeuses après 1980 LIEBHERR - ZETTELMEYER SCHAEFF - ATLAS - ZEPPELIN...

MEYER Gilbert Sàrl - 67210 OBERNAI
Tél. 06 10 84 67 52 - meyer.gilbert-negoce@wanadoo.fr

21 - Recherche tracteurs , - mois. bat., - presses, - chariots élévateur, - télescopiques, - charrues, - bennes, - épandeurs et autres machines agricoles (4501).
✆ **06 30 11 59 25**

26 - Cherche pneus 13,6 X 36 en bon état.
✆ **06 69 28 65 05**

38 - Vends râtelier BR Andrieu 25 places TBE ; Pédiluve ovins 2,90m de long ; Tondeuse brebis Heiniger.
✆ **06 77 91 41 10**

38 - Recherche pneus occasion remorque 12-5-15 faire offre.
✆ **06 84 30 24 46**

38 - Vends cuisinière Godin bois BE ; 1 pneu 480/70/38 ; 1 bétaillère 2 bêtes ; 1 remorque Jeep ; Foin prairie 2023 balles rondes.
✆ **06 01 32 73 20**

38 - Vends bascule à plateau 300kg bas prix.
✆ **04 76 31 63 97**

38 - Vends remorque plateau longueur et largeur du plateau 5m x 1m96 dimensions totales 6m30 x 2m60 1000 euros.
✆ **06 07 65 03 29**

69 - Cause retraite, vends bol mélangeur Jeantil 12m3, 2009, programmateur de pesée, 1 vis, déchargement avant droit, bon état, disponible. 6900€ HT;
✆ **06 64 69 64 55**

70 - Recherche un jeu de roues étroites de dimension 7x40 + pneus dimension 8x19,5.
✆ **03 84 68 31 87**
ou 06 48 17 31 39

71 - Vends Mercedes bétaillère, bon état général et tracteur Renault, 110 CH, remorques 12 T et 10 T.
✆ **06 07 51 25 88**

88 - Vends trieur calibreur de marque southene table de tri convoyeur à tapis 3 tremis sur pieds.
✆ **06 08 52 64 91**

Elevage

18 - Vends deux auges, 4 m x 1,25 m de large, 40 cm de profondeur, très bon état, 420 euros pièce.
✆ **06 14 40 22 10**

Véhicule

Utilitaire

01 - Vends cause cessation beau Renault Master bétaillère 07/2006, 275 000 km, caisse alu (lisse) 3m60, boite à vitesse et embrayage refaits, tbé, prix 15000 euros.
✆ **06 87 05 63 94**

07 - Vends Toyota Hilux Légende 2020. 87 000 km toutes options GPS CAMERA autre. prix 27 000 HT
✆ **06 42 20 26 10**

26 - Vends 4 jantes LAND ROVER 5 trous bon état 60 euros les 4.
✆ **06 89 99 42 88**

26 - Vends bétaillère 3T500 carrosserie tout ALU nombreuses options permis VL marque RENAULT MASTER 165 ch 5100 km cause retraite
✆ **06 95 65 20 96**

34 - Achète Toyota à partir de 1980 dans l'état, même sans CT + tous pick-up.
✆ **06 42 69 14 31**

73 - Vends camion Mercedes 815D bétaillère 7T500 année 2001, CT OK, 60000 KM. Prix : 28900 €.
✆ **06 78 92 11 95**

Achat-Vente

Récolte

38 - Vends noix sèches toutes grosseurs 2,00 euros le kg.
✆ **04 74 20 36 49**

39 - Vente de paille et fourrage tarif attractif.
✆ **06 73 92 81 55**

89 - Vends foin TB qualité balles rondes 160 ou carrées 120 x 70 (4503).
✆ **03 86 47 77 21**

Plants, pépinière

58 - Vends sapins de noël Nordman 2 m. à 3.50 m., prix et façon à débattre. Gérard Delavault (4504).
✆ **06 76 77 84 55**

Fourrage

21 - Vends foin récolte 2022, bottes rondes 120 x 120 (4502).
✆ **06 87 50 82 50**

38 - Vends regain 2023 bonne qualité stocké sous hangar botte 120.
✆ **06 89 89 28 63**

39 - Vends luzerne enrubannée camion 44 bottes rondes.
✆ **06 15 26 60 79**

69 - Vends foin 2023 BR 130 bonne qualité, stocké sous hangar.
✆ **06 77 75 49 12**

Propriété

74 - Rech à l'achat bât agri + 1 ha att min pr écurie privée. Tt type logement étudié, max 45 min Genève, chez agri retraité ou en activité.
✆ **06 15 87 85 82**

Rech. **expl. culture ou élevage.** Vente ou Loc.
C2F-Agri 04 70 58 32 82

Terrain

38 - Achète terrains agricoles à la Chapelle de la Tour ou communes voisines.
✆ **06 08 22 25 90**

69 - Vends crus du Beaujolais 2 Ha + Cadole - Taillis - Beaujolais Villages Beaujeu 1.5 Ha.
✆ **06 74 22 44 86**

69 - Vends à Beaujeu, vignes Beaujolais Villages Blanc Chardonnay 81 ares et Beaujolais Villages rouge 92 ares.
✆ **04 74 04 85 43**

Immobilier

01 - Recherche exploitation agricole, ancienne ferme, terrain, haras, sur toute la Région Rhône Alpes Auvergne. Discrétion assurée.
✆ **06 74 47 20 20**

Location

Agricole

71 - Loue domaine libre 100 ha, groupé, eau partout, entouré électrique, bâtiment exception moderne.
✆ **03 85 56 32 96 HR**

Terres de Bourgogne
03 80 78 90 40
agribourgogne.fr

// PETITES ANNONCES // RESERVEES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,05 €TTC ❑ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code postal : Ville :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte n° I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I
expire fin I_I_I / I_I_I Signature :
Banque :

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
Tél. : 03 80 78 90 40 - Fax : 03 80 70 08 02

Votre justificatif comptable

À découper et à conserver

parue le :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : € TTC
(dont TVA 20 % soit €)

PETITES ANNONCES

Emploi

Offre

18 - Le Service de Remplacement du Cher recrute un(e) salarié(e) agricole polyvalent(e), ayant de la rigueur, une grande motivation et une capacité d'adaptation, pour intervenir dans un Groupe d'Emploi Partagé (GEP) sur le secteur de Lury-sur-Arnon. Travail à effectuer : traite, alimentation entretien et manutention des bovins laits/ bovins allaitants/ caprins, travaux en lien avec les grandes cultures (conduite d'engins agricoles, travaux du sol, semis, entretien du matériel…), travaux en lien avec l'activité viticole (taille des vignes, mise en bouteille …). Poste en CDD, à pourvoir actuellement – Connaissance du milieu agricole souhaité. Permis B et véhicule personnel obligatoire.

✆ **02 48 23 45 89 ou 06 03 46 99 24**

18 - Le Service de Remplacement du Cher recrute un(e) salarié(e) agricole polyvalent(e), pour être l'agent de remplacement de 6 exploitations, sur le secteur de Vailly-sur-Sauldre. Missions : traite, soins et alimentation des animaux (caprins, bovins laits, brebis laitières, bovins allaitants), travaux dans les champs, conduite de matériels. Durée : 35h/semaine, week-ends possibles. Rémunération (de départ) : 12.03€ (brut)/heure + 10% prime précarité + 10% congés payés. Kilomètres indemnisés. Poste en CDD du 02/01/2024 au 28/06/2024. (pouvant déboucher sur un CDI). Connaissances du milieu agricole vivement conseillées. Permis B et véhicule personnel obligatoire.

✆ **02 48 23 45 89 ou 06 03 46 99 24**

69 - Recherche ouvrier viticole pour exploitation familiale de 30 ha ou donne vignes en fermage.

✆ **06 09 90 01 70**

Cichy Manutention

concessionnaire Manitou/Yanmar

RECHERCHE MÉCANICIEN H/F.

Contacter Mme Galland
au 03 86 40 91 00
ou envoyer votre candidature
à g.galland@cichy.fr



AGENT AGRICOLE SECTEUR TONNERRE (89)
RECHERCHE COMMERCIAL (H/F)

MASSEY FERGUSON

Pour vente de matériels agricoles
sur les secteurs : Yonne / Côte d'or / Aube
Poste en CDI

Missions : Développement du fichier client, conseil technique dans le choix du matériel, rédaction des devis et bons de commande

Mise à disposition : voiture, carburant, téléphone portable, ordinateur portable, indemnisation frais de repas

Rémunération : fixe + commissions sur ventes

Envoyer CV + LM à lucas.fils@orange.fr
Contact téléphonique : 03 86 75 20 98

SICAREV COOP — ÉLEVEUR DE GOÛT

recrute à BELLENOT-SOUS-POUILLY (21) :

1 TECHNICIEN DE CENTRE - BOUVIER AIDE AGRICOLE H/F - CDI

- Gérer les flux et le tri des bovins (réception, manipulation, pesée, gestion de la traçabilité, expédition).
- Assurer le bien-être des bovins au centre : alimentation des bovins, suivi sanitaire.
- Assurer le nettoyage et maintenance du centre.
- Connaissances et aptitudes à la manipulation des bovins.

Envoyez votre candidature à l'adresse suivante : *contactrh@sicarev.com*

69 - Cherche ouvrier agricole exploitation viande bovine temps complet ou partiel.

✆ **06 82 49 87 74**

Demande

71 - Aide agri, sur le 71 et départements voisins, avant et pendant retraite, avec pièce pour loger à louer.

✆ **07 80 75 27 20**

Divers

63 - ACHETE tous vêtements anciens : blouse maquignon + veste chasse + vêtement campagne et travail + veste pompier lin + vêtement noir perlé + torchons dentelle tissus anciens.

✆ **06 08 84 27 75**

Achète vieilles poutres
démontées ou à démonter, plancher, tomettes, tuiles plates, dalles.
Tél. : 04 74 00 89 08

89 - Vends environ 1 050 tuiles mécaniques Montchanin, à prendre sur place, 0.80 euros l'unité (4202)

✆ **06 70 64 74 12**

bne bois negoce energie

ACHETE TOUS BOIS
FORESTIERS ET BOCAGERS
Contact : **David DELOCHE**
06 77 54 43 97

Mariage

25 - Néerlandais 45 ans parle français, secteur agricole cherche F. 40/45 ans secteur agricole/tourisme rural, bonne condition physique et morale pour s'installer dans les Pyrénées. Écrire au journal qui transmettra.

LA TERRE DE CHEZ NOUS
130 bis, rue de Belfort - CS 40939 - 25021 BESANCON Cedex

26 - Femme 64 ans recherche Homme sérieux, veuf ou divorcé 60-70 ans.

✆ **06 44 01 79 18**

PRESTATIONS DE SERVICES

Travail soigné — 20 ans d'exp.

Gestion de domaine
Travaux de la taille aux vendanges
Personnels qualifiés et compétents
Devis gratuit sans engagement

Tél. : 06 22 49 59 93 / 06 17 62 46 81
Email : cdp.societe@gmail.com

Animaux

Bovin

01 - Vends 2 repro charolais HBC 3 ans et 5 ans, vêlage facile, tgs, produit visible, bonne origine.

✆ **06 88 76 67 81**

PORTES OUVERTES
les 10 et 11 novembre
GAEC PETIT - 89110 Merry-la-vallée
06 70 70 51 21 & 06 17 99 30 52
Ventes veaux et 18 mois HBC
toutes garantie sanitaire

15 - A vendre taureau salers, 6 ans, inscrit HBS + 2 taureaux 18 mois. Le tout origine J-P. Roussel.

✆ **06 83 11 63 33**

18 - Vends choix de très bons reproducteurs charolais HBC, nés en oct.-déc. 2022 et janv. 2023, hivernés au pré, avec toutes garanties sanitaires, prix raisonnable, à choisir entre : fils de MAORI (élevage Goujat, 69) ; PLATINI (élevage Franck Melet, 03) ; POETE (élevage Pichard Hugues, 71), champion Sommet Elevage 2022 et Paris 2023 et plusieurs vêlages faciles pour génisses. SCEA Bonnichon-Lemasson, La Maison du Bois, 18370 St-Jeanvrin.

✆ **Anthony : 06 07 62 33 74, Jean-Marc : 06 07 91 98 08**

18 - EARL Breton vd 2 taureaux charolais HBC de 18 mois, à vêlage facile et veaux reproducteurs nés au printemps 2023, dont 4 à vêlage facile.

✆ **06 82 25 17 13**

21 - Elevage charolais Baudot 21140 Mont et Massène vend taureaux apte de suite à la saillie, choix important. Elevage ayant sélectionné depuis des décénies, facilités de vêlages, toutes garanties apportées et livraison toutes distances, sélection de père en fils depuis longtemps. (4002)

✆ **06 07 75 59 74 Jean-Luc 06 67 58 18 03 Michel - 06 74 69 62 41 Bertrand**

42 - Vends taureaux de 20-22 mois HBC Charolais, vêlage facile, Livraison assurée, Chargueraud C, Mably.

✆ **06 74 46 24 83**

58 - Elevage reproducteur Limousin vend génisses pour reproduction de 20 à 22 mois dont génisses SC, le tout de pères qualifiés. TGS. David Thoulé - Diennes Aubigny (4104).

✆ **06 10 09 65 69**

58 - Elevage HBC 100% IA vend mâles reproducteurs Index, élevage IVMAT 106.9, 154, 107.8. GAEC de la Croix (4301).

✆ **06 86 95 22 65**

69 - Vends cheptel limousin bio. Vaches pleines et suitées. Taureaux de 18 à 30 mois + un taureau de 2018.

✆ **07 86 79 43 90**

69 - Elevage Salers inscrits vend 1 taureaux 5ans - 4 ans - 2 ans cause congénité + génisses 1 an et 15 mois.

✆ **07 81 48 22 18**

71 - Vends taureaux HBC viande gabarit, vêlage facile. GAEC Goulliard - Toulon sur Arroux (4011)

✆ **06 74 09 49 89**

71 - Vends bons taureaux de 18 mois et 1 de 30 mois, HBC, TGS. Ducert Claude, Martigny-le-Comte.

✆ **06 07 75 81 61**

88 - Vends taureaux reproducteurs holstein apte à saillir livraison assurée upra contrôle laitier Issu de père US et canadien

✆ **06 08 52 64 91**

Ovin

Achat ovins, bovins, caprins de réforme
Enlèvement sur place, paiement immédiat. Situé 71.
Déplacement dép. limitrophes. **06 68 18 03 29**

88 - Vends béliers Texel I 18 mois TB valeur génétique à partir du 15/08 agneaux agnelles livraison possible EARL Dion.

✆ **06 95 52 31 90**

Volaille, lapin

21 - Vends poules pondeuses plein air de 18 mois du 06/11 au 30/11, prix : de 1 à 25 : 4 euros, de 26 à 50 : 3 euros, de 51 à 100 : 2.50 euros, de 101 à 200 : 2 euros, plus de 201 ; 1.50 euros sur Commande par SMS. EARL du Pontot- Gevrey Chambertin (4306)

✆ **06 80 41 58 75**

Equin

15 - A vendre étalon Gypsy Cob, 12 ans, dressé à selle, très doux, pie noir, prix 2600euros à débattre ou échange contre jument trait pie rouge.

✆ **06 76 16 38 90**

Regardez-nous sur YouTube

Connaissez-vous notre page Twitter ?

Suivez-nous sur notre page Facebook

Suivez-nos publications sur Instagram

Retrouvez-nous sur agribourgogne.fr

L'information vous accompagne partout !

Ordinateur - Tablette - Smartphone



ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

HENRI GOUGES
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 7, rue du Moulin
21700 NUITS ST GEORGES
851 295 600 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 28/09/2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'étendre l'objet social aux activités de :
- dégustation de vins et commercialisation des vins du Domaine,
- visite de la cave du Domaine,
et de modifier en conséquence 6 des statuts.
Pour avis. La Gérance

AL23010468

MODIFICATION DU CAPITAL

SoGe PHAS
Société à responsabilité limitée
au capital de 35 000 euros
Siège social : 28 Boulevard Carnot
21000 DIJON
802 112 268 RCS DIJON

Aux termes de l'AGE du 25.09.2023 et du PV de la gérance en date du 25.10.2023, le capital social a été réduit d'une somme de 14 260 euros, pour être ramené de 35 000 euros à 20 740 euros par rachat et annulation de 1426 parts sociales appartenant aux associés. Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Pour avis, La Gérance

AL23010526

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Par délibération en date du 01/08/2023, l'AGE des associés de la SAS DK ÉVOLUTION, capital social : 1 000 euros, siège social : 5, rue de Gray 21000 DIJON, 840 723 357 RCS DIJON, a décidé de transférer le siège social du 5, rue de Gray, 21000 DIJON au 99, rue du Faubourg Saint Nicolas 21200BEAUNE à compter du même jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
POUR AVIS, le Président.

AL23010578

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

G.F.V. DU CHATEAU DE VOSNE-ROMANEE
Groupement Foncier Viticole
au capital de 81 270 euros
Siège social : Château de Vosne-Romanée –
21700 VOSNE-ROMANEE
408 280 667 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Ordinaire du 3 Juin 2023 a pris acte de la démission de la SAS CLB PARTICIPATIONS, représentée par Monsieur Louis-Michel BOCQUILLON LIGER-BELAIR, de ses fonctions de cogérante du Groupement avec effet au 3 Juin 2023 et a décidé de ne pas pourvoir à son remplacement.
Mme Anne BOCQUILLON LIGER-BELAIR continuera d'assumer seule les fonctions de gérante.
La gérance

AL23010595

MODIFICATION DU CAPITAL

AMZ SERVICES
SARLU au capital de 4 700 €
Siège social : 7 Rue du 19 mars 1962,
21600 LONGVIC
810 686 626 RCS DIJON

Selon décisions de l'associé unique du 30/09/2022, le capital social a été augmenté de 207 840 € par voie d'apport en nature, passant ainsi à 212 540 €.
Pour avis
La Gérance

AL23010600

AVIS DE PUBLICITÉ

CLANAL
SAS au capital de 150.000 euros
Siège social : Avenue de la Brenne
21540 SOMBERNON
RCS DIJON 447 753 674

Par AGOA du 09.10.2023, il a été décidé de ne pas renouveler le mandat du commissaire aux comptes titulaire, la société FRANCE COMMISSARIATS REVISION CONSULTANTS.
AGE du 31.10.2023 - Transfert de siège :
AM : Avenue de la Brenne 21540 SOMBERNON
NM : 3 Rue de la Combe de Fain 21370 VELARS SUR OUCHE
Par AGE du 31.10.2023, il a été décidé de modifier l'objet social de la société comme suit :
La société a pour objet, d'acquérir, de détenir, de gérer toutes participations dans tout secteur économique. Elle pourra également gérer, acheter, vendre tout portefeuille d'actions, de parts, d'obligations, et de titres de toutes sortes dans des sociétés ayant une activité économique ou patrimoniale.
La société a de même pour objet l'assistance et le conseil de toute personne physique ou morale en tous domaines où la législation et la réglementation en vigueur ne l'interdit pas et notamment, en matière de gestion, de marketing et d'action commerciale, immobilier meublé ou non meublé.
La société a également pour objet l'acquisition, la propriété, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers acquis ou édifiés par la société, la conclusion de tous contrats de crédit-bail immobilier ou la prise en location longue durée avec ou sans option d'achat, la signature de tous actes en vue de l'acquisition des terrains et l'édification d'immeubles sur lesdits terrains, la conclusion de toutes garanties pouvant faciliter l'acquisition, l'édification et l'exploitation des immeubles, et le cas échéant l'activité de marchand de biens.
Et généralement, toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini et susceptibles d'en favoriser la réalisation.
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis
Le Président

AL23010623

DÉMISSION DE PRÉSIDENT

C2PACK
SAS au capital de 10 000 €
Siège social : 7 Rue du 19 Mars 1962,
21600 LONGVIC
483 303 376 RCS DIJON

Selon décision du 23/8/2023, la collectivité des associés a pris acte de la démission de M. Henry Bruno PFYFFER D'ALTISHOFEN de ses fonctions de Directeur Général et a décidé de ne pas pourvoir à son remplacement.
POUR AVIS
La Présidente

AL23010630

MODIFICATION DU CAPITAL

C2PACK
SAS au capital de 10 000 €
porté à 6 640 €
Siège social : 7 Rue du 19 Mars 1962,
21600 LONGVIC
483 303 376 RCS DIJON

Par décisions unanimes des associés du 23/8/2023, les associés ont décidé de réduire le capital social de 3 360 € pour le ramener de 10 000 € à 6 640 € par voie de rachat et d'annulation de 336 actions.
La Présidente a constaté en date du 29/9/2023 que cette réduction de capital se trouvait définitivement réalisée à cette même date.
Les mentions antérieurement publiées relatives au capital social sont ainsi modifiées :
ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL
Ancienne mention : Le capital social est fixé à 10 000 €.
Nouvelle mention : Le capital social est fixé à 6 640 €.
POUR AVIS
La Présidente

AL23010631

MODIFICATIONS

TRISON
Société par actions simplifiée
au capital de 127 500 €
Siège social : Avenue de la Brenne,
21540 SOMBERNON
378 814 776 RCS DIJON

Aux termes de décisions de l'associée unique en date du 31/10/2023, il résulte que :
- M. Aurélien POUZIN, demeurant 40 rue Auguste Brullé 21000 DIJON, a été nommé en qualité de Président en remplacement de M. Denis COUDERT, démissionnaire ;
- la société SAFIGEC AUDIT, sise 3 Rue de Mailly, 69300 Caluire-et-Cuire, a été nommée en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire pour un mandat de trois exercices, soit jusqu'aux décisions de l'associée unique appelée à statuer sur les comptes de l'exercice à clore le 31 octobre 2025.

AL23010632

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

BEAUNE PAYSAGE. Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 5 000 €. Siège social : 27 rue Louis Courtot de Cissey - 21190 MERCEUIL. 877 579 490 RCS DIJON. Aux termes d'une décision en date du 19/10/2023, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 27 rue Louis Courtot de Cissey - 21190 MERCEUIL au 3 bis Route de Laborde - 21200 SAINTE-MARIE-LA-BLANCHE à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Pour avis. La Gérance

AL23010633

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

ESTELA IMMOBILIERE
Société par actions simplifiée
au capital de 128 000 euros
Siège social : 16 rue des Saverney,
21121 FONTAINE LES DIJON
RCS DIJON 016 650 624

Aux termes des décisions de l'associée unique en date du 23 octobre 2023, il a été décidé :
- de nommer aux fonctions de présidente en remplacement de Monsieur Gilles POINSOT, démissionnaire à effet du 23 octobre 2023 : la société GILAUR, 16 rue des Saverney 21121 FONTAINE LES DIJON (RCS DIJON 322 995 788)
- de ne pas procéder au remplacement de Madame Laurence POINSOT, démissionnaire de ses fonctions de directeur général à effet du 23.10.2023.
Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON.
POUR AVIS
La Présidente

AL23010642

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

CLEMENT DUMONT
Société par actions simplifiée
au capital de 1 500 euros
Siège social : 10 rue du Chardonnay,
ZAC du Pré Fleury
21190 CHASSAGNE-MONTRACHET
953 702 370 RCS DIJON

Par décision du 2 novembre 2023, l'Associé unique a décidé de transférer le siège social, de 11 rue de Presles – 71150 CHAGNY à 10 rue du Chardonnay, ZAC du Pré Fleury – 21190 CHASSAGNE-MONTRACHET. Les statuts ont été mis à jour en conséquence.
Président : Monsieur Clément DUMONT demeurant à 11 rue de Presles – 71150 CHAGNY.
La société sera immatriculée au greffe de DIJON.

AL23010647

TRANSFERT DE SIEGE HORS RESSORT

SCI LECLERC LEVECOURT
Société civile immobilière
au capital de 457,35 euros
Siège social :52150 LEVECOURT
350 488 953 RCS CHAUMONT

Aux termes d'une AGE en date du 08/04/2023, les associés ont décidé à l'unanimité de transférer le siège social au 8C Impasse du Clos de Cluny – 21200 BEAUNE à compter du 08/04/2023, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. La Société, immatriculée au RCS de CHAUMONT fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de DIJON.
Durée : 99 années à compter du 01/04/1989,
Objet : l'acquisition la construction et la location de tous biens et droits immobiliers. Et généralement, toutes opérations civiles mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la Société.
Gérance : M. Gérard LECLERC demeurant 8C Impasse du Clos de Cluny – 21200 BEAUNE.
Pour avis
La Gérance

AL23010650

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

LA FONTAINE
Société par actions simplifiée
au capital de 3010 Euros
Siège Social : 16 rue des Saverney
21121 FONTAINE LES DIJON
RCS : DIJON 351 917 638

La collectivité des associés a décidé, le 23 octobre 2023, de nommer aux fonctions de Présidente à compter du 23 octobre 2023 : la société ESTELA IMMOBILIERE, dont le siège social est à FONTAINE LES DIJON (21) 16 rue des Saverney (RCS : DIJON 016 650 624), en remplacement de Madame Laurence POINSOT, démissionnaire à effet du 23 octobre 2023.
Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON.
Pour avis

AL23010655

MODIFICATION DES DIRIGEANTS

FAFCO
Société par actions simplifiée
Au capital de 2 969 167,00 Euros
Siège social : 5 C Rue du Point Du Jour
21800 Chevigny Saint Sauveur
R.C.S DIJON 824 569 297

En date du 30.06.2023, l'associée unique a :
- nommé Présidente, la société dont le siège social est situé 37 rue La Pérouse - 75016 PARIS, immatriculée sous le numéro 830 887 287, RCS PARIS, représentée par sa Présidente, la société EREN GROUPE, elle-même représentée par son Président, Monsieur Pierre DAGALLIER, en remplacement de M. Eric LATHUILE, démissionnaire
- décidé la poursuite de l'activité conformément aux dispositions de l'article L 225-48 du Code de Commerce
Pour avis
La Présidence

AL23010656

MODIFICATION DU CAPITAL

SCEV DU DOMAINE DU CHATEAU DE VIVIERS
Société Civile d'Exploitation Viticole
au capital de 30 000,00 euros
Siège social : 2, rue des Fourches –
89700 VIVIERS
RCS AUXERRE N° 878 523 679

Lors de l'Assemblée Générale extraordinaire du 1er août 2023, il a été décidé d'augmenter le capital de la société :
Ancienne mention : 30 000,00 euros
Nouvelle mention : 330 000,00 euros
et de modifier en conséquence l'article 7 des statuts.
Pour avis
Le Gérant

AL23010658

MODIFICATIONS DES STATUTS

EARL DE LA PLANCHOTTE
Société civile
au capital social de 177.000 euros
Siège social
Ferme de la Planchotte
21130 BILLEY
RCS Dijon 800 234 650

Par décision du 24-10-2023, les associés ont décidé à l'unanimité, à compter du 01.11.2023 - d'accepter la démission de ses fonctions de cogérante présentée par Mme GEGOUT Marie-Noëlle épouse GUENNE, - de réduire le capital social d'un montant de 8.000 euros et de le porter à 169.000 euros. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Mention sera faite au RCS de Dijon.
Pour avis, la gérance

AL23010671

// DIVERS

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Suivant testament olographe en date du 8 avril 2022, Madame Michelle Yvonne Paulette BESSON, retraitée, demeurant à DIJON (21000), 3 F Rue Ernest Lory, née à DIJON (21000), le 10 mai 1937, célibataire, décédée à DIJON (21000), le 5 mai 2023, a consenti un legs universel.
Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me Pierre-Etienne CAMUSET, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle «Clarisse GACON-CARTIER et Pierre-Etienne CAMUSET, notaires associés», titulaire d'un Office Notarial à CHALON SUR SAONE, 3 place Général De Gaulle, suivant procès-verbal en date du 26 octobre 2023.
Les oppositions pourront être formées auprès de Me CAMUSET, notaire susnommé, chargé de la succession, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament susvisé.
Pour avis.

AL23010646

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures du 06/11/2023
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
TALANT : Friche située dans le périmètre Espace Naturel Sensible
Urbanisme : zone N du PLUi de Dijon Métropole.
17 a 94 ca
- Le dsu de la combe aux noy: AB-123
PERRIGNY-LES-DIJON : Biens occupés - Terres - Urbanisme : Zone A du PLUi - Objectif: maintien de l'exploitant en place
87 a 83 ca
- Aux creux des cloches: E-670 - Les grandes courbes royes: E-211
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 27/11/2023 à Safer Bourgogne Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL23010660

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Dénomination : G.A.M.C.
Forme : SARL société en liquidation.
Capital social : 5000 euros.
Siège social : 45 Rue DE LA REPUBLIQUE, 21250 SEURRE.
894620368 RCS de Dijon.
Aux termes d'une décision en date du 31 octobre 2023, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 octobre 2023. Monsieur Grégory LANTERNIER, demeurant 45, rue de la République 21250 Seurre a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus.Le siège de la liquidation est à l'adresse du liquidateur, adresse où doit être envoyée la correspondance.Le mandat des commissaires aux comptes ne se poursuit pas. Pour avis.

AL23010561

CLÔTURE DE LIQUIDATION

LE LITTORAL
SCI au capital de 1524,49€
Siège: 2 rue des Grands Poiriers
La Chaintre des Agneaux hameau
Maisonthiers BLANOT
21430 LIERNAIS
414 430 587 RCS DIJON

L'AGE du 20/09/2023 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus de sa gestion au liquidateur, prononcé la clôture des opérations de liquidation. Radiation au RCS DIJON.

AL23010586

DISSOLUTION

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE TONIC
Société civile immobilière
au capital de 2 000 euros
Siège social : Le Meix -
21200 BOUZE LES BEAUNE
529 113 359 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31 octobre 2023 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Madame Janine BOULLAIT, domiciliée Le Meix - 21200 BOUZE LES BEAUNE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation .Le mandat de la gérance prend fin du fait de la nomination d'un liquidateur.
Le siège de la liquidation est fixé au siège social sis Le Meix - 21200 BOUZE LES BEAUNE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL23010603

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE TONIC
Société civile immobilière en liquidation
au capital de 2 000 euros
Siège social et de liquidation : Le Meix -
21200 BOUZE LES BEAUNE
529 113 359 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 31 octobre 2023 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Janine BOULLAIT de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL23010604

CCE Comptabilité Conseil aux Entreprises

DISSOLUTION

FORCE ET SERENITE
Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
au capital de 2 000 euros
Siège social et de liquidation
1 Rue du Pasquier de la Croix
21540 ECHANNAY
844 494 088 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 31 août 2023, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Monsieur Sylvain CHENAY, demeurant 1 Rue du Pasquier de la Croix - 21540 ECHANNAY, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 1 Rue du Pasquier de la Croix - 21540 ECHANNAY. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis. Le Liquidateur.

AL23010609

CCE Comptabilité Conseil aux Entreprises

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

FORCE ET SERENITE ; Société à Responsabilité Limitée en liquidation au capital de 2 000 euros ; Siège social et de liquidation : 1 Rue du Pasquier de la Croix - 21540 ECHANNAY ; 844 494 088 RCS DIJON ; Aux termes d'une décision en date du 31 août 2023 au siège de liquidation, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Sylvain CHENAY, demeurant 1 Rue du Pasquier de la Croix - 21540 ECHANNAY, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre. Pour avis.
Le Liquidateur

AL23010617

AVIS DE PUBLICITE

LES PEINTURES ISSOISES
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 11 Rue POINSOT
21120 IS SUR TILLE
RCS DIJON 908 862 212

Le 31/08/2023, l'AGE a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/08/2023.
Radiation au RCS de DIJON

AL23010619

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

IMMORAD
Société civile en liquidation
Au capital de 1 524,49 euros
Siège social : 7 RUE DU TRANSVAAL –
21000 – DIJON
Siège de liquidation : 7 RUE DU TRANSVAAL
–
21000 – DIJON
RCS DIJON 351 610 910

L'Assemblée Générale réunie le 31 octobre 2023 au 7 rue du Transvaal – 21000 - DIJON a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur François COLAS, demeurant 7 rue du Transvaal – 21000 - DIJON, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL23010688

// CONSTITUTION

IMMATRICULATION (SARL À CAPITAL FIXE)

Avis de constitution du 29/10/2023 - FORME : SARL - DENOMINATION : CM DESIGN - SIEGE : 19 Boulevard Carnot 21000 DIJON - OBJET : Activité de négoce de sièges, tables, mobiliers et accessoires pour la collectivité et bureaux ; Négoce en gros de vins et spiritueux; Activité d'agent commercial - DUREE : 99 ans - CAPITAL : 2000 € - GERANCE : Christophe MARLOT (25 rue de Verneuil 75007 PARIS) - IMMAT : RCS DIJON. Pour avis.

AL23010597

FP2G Finances

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 28 octobre 2023, à BEIRE-LE-CHATEL.
Dénomination : Je'renov.
Forme : EURL.
Siège social : 46 route de Dijon, 21310 Beire le Chatel.
Objet : tous travaux intérieurs de peinture, aménagement intérieur, décoration, revêtements sols et murs.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 1000 euros
Gérant : Monsieur Jérémy SEVERAN, demeurant 46 route de Dijon, 21310 Beire le Chatel.
La société sera immatriculée au RCS de Dijon.
Pour avis.

AL23010676

NIÈVRE

// MODIFICATION

NOMINATION DE CO-GÉRANT

SCM EQUINOXE
Société civile de moyens
au capital de 914,69 €
Siège social : 2, rue Jacques Adenot – 58160 IMPHY
425 064 086 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte ssp du 09/10/2023, les associés ont décidé de nommer à compter rétroactivement du 01/10/2023 M. Fabien KNAFEL dt à MARZY (58) – 5, Impasse des Perdrix aux fonctions de co-gérant en remplacement de M. Gilles LEMOINE démissionnaire.

AL23010589

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION

BORDIER INVEST
Société à Responsabilité Limitée au capital de 100 000 €
Siège social : 23, Boulevard de la République – 58200 COSNE COURS SUR LOIRE
493 886 097 RCS NEVERS

Il résulte des décisions de l'Associé Unique du 04/07/2023 les modifications suivantes de mentions antérieurement publiées :
Dénomination sociale à compter du 04/07/2023 :
- ancienne mention : L'AGENCE S. BORDIER
- nouvelle mention : BORDIER INVEST
Objet social à compter du 01/07/2023 :
- anciennes mentions : Exercice de la profession d'architecte et d'urbaniste et de la fonction de maitre d'œuvre et toutes missions se rapportant à l'acte de bâtir et à l'aménagement de l'espace
- nouvelles mentions : Acquisition, administration, exploitation, vente de tous immeubles - Acquisition, gestion et cession de toutes valeurs mobilières, parts sociales et tous instruments financiers - Prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés - Achat, vente, location de tout bien mobilier, matériel, équipement de toute nature

AL23010606

MODIFICATION DU CAPITAL

EURL MOSNIER
Société à responsabilité limitée
au capital de 20 000 euros
Siège social : 8 rue Saint Didier
58000 NEVERS
535 368 989 RCS NEVERS

Décision du 17.10.2023 : modification du capital
- Ancienne Mention : 20 000 euros
- Nouvelle Mention : 170 000 euros
Pour avis.

AL23010620

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SAS NOHAIN DEVELOPPEMENT
Société par Actions Simplifiée au capital de 96 090 €
Ancien siège social : 6 et 8, rue Edouard Vaillant – 58160 IMPHY
Nouveau siège social : 43, Boulevard du Grand Pré des Bordes – 58000 NEVERS
818 617 045 RCS NEVERS

Il résulte des décisions du Président du 01/09/2023, la modification suivante d'une mention antérieurement publiée à compter du même jour :
Siège social :
- Ancienne mention : 6 et 8, rue Edouard Vaillant – 58160 IMPHY
- Nouvelle mention : 43, Boulevard du Grand Pré des Bordes – 58000 NEVERS

AL23010634

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Dénomination : MS IMPERIAL.
Forme : SAS.
Capital social : 306000 euros.
Siège social : 98 Rue DE MARZY, 58000 NEVERS.
750310898 RCS de Nevers.
Aux termes de l'AGE en date du 1 octobre 2023, le président a décidé, à compter du 1 octobre 2023, de transférer le siège social à 2 RUE DU DOCTEUR JULES RENAULT, 58000 Nevers.
Mention sera portée au RCS de Nevers.

AL23010637

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

BILLET GL ASSURANCES
Société à responsabilité limitée
au capital de 200 000 euros
Siège social : 19 Square Gambon
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
789 979 010 RCS NEVERS

Par AGE du 31.10.2023 : Démission co-gérant
Mention caduque : Monsieur Pascal BILLET

ANNONCES LÉGALES

demeurant à Boulleret, Cher, 2 rue de la Fontaine des Fouchards.
Pour avis.

AL23010651

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

LA FERME

SAS au capital de 20000 €
Siège social : 21 RUE DU PONT
58170 Luzy
851 558 338 RCS NEVERS

L'AGE du 30/09/2022 a décidé de : - Nommer Président M. JEANNEROD Louis-Bertrand, demeurant Maison de la Vigne 58370 Larochemillay, en remplacement de LES ATELIERS DU MORVAN, à compter du 30/09/2022. - Augmenter le capital social de 20000 euros à 30000 euros. Mention au RCS de Nevers.

AL23010652

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

NIYAEL

SAS au capital de 10 000 euro
Siège social : rue du Maréchal Leclerc
Centre Commercial du Pont Midou ,
58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE
844769646 RCS NEVERS

Aux termes d'une décision unanime en date du 4/9/2023, il résulte que :
- Monsieur Johann CHATON, demeurant 9 rue de Saint Martin , 58200 POUGNY a été nommé en qualité de Président en remplacement de Madame Lise CHATON, démissionnaire.
- Monsieur Johann CHATON, quitte ses fonctions de directeur général.
Pour avis, le président

AL23010665

CHANGEMENT DE GERANT

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DES MARGUERITES

Société Civile Immobilière
Au capital de 45.734,71 euros
Siège social : SAINT ELOI (Nièvre
)1, Rue des Chapellerie
sRCS NEVERS : 328 076 302

Décision de l'Assemblée Générale du 4 octobre 2023 Date d'effet : 4 octobre 2023 GERANT : Ancienne mention : -Monsieur Maurice QUATRESOUS demeurant à SAINT ELOI (Nièvre)- 1, Rue des Chapelleries Nouvelle mention : Madame Anne GAGET veuve QUATRESOUS demeurant à SAINT ELOI (Nièvre) - 1,Rue des Chapelleries Pour avis et insertion

AL23010666

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

LA FERME

SAS au capital de 30000 euros
Siège social
21 RUE DU PONT 58170 Luzy
851 558 338 RCS de Nevers

L'AGE du 09/06/2023 a décidé de transférer le siège social 8 RUE DE LA REPUBLIQUE 58170 Luzy, à compter du 09/06/2023. Mention au RCS de Nevers.

AL23010672

// ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE RÉGLEMENTATION DES BOISEMENTS CONCERNANT LES COMMUNES D'ALLIGNY-EN-MORVAN, ARLEUF, GIEN-SUR-CURE, LAVAULT-DE-FRETOY, MOUX-EN-MORVAN et PLANCHEZ.

Dans le cadre du projet de réglementation des boisements des communes d'Alligny-en-Morvan, Arleuf, Gien-sur-Cure, Lavault-de-Frétoy, Moux-en-Morvan et Planchez, il sera procédé, du mercredi 29 novembre 2023 dès 9h30 au mercredi 10 janvier 2024 16h00, à une enquête publique d'une durée de 43 jours.
Monsieur Denis GOUTTE, désigné commissaire enquêteur par le Tribunal administratif de Dijon, assurera ses permanences afin de recevoir les observations du public dans les six mairies concernées les jours suivants :
- Mairie d'ALLIGNY-EN-MORVAN, le mercredi 3 janvier 2024 de 9h30 à 12h00.
- Mairie d'ARLEUF, le vendredi 15 décembre 2023 de 14h00 à 16h30.
- Mairie de GIEN-SUR-CURE, le lundi 18 décembre 2023 de 9h30 à 12h00.
- Mairie de LAVAULT-DE-FRETOY, le mercredi 27 décembre 2023 de 13h30 à 16h00.
- Mairie de MOUX-EN-MORVAN, le mercredi 3 janvier 2024 de 13h30 à 16h00.
- Mairie de PLANCHEZ, le mercredi 29 novembre 2023 de 9h30 à 12h00, le vendredi 15 décembre 2023 de 9h30 à 12h00, le mercredi 27 décembre 2023 de 9h30 à 12h00 et le mercredi 10 janvier 2024 de 13h30 à 16h00.
Il sera tenu, aux lieux, jours et horaires des mairies des communes concernées ainsi qu'à l'Hôtel du Département de la Nièvre (rue de la Préfecture 58000 Nevers), un registre à feuillets, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, afin de recevoir les observations, propositions et contre-propositions du public
Ces observations pourront également être adressées par voie écrite, à l'attention de Monsieur Denis GOUTTE, commissaire enquêteur en charge de l'enquête publique, à l'adresse suivante : Mairie de Planchez, Place Marcel Basdevant, 58230 Planchez, ou par voie électronique à l'adresse suivante : rdb.lot2.enquete@nievre.fr. Ces observations devront lui parvenir, au plus tôt le mercredi 29 novembre 2023 à 9h30, et au plus tard le mercredi 10 janvier 2024 à 16h.
Il n'est pas prévu d'organiser de réunions d'information ou d'échange.
Le dossier d'enquête d'enquête publique comprendra :
La délibération du Conseil départemental, en date du 22 novembre 2021, établissant le document de cadrage départemental de réglementation des boisements, tel que prévu à l'article L. 126-I du Code Rural et de la pêche maritime, en application de l'article n 126-1 dudit code, Les plans comportant le tracé des périmètres délimités des communes d'Alligny-en-Morvan, Arleuf, Gien-sur-Cure, Lavault-de-Frétoy, Moux-en-Morvan et Planchez, en application du deuxième alinéa de l'article R.126-3 du Code rural et de la pêche maritime, Le détail des interdictions et des restrictions concernant les semis, plantations ou replantations d'essences forestières envisagées à l'intérieur de chacun des périmètres, La liste, établie sur la base des documents cadastraux, des parcelles comprises dans chacun des périmètres où sont mentionnés leurs propriétaires ainsi que le règlement spécifique appliqué. L'évaluation environnementale du projet de réglementation des boisements comprend les pièces suivantes le rapport d'évaluation environnementale, le résumé non technique, l'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) la réponse apportée à la MRAe (ne sera annexée que si l'avis rendu nécessite de formuler une réponse). Le projet délibération du Conseil départemental relative à la validation du projet de règlement des boisements, qui aura lieu en session départementale, clôturant la procédure d'élaboration.
Ce dossier d'enquête publique sera déposé pendant toute la durée de l'enquête, du mercredi 29 novembre 2023 au mercredi 10 janvier 2024 inclus, au Conseil Départemental de la Nièvre (Rue de la Préfecture, 58000 NEVERS) et dans chacune des six communes désignées ci-dessus, où accès gratuit au dossier sera garanti par au moins un poste informatique dans un lieu ouvert au public, aux jours et aux heures habituels d'ouverture.
Le dossier d'enquête publique sera également disponible sur le site internet du Conseil Départemental de la Nièvre à l'adresse suivante : https://nievre.fr/cadre-de-vie/amenagement-developpement-territoires/agriculture-alimentation-espace-rural/amenagement-foncier-agricole-et-forestier/ (ou via le menu : Cadre de vie → Agriculture, alimentation, espace rural → Aménagement foncier, agricole et forestier)
et sur les sites des six communes concernées, à savoir :
https://www.alligny-en-morvan.fr/ https://arleuf.fr/ https://www.mouxenmorvan.fr/
Les communes de Planchez, Gien-sur-Cure et de Lavault-de-Frétoy ne disposant pas de site internet, le dossier d'enquête publique sera consultable sur les sites internet des trois autres communes concernées ainsi que sur celui du Département.
Seule la mairie de Planchez, commune siège de l'enquête, disposera du dossier d'enquête en format papier.
Toute personne peut également obtenir, sur sa demande et à ses frais, communication du dossier d'enquête publique auprès de la Direction du Développement Territorial, Service Développement Rural et Transition Énergétique, Réglementation des boisements, 03 86 60 68 83, reglementation.boisements@nievre.fr.
À l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront affichés et consultables dans chacune des six mairies concernées aux jours et heures d'ouverture ou sur leurs sites internets respectifs, ainsi que sur le site internet du Conseil départemental, au plus tard deux mois après la clôture de l'enquête, et ce pendant un an.
Au vu du rapport et des consultations du commissaire enquêteur, le Département pourra approuver par délibération le projet de réglementation des boisements.
Le Conseil départemental de la Nièvre, autorité organisatrice de l'enquête publique, fournira à toute personne qui en fait la demande les renseignements sur l'enquête publique ainsi que sur ce projet de réglementation des boisements, via les coordonnées de contact suivantes :
Direction du Développement Territorial, Service Développement Rural et Transition Énergétique, 03 86 60 68 83, reglementation.boisements@nievre.fr
Fait à NEVERS
Le Président du Conseil Départemental,Fabien BAZIN

AL23010659

// DIVERS

AVIS

Mme Léonie Joséphine BELIN, retraité, veuve de Mr Pierre BAZOT, demeurant à LUZY (58170) maison de retraite 7 avenue Hoche, née à LUZY (58170) le 30/05/1928, décédée à AUTUN (71400) le 31/07/2023, est décédée en l'état d'un testament olographe en date du 25/03/2006, et il a été déposé au rang des minutes de Me Jean CHINCHOLE, notaire à LUZY (58170), suivant PV du 11/10/2023 dont une copie authentique a été reçue par le greffe du TGI de Nevers le 13/10/2023.
Les oppositions pourront être formées auprès Me Jean CHINCHOLE, notaire à LUZY (58170) BP 16, référence CRPCEN : 58028, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament.
En cas d'opposition, les légataires seront soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL23010591

SCP Francis LHERITIER – Nicolas CIRON
Notaires associés
6 avenue Saint Just –
58000 NEVERS

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Information préalable (Art. 1397 al 3 c.civ.)
Suivant acte reçu par Maître Nicolas CIRON, notaire membre de la Société Civile Professionnelle « Francis LHERITIER et Nicolas CIRON, notaires associés », titulaire d'un office notarial dont le siège est à NEVERS (Nièvre), 6 Avenue Saint-Just, office notarial n°58003, le TRENTE MARS DEUX MILLE VINGT-TROIS, Monsieur Patrice, Gérard MAURES et Madame Catherine TECHE, demeurant ensemble à VARENNES VAUZELLES (58640), 47 Rue Louis Bodin, mariés sous le régime de la communauté légale de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat préalable à leur union célébrée à la mairie de COULANGES LES NEVERS (58660) le 4 avril 2017, ont adopté pour l'avenir le régime de la séparation de biens.
Les oppositions pourront être faîtes dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandé avec demande d'avis de réception ou par acte de commissaire de justice à Maître Nicolas CIRON, notaire associé à NEVERS (58000), 6 Avenue Saint-Just, où il est fait élection de domicile.
En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal judiciaire.
Pour avis.

AL23010601

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NEVERS

Extrait des minutes du greffe

Date du jugement du Tribunal de Commerce de Nevers : 31 octobre 2023.**SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE MS IMPERIAL**.98 Rue de Marzy 58000 Nevers.RCS Greffe de Nevers 750 310 898.Activité : Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de sauvegarde et désignant mandataire judiciaire SELARL JSA en la personne de Me Aurélie LECAUDEY 14, avenue Marceau - 58000 Nevers. Les créances sont à déclarer, dans les deux mois de la présente publication, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse https://www.creditors-services.com.

AL23010618

COMMUNE DE LORMES

AVIS

DROIT DE PREEMPTION URBAIN RENFORCE

Monsieur le Maire porte à la connaissance des membres du conseil municipal que l'article L 211-1 du code de l'urbanisme offre la possibilité aux communes dotées d'un Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) approuvé par délibération du26/12/2019, d'instituer un droit de préemption sur tout ou partie des zones urbaines et des zones d'urbanisation future.
L'article L211-4 du code de l'urbanisme permet à la commune par délibération motivée, de renforcer le droit de préemption c'est-à-dire d'étendre son champ d'application à des biens qui en sont normalement exclus, à savoir :
- l'aliénation d'un ou plusieurs lots constitués soit par un seul local à usage d'habitation, à usage professionnel ou à usage professionnel et d'habitation, soit par un tel local et ses locaux accessoires, soit par un ou plusieurs locaux accessoires d'un tel local, compris dans un bâtiment effectivement soumis, à la date du projet d'aliénation, au régime de la copropriété, soit à la suite du partage total ou partiel d'une société d'attribution, soit depuis dix années au moins dans les cas où la mise en copropriété ne résulte pas d'un tel partage, la date de publication du règlement de copropriété au fichier immobilier constituant le point de départ de ce délai,
- la cession de parts ou d'actions de sociétés visées aux titres II et III de la loi n°71-579 du 16 juillet 1971 d'un local d'habitation, d'un local professionnel ou d'un local mixte et des locaux qui lui sont accessoires,
- l'aliénation d'un immeuble bâti, pendant une période de quatre ans à compter de son achèvement,
Considérant qu'il est nécessaire que la commune de Lormes puisse poursuivre en vertu des dispositions du code de l'urbanisme ses actions ou opérations d'aménagement ayant pour objet de mettre en ½uvre une politique locale de l'habitat, d'organiser le maintien, l'extension ou l'accueil des activités économiques, de réaliser des équipements collectifs, de lutter contre
l'insalubrité, de permettre la restructuration urbaine, de sauvegarder ou de mettre en valeur le patrimoine et les espaces naturels.
Dans ce cadre, Monsieur le Maire souhaite que le droit de préemption renforcé tel que défini à l'article L211-4 du code de l'urbanisme, soit institué sur l'ensemble des zones urbaines à vocation d'habitat ou concernées par des problématiques d'habitat. Cette volonté permettra à la commune de mener à bien la politique ainsi définie en considération de l'intérêt général de ses habitants.
Il est donc proposé au conseil :
- d'instituer le droit de préemption urbain « renforcé »en application de l'article L211-4 du code de l'urbanisme sur les zones UH, UB, UC, 1AU et 2AU, Ni telles que figurant au plan de zonage annexé à la présente délibération, compte tenu des circonstances particulières décrites dans l'exposé ci-dessus et pour permettre la réalisation des objectifs définis,
- de préciser que le droit de préemption urbain « renforcé »entrera en vigueur le jour où la présente délibération sera exécutoire, c'est-à-dire aura fait l'objet d'un affichage en mairie et d'une mention dans deux journaux,
- d'indiquer que le périmètre d'application du droit de préemption urbain sera annexé au dossier du PLU conformément à l'article R 151-52 du code de l'urbanisme.
Une copie de la présente délibération sera transmise :
- à Monsieur le Préfet,
- à Monsieur le Directeur Départemental des services fiscaux,
- à Monsieur le Président du conseil supérieur du notariat,- à la Chambre départementale des notaires,
- au Tribunal de Grande Instance,
- au greffe du Tribunal
Les acquisitions réalisées par voie de préemption ainsi que l'affectation définitive de ces biens seront inscrites dans le registre ouvert en Mairie.
LE CONSEIL, Après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- Décide d'instituer le droit de préemption urbain «renforcé » en application de l'article L211-4 du code de l'urbanisme sur les zones UH, UB, UC, 1AU et 2AU, Ni telles que figurant au plan de zonage annexé à la présente délibération, compte tenu des circonstances particulières décrites dans l'exposé ci-dessus et pour permettre la réalisation des objectifs définis,
- Précise que le droit de préemption urbain « renforcé »entrera en vigueur le jour où la présente délibération sera exécutoire, c'est-à-dire aura fait l'objet d'un affichage en mairie et d'une mention dans deux journaux,
- Indique que le périmètre d'application du droit de préemption urbain sera annexé au dossier du PLU conformément à l'article R 151-52 du code de l'urbanisme.
- Dit qu'une copie de la présente délibération sera transmise :
- à Monsieur le Préfet,
- à Monsieur le Directeur Départemental des services fiscaux,
- à Monsieur le Président du conseil supérieur du notariat,
- à la Chambre départementale des notaires,
- au Tribunal de Grande Instance,
- au greffe du Tribunal
Pour copie conforme, à Lormes, le 31/10/2023
Christian PAUL
Maire de Lormes

AL23010615

Maître Laure PAILLARD,
Notaire à POUILLY SUR LOIRE (Nièvre),
7 Place des Frères Mollet

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Laure PAILLARD, Notaire à POUILLY SUR LOIRE (office notarial n° 58065), le 2 novembre 2023, Monsieur Thierry Dantès MARASI, né à NEUILLY SUR SEINE (92200), le 18 mai 1966, et Madame Sandrine ISOREZ, son épouse, née à CAUDRY (59540), le 1er mai 1972, demeurant ensemble à SAINT ANDELAIN (58150), 3, chemin de la Vallée, mariés sous le régime de la communauté légale de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la mairie de SAINT FLORENTIN (89600), le 17 avril 1993.
Ont adopté pour l'avenir le régime de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale au conjoint survivant.
Les oppositions des créanciers, s'il y a lieu, seront reçues dans les 3 mois de la présente insertion en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal Judiciaire de NEVERS.
Pour insertion
Me PAILLARD, notaire.

AL23010628

Appel à Candidatures
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange, location ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Cmne de MONTREUILLON: ZONE RNU
Biens à vendre :
11 ha 43 a 45 ca - Les champs du clou: C-249-250-251-255-256-259 - Les champs mathe: C-280-281-282-285-302-303-304-305-306-307-310-381[283] - Saint maurice: C-363[159]-369[155]
Biens à louer par Intermédiation Locative :
Cmne de MONTREUILLON : ZONE RNU
19 ha 74 a 62 ca - 'Champ des bruyeres': F- 329- 330- 331(*) - 'La breaute': E- 98 - 'La grignon': E- 47- 49- 54- 57- 58- 63(P)- 64(P)- 71- 72- 75 - 'Le buisson': E- 97 - 'Les champs d aignault': E- 41 - 'Les champs jarte': F- 349- 350- 351- 352 - 'Pre des chaumes': E- 197- 198
Cmne de ACHUN : ZONE RNU
44 ha 92 a 12 ca - 'L usage': C- 89(*)- 90- 91 - 'La presle': C- 269- 270- 271- 456[272](*) - 'Pre de roche': C- 446[393] - 'Pre des saules': C- 18- 389[17] - 'Pre dompierre': C- 273(*)
Cmne de BLISMES : ZONE RNU
2 ha 55 a 11 ca - 'Les grands champs': A- 1 - 'Pre bord de l eau': A- 42
Biens à louer par bail précaire :
Cmne de CHANTENAY-SAINT-IMBERT : ZONE RNU
4 ha 33 a 68 ca - 'Boire ronde': F- 397 - 'Champs bonnages': F- 393- 396 - 'L etang': F- 298- 299 - 'Pieces sableuses': F- 1495[1375]
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 27/11/2023 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 6 rue du Ravelin 58000 NEVERS , Tél.: 0386214000 où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL23010636

CAPROGA LA MEUNIERE
190 bis rue Paul Doumer -
45200 MONTARGIS

ASSEMBLÉES DE SECTION DES ASSOCIÉS COOPERATEURS

Les Associés Coopérateurs de la Société Coopérative Agricole des Producteurs du Gâtinais « La Meunière » sont convoqués à l'Assemblée de la Section à laquelle ils sont rattachés, et qui se tiendra aux lieux et heures ci-dessous désignés :
- Mardi 28 Novembre 2023 à 9 heures Section LADON/CORBEILLES/LORRIS et ST FIRMIN/GONDREVILLE Salle Polyvalente de ST MAURICE SUR FESSARD
- Mardi 28 Novembre 2023 à 15 heures Section GIEN/NOGENT et MONTCRESSON/CHATILLON Salle Polyvalente de LA BUSSIERE
- Mercredi 29 Novembre 2023 à 9 heures Section COURTENAY/PIFFONDS et LA SELLE/CHEVANNES Salle Polyvalente de CHANTECOQ
- Mercredi 29 Novembre 2023 à 15 heures Section DOUCHY/CHÂTEAU-RENARD Salle Polyvalente de DOUCHY
précédant les Assemblées Générales Plénières Ordinaire et Extraordinaire du Mardi 5 Décembre 2023.
Les Associés Coopérateurs ont la faculté de prendre connaissance quinze jours avant la réunion chez les Administrateurs de leur section mentionnés sur leur convocation, des comptes annuels et des comptes consolidés,des rapports du Conseil d'Administration et des rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels et sur les comptes consolidés et du texte des résolutions proposées.Ils ont également la faculté de les consulter au Siège de la Coopérative ainsi que le document donnant des informations sur l'écart entre le prix indiqué lors de la précédente assemblée générale ordinaire, et le prix effectivement payé aux associés coopérateurs pour leurs apports ainsi que sur les écarts constatés entre ce prix et les différents indicateurs relatifs aux coûts de production et aux prix des produits agricoles et alimentaires éventuellement pris en compte dans le règlement intérieur pour fixer les critères et modalités de détermination du prix des apports, ou, à défaut, tous indicateurs disponibles relatifs aux coûts pertinents de production en agriculture et aux prix des produits agricoles et alimentaires constatés sur les marchés sur lesquels opère la coopérative.
ASSEMBLEE de SECTION des ASSOCIES NON COOPERATEURS
Les Associés Non Coopérateurs de la Société Coopérative Agricole des Producteurs du Gâtinais « La Meunière » sont convoqués à l'Assemblée de Section qui aura lieu le Mardi 28Novembre 2023 à 9 heures, Salle Polyvalente de ST MAURICE SUR FESSARD, précédant les Assemblées Générales Plénières Ordinaire et Extraordinaire du Mardi 5 Décembre 2023.
Les Associés Non Coopérateurs ont la faculté de prendre connaissance quinze jours avant la réunion au siège de la Coopérative, des comptes annuels et des comptes consolidés,des rapports du Conseil d'Administration et des rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels et sur les comptes consolidés et du texte des résolutions proposées.
ASSEMBLEES GENERALES PLENIERES ORDINAIRE et EXTRAORDINAIRE
Les Associés de la Société Coopérative Agricole des Producteurs du Gâtinais « La Meunière » sont informés que les Délégués élus aux Assemblées de Section des Associés Coopérateurs et à l'Assemblée de Section des Associés Non Coopérateurs sont convoqués aux Assemblées Générales Plénières Ordinaire et Extraordinaire le Mardi 5 Décembre2023 à 9h00, Espace Jean Vilar à AMILLY.
Ordre du Jour de l'ASSEMBLEE GENERALE PLENIERE ORDINAIRE
1. Rapport du Conseil d'Administration aux associés sur les opérations sociales de l'exercice 2022/2023, clos le 30 juin2023,
2. Rapport sur la gestion du groupe,
3. Rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice et les conventions réglementées,
4. Ratification des conventions réglementées visées à l'article 25 des statuts,
5. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés de l'exercice,
6. Approbation de ces comptes et conventions,
7. Quitus au Conseil d'Administration,
8. Répartition et affectation du résultat,
9. Renouvellement d'Administrateurs représentant les Associés Coopérateurs,
10. Élection d'un Administrateur représentant les Associés Coopérateurs,
11. Départ d'un Administrateur représentant les AssociésCoopérateurs,
12. Élection d'un Administrateur représentant les Associés non-Coopérateurs,
13. Fixation de l'indemnité allouée au Conseil d'Administration,
14. Fixation du budget formation des Administrateurs,
15. Constatation du montant du capital social,
16. Pouvoirs pour formalités.
Ordre du Jour de l'ASSEMBLEE GENERALE PLENIERE EXTRAORDINAIRE
1. Modification des plafonds statutaires,
2. Pouvoirs pour formalités.
Le Conseil d'Administration

AL23010639

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Julie PLANCON, Notaire Associé,membre de la Société d'Exercice Libéral A Responsabilité Limitée dénommée « SELARL Julie PLANCON, notaire » titulaire d'un Office Notarial à LÉRÉ, 1, rue des Grandes Chenevières, CRPCEN 18053, le 24 octobre 2023, Monsieur Fabien Pierre COLIN, né à PARIS (75011) le 24 mars 1953 et Madame Marie-Line FABRE, née à COSNE-COURS-SUR-LOIRE (58200) le 2octobre 1951, mariés à la mairie de SUILLY-LA-TOUR (58150)le 20 juillet 1996 sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Joël GAUTHIER, notaire à LA CHARITE-SUR-LOIRE (58400), le 12juillet 1996, ont adopté le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts avec l'apport à la communauté de biens immobiliers propres par Mme Marie-Line FABRE.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire.

AL23010657

AVIS

SCA AXEREAL
Société Coopérative Agricole à capital variable
36 rue de la Manufacture – 45160 OLIVET
Siren 503 681 801 RCS Orléans
Gestion des comptes inactifs : radiation
Dans le cadre de la mise à jour du fichier des adhérents de la coopérative AXEREAL, le Conseil d'Administration a prononcé au cours de la réunion du 16 octobre 2023 la radiation des associés coopérateurs n'ayant plus d'activité avec la coopérative depuis plus de cinq ans et pour lesquels la coopérative AXEREAL n'a pas pu obtenir de contact. La coopérative AXEREAL n'a pas pu avoir connaissance de la situation actuelle des associés concernés par cette mesure. Il est donc proposé aux associés intéressés de se faire connaître auprès de la coopérative et dans ce cadre ils sont invités à motiver leur demande de remboursement auprès du Conseil d'Administration.
Pour Avis
Le Président

AL23010673

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

SELARL JOUMIER-ROUSTIC
Notaire à Guérigny (58130),
1, rue Plouzeau

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI BRULEES-VENERIE

Société Civile immobilière,
Capital de 105.000,00 €
Siège social : SAINT AUBIN LES FORGES
(58130) Les Brûlées
RCS de NEVERS : 920 309 945

Aux termes de l'assemblée générale du 21 octobre 2023, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Monsieur Guénaël RIMAUD de sa gestion,l'ont déchargé de son mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 21 octobre 2023.
Les actes, pièces et comptes définitifs de la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de NEVERS.
Pour avis.

AL23010592

DISSOLUTION

LA PRÉVOYANTE

SCI au capital de 1 000 €
Siège social : 22 rue Léon Blum
58640 VARENNES VAUZELLES
517 570 834 RCS NEVERS

Aux termes de l'AGE du 03/11/2023, il a été décidé la dissolution anticipée de la société, à compter du 03/11/2023, et sa mise en liquidation.
A été nommé Liquidateur Mme Elisabeth BOISSARD demeurant 120 rue des Jonquilles, 26780 MALATAVERNE avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé 120 rue des Jonquilles 26780 MALATAVERNE adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.
Mention en sera faite au RCS de NEVERS.

AL23010648

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 26 octobre 2023 à CLAMECY, il a été constitué une SASU dénommée RI58 02 au capital de 5 000 €, ayant son siège social sis CLAMECY (58500) Allée Clément Ader et dont l'objet est l'acquisition, la prise à bail, la propriété ou copropriété de terrains, d'immeubles construits ou en cours ou à rénover, à usage d'habitation, professionnel, commercial ou industriel, de tous autres biens meubles ou immeubles, apportés à la société ou acquis, la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation, par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance, la prise de tous intérêts et participations dans toutes sociétés, l'obtention de toute ouverture de crédits et facilités de caisse en vue de la réalisation de l'objet social, ainsi que conférer toutes garanties, cautions, hypothèques liées à ces financements, l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société.
PRESIDENT : La Société ROUSSEAU IMMO, SCI au capital de 600 € dont le siège social se situe Allée Clément Ader à CLAMECY (58500), RCS Nevers 805 228 681, représentée par M. Éric ROUSSEAU, Gérant.
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions, ou se faire représenter par un autre associé. Chaque action donne droit à une voix.
AGREMENT : Toutes cessions, y compris entre associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant en assemblée générale extraordinaire. La Société sera immatriculée au RCS de NEVERS.

AL23010610

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date de 13/10/2023, il a été constitué une SAS
Dénomination :
JASMIN
Siège Social : 25 rue des Merciers 58000 NEVERS
Capital : 1000 €
Activités principales : Centre de relaxation bien être et ventes de tous produits.
Durée : 99 ans
Président : M. VIGNAUDON Richard, Patrick 5 rue de l'Avenir 91260 JUVISY SUR ORGE
Cession d'actions : Libre
Exercice du droit de vote : Une action égale une voix
Conditions d'admission aux assemblées : Être actionnaire
Immatriculation au RCS de NEVERS

AL23010643

IMMATRICULATION

Suivant acte sous seing privé en date du 02 novembre 2023 à CLAMECY, il a été constitué une SASU dénommée RI18 02 au capital de 10 000 €, ayant son siège social sis CLAMECY (58500) Allée Clément Ader et dont l'objet est l'acquisition, la prise à bail, la propriété ou copropriété de terrains, d'immeubles construits ou en cours ou à rénover, à usage d'habitation, professionnel, commercial ou industriel, de tous autres biens meubles ou immeubles, apportés à la société ou acquis, la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation, par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance, la prise de tous intérêts et participations dans toutes sociétés, l'obtention de toute ouverture de crédits et facilités de caisse en vue de la réalisation de l'objet social, ainsi que conférer toutes garanties, cautions, hypothèques liées à ces financements, l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société.
PRESIDENTE : SAS GROUPE ROUSSEAU (RCS NEVERS 510 317 191), représentée par Monsieur Eric ROUSSEAU et dont le siège social est situé Allée Clément Ader (58500) CLAMECY.
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions, ou se faire représenter par un autre associé. Chaque action donne droit à une voix
AGREMENT : Toutes cessions, y compris entre associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant en assemblée

ANNONCES LÉGALES

générale extraordinaire. La Société sera immatriculée au RCS de NEVERS.

AL23010644

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte SSP, le 3 novembre 2023, à Decize.
Dénomination : GALAM.
Forme : Société civile immobilière.
Siège social : 62 route d'Avril-sur-Loire, 58300 DECIZE.
Objet : Acquisition de tous biens et droits immobiliers, administration et exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles et droits immobiliers.
Durée de la société : 99 ans.
Capital social fixe : 10000 euros
Montant des apports en numéraire : 10000 euros.
Cession de parts et agrément : toute cession est soumise à agrément.
Gérant : Monsieur Guillaume ANDRE, demeurant 23 rue Denis Papin, 03600 COMMENTRY
La société sera immatriculée au RCS Nevers.
Pour avis.

AL23010654

ALCIAT-JURIS - SELARL D'AVOCATS
Siège Social
BOURGES - 4 rue Porte Jaune
Cab. Sec.
VIERZON
5 ter rue de la Gaucherie
NEVERS - 6 rue Hoche

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans de la société MAP, SCI au capital de 1 000 € dt le siège social est à NEVERS (58000) 18, Impasse de la Bagatelle, en cours d'immatriculation au RCS de NEVERS qui a pour objet l'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, et notamment d'un bien immobilier à usage commercial situé à NEVERS (58000), 4 rue Auguste Mahaut ;
dt les gérants sont M. Sébastien GRIMARD et Madame Katia GRIMARD son épouse dmt ensemble à NEVERS (58000) 18, Impasse de la Bagatelle.
Clauses relatives aux cessions de parts :
Les cessions de parts entre associés sont libres et celles consenties à des tiers ne peuvent intervenir qu'avec l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des deux tiers des parts sociales.
Pour insertion : un des gérants

AL23010669

YONNE

// MODIFICATION

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION

SELVI LORIN AUXERRE TROYES SAS au capital de 200 000 euros. Siège social : Rue des Caillotes, lieu-dit Plaine des Isles, 89000 AUXERRE 522 774 728 RCS AUXERRE. Aux termes d'une décision en date du 24/10/23, l'associée unique a décidé de remplacer la dénomination sociale SELVI LORIN AUXERRE TROYES par BVI AUXERRE TROYES et de modifier l'article 2 des statuts. POUR AVIS La Présidente

AL23010523

COIFF. FONTAINE

SASU au capital de 500€
11 Rue Dilo, 89600 SAINT FLORENTIN
912 553 161 RCS AUXERRE
L'AGE a décidé, le 01/06/2023
de changer la dénomination qui devient BARBER SHOP
modifier l'objet social qui devient « Coiffeur, achats-ventes produits »
de transférer le siège social au 14 BIS Rue Dilo 89600 SAINT FLORENTIN
Mention au RCS de Auxerre

AL23010590

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

EURL HARAS DE BAGATELLE

Capital 1€
Sis 129 All Violettes
89110 SOMMECAISE
808077150 RCS Sens.

L'AGE 27/10/23 à décidé de transférer siège social 15 rte des Gastines 27250 Juignettes. Radiation RCS Sens, réimmatriculation RCS Évreux.

AL23010596

MODIFICATIONS DES STATUTS

SCI PATRICE

Société civile
au capital de 1 000 euros
Siège social
21 Grande Rue - 89800 BEINE
531 025 906 RCS AUXERRE

L'assemblée générale extraordinaire du 17 octobre 2023 a décidé : - De modifier l'objet social,- De modifier la dénomination sociale qui devient SC PATRICE.
À compter de cette date, les caractéristiques de la société sont les suivantes :
Dénomination sociale : SC PATRICE
Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil et par les décrets pris pour leur application.
Objet : - La prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises,- La réalisation de toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, à condition que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société,- La gestion et l'exploitation par bail, location de tous biens ou droits immobiliers dont elle est propriétaire.
Capital social : 1 000 €.
Siège social : 21 Grande Rue – 89800 BEINE
Durée : Jusqu'au 15 mars 2110.
Gérants : M. Christophe PATRICE demeurant à BEINE (89800), 21 Grande Rue.
Cessions de parts : Soumises à l'agrément du gérant.
Pour avis, la gérance.

AL23010608

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Le 29.9.2023 l'associé unique de la société SARL TCI, au capital de 4.000 euros, siège social à JOIGNY (89300) 3, Place Colette, 532 838 158 2011 RCS JOIGNY a transféré le siège social à compter du même jour.
ANCIENNES MENTIONS PUBLIEES : Siège social : JOIGNY (89300) 3, Place Colette.
NOUVELLES MENTIONS : Siège social : Joigny (89300) 7 ter, avenue Roger Varrey.

AL23010613

NON DISSOLUTION

CARCLUB

SAS au capital de 3 000 euros
Siège social : 7 rue Des Wagons
89100 SAINT-DENIS-LES-SENS
911 208 437 RCS SENS

Le 29/09/2023, les associés ont décidé, en application de l'article L. 225-248 du Code de Commerce, qu'il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la société.

AL23010614

NON DISSOLUTION

PRO CONSEIL HABITAT

SARL au capital de 30 000 €
Siège social : 7, boulevard du Pont Neuf
ZI des Sablons
89100 SENS
790 586 168 R.C.S. SENS

Le 30/10/2021, les associés ont décidé, en application de l'article L. 223-42 du Code de Commerce, qu'il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la société.

AL23010621

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS

MUSSIPONTAINE

Société civile immobilière
au capital de 334 500 euros
Siège social : 8 Avenue Marceau -
89000 AUXERRE
488 290 180 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 22/09/2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de remplacer l'intitulé de l'objet social par les termes suivants : l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, ou autrement de tous biens immobiliers et mobiliers dont elle viendrait à être propriétaire, et à titre accessoire la vente de ces mêmes biens et de modifier en conséquence l'article 10 des statuts.

AL23010622

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL 89

LA CUISINE DE LIA

SASU au capital social de 1.000 Euros
Siège social : 28 rue Beaurepaire
75010 PARIS
RCS PARIS 844 308 551

Par décisions de la Présidente, Madame Lia DUPAS demeurant 1 rue du Bief à MEZILLES (89130), en date du 2 novembre 2023 :
- transfert du siège social au 1 rue du Bief à MEZILLES (89130), à compter du 2 novembre 2023.
- modification de l'objet social qui sera désormais «toutes activités cinématographiques et audiovisuelles, la production de films pour le cinéma, la télévision, tout autre support de diffusion, la réalisation de courts et longs métrages, de documentaires, de produits pédagogiques et toutes activités annexes s'y rapportant»
- changement de dénomination sociale qui sera : GLOBULES PRODUCTIONS
En conséquence elle sera immatriculée au RCS de AUXERRE.
Pour avis.

AL23010629

viseeon

EC2 CONSEILS
6 bis rue Denis Papin
89000 AUXERRE

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

SD AUTOMOBILES

SAS au capital de 1000 €
Siège social :
3 RUE DE PARIS 89470 Monéteau
888 152 709 RCS d' Auxerre

L'AGE du 01/10/2023 a nommé président H&D INVEST, SAS au capital de 1000 euros, ayant son siège social 3 RUE DU PETIT BOIS 89240 Villefargeau, 979 912 664 RCS d' Auxerre représentée par M. DAOUDI Fouad en remplacement de M. QOJI Fouad
Mention au RCS d' Auxerre

AL23010635

CHANGEMENT DE GERANCE ET DE DOMICILIATION DU SIEGE

M.C.C.P, Société civile immobilière au capital de 129.581,66 €, siège social à CHARBUY (89113) 44 Grande Rue, RCS AUXERRE 409 128 246. Aux termes d'une délibération de l'AGE en date du 31/01/2022, les associés ont accepté la nomination de M. Philippe PICARD, demeurant à CHARBUY (89113) 42 Grande Rue, comme gérant en lieu et place de M. Claude PICARD, demeurant à CHARBUY (89113) 44 Grande Rue, démissionnaire dudit poste à compter du 31/01/2022 ; il a été décidé de transférer le siège social à CHARBUY (89113) 42 Grande Rue. Mention sera faite auprès du RCS d'AUXERRE.
Pour avis et mention.
Me Hervé CHANTIER, notaire.

AL23010640

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

Aux termes de l'AGO en date du 28/09/2023 il résulte que la société LOR, SARL au capital de 500 000 euros, dont le siège social est 12 rue du 8 mai 1945, 89160 LÉZINNES, immatriculée au RCS d'AUXERRE sous le numéro 979 925 674 a été nommée en qualité de Présidente à compter du 01/10/2023 en remplacement de M. Olivier LAURIN, démissionnaire, à compter du 30/09/2023.
POUR AVIS- La Présidente

AL23010679

// GÉRANCE

AVIS DE FUSION

DISMI
Société par actions simplifiée
au capital de 40 000 euros
Siège social : «Les Latteux» 89400 MIGENNES
451 096 101 RCS SENS

La société DISMI a établi en date du 06 juillet 2023 un projet de fusion établi par ASSP avec la société LATTEUX MIGENNES INVESTISSEMENT - L.M.I, SAS au capital de 120.000 euros, dont le siège social est « Les Latteux » 89400 MIGENNES, immatriculée au RCS sous le numéro 950 497 248 R.C.S. SENS.
Le projet de fusion a fait l'objet d'une publication au BODACC en date du 31 août 2023 et il n'a été formulé aucune opposition à cette fusion qui a pris effet le 1er février 2023.En application des dispositions de l'article L. 236-11 du Code de commerce, la société DISMI étant propriétaire de la totalité des droits sociaux composant le capital social de la société LATTEUX MIGENNES INVESTISSEMENTS - L.M.I, l'Assemblée Générale des associés de la société DISMI a approuvé en date du 19 octobre 2023 le projet de fusion avec la société LATTEUX MIGENNES INVESTISSEMENTS - L.M.I ainsi que les apports effectués et leur évaluation.
La société LATTEUX MIGENNES INVESTISSEMENTS - L.M.I s'est trouvée dissoute sans liquidation et la fusion a été définitivement réalisée.
Le mali de fusion s'élève à 4.607.140 euros.
Toutefois, fiscalement et comptablement, la fusion a pris effet rétroactivement au 1er février 2023, de sorte que les résultats de toutes les opérations réalisées par la Société depuis le 1er février 2023 jusqu'au 19 octobre 2023 seront réputées réalisées, selon le cas, au profit ou à la charge de la société DISMI et considérées comme accomplies par la société DISMI depuis le 1er février 2023.
Pour avis
La Présidente

AL23010598

AVIS DE DISSOLUTION

LATTEUX-MIGENNES-INVESTISSEMENTS - L.M.I
Société par actions simplifiée
au capital de 120 000 euros
Siège social : Les Latteux
89400 MIGENNES
950 497 248 RCS SENS

La société LATTEUX MIGENNES INVESTISSEMENT - L.M.I, SAS au capital de 120.000 euros, dont le siège social est « Les Latteux » 89400 MIGENNES, immatriculée au RCS sous le numéro 950 497 248 R.C.S. SENS a établi par ASSP en date du 06 juillet 2023 un projet de fusion avec la société DISMI, société absorbante, SAS au capital de 40 000 euros, dont le siège social est «Les Latteux» 89400 MIGENNES, immatriculée au RCS sous le numéro 451 096 101 RCS SENS.Le projet de fusion a fait l'objet d'une publication au BODACC en date du 31 août 2023 et il n'a été formulé aucune opposition à cette fusion qui a pris effet le 1er février 2023.En application des dispositions de l'article L. 236-11 du Code de commerce, la société DISMI étant propriétaire de la totalité des actions composant le capital social de la société LATTEUX MIGENNES INVESTISSEMENT - L.M.I depuis une date antérieure au dépôt du projet de fusion au Greffe du Tribunal de commerce, l'Assemblée Générale des associés de la société DISMI, société absorbante, a approuvé en date du 19 octobre 2023 le projet de fusion avec la société LATTEUX MIGENNES INVESTISSEMENT - L.M.I ainsi que les apports effectués et leur évaluation.La société LATTEUX MIGENNES INVESTISSEMENT - L.M.I s'est trouvée dissoute sans liquidation et la fusion a été définitivement réalisée. Pour avis, La Présidente.

AL23010599

// ADDITIF-RECTIFICATIF

RECTIFICATIF

Dans l'annonce parue dans TERRES DE BOURGOGNE du 06/10/2023, concernant la société LBK THERMIK, il convient de lire : DATE AGE : 25/09/2023

AL23010625

AVIS RECTIFICATIF

EARL MICHEL MASSÉ
EARL au capital de 393 500 €
Siège social : 3 rue Saint Jacques -
89800 LIGNORELLES
810 259 275 RCS AUXERRE
Rectificatif de l'annonce parue le 14/07/2023 dans le journal Terres de Bourgogne concernant le capital social de la société.
Il y a lieu de 393 500 € au lieu de 393 500 000 €
Le reste de l'annonce est inchangé.
Mention sera faite au RCS tenu au Greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne).
Pour avis et mention, la gérance

AL23010663

// DIVERS

Notaire

Maître Corentin DRÉAU
Notaire à AVALLON (Yonne),
4, rue de Lyon

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

Article 1007 du Code Civil
Article 1378-1 du Code de Procédure Civile
Loi n° 2016-1547 du 28 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 14 mai 2012, avec codicille à ce testament en date du 14 mai 2012, Monsieur Bernard BAZARNE, en son vivant retraité, célibataire non pacsé, demeurant à MENADES (89450), 4 Rue de la Fontaine, né à MENADES (89450), le 14 mai 1933, de nationalité française,décédé à AVALLON (89200) le 04 juin 2023.
A consenti un legs universel. Consécutivement à son décès,ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament suivant reçu le 24 août 2023 par Maître Corentin DREAU,Notaire à AVALLON (89200), 4 Rue de Lyon, duquel il résulte que les légataires remplissent les conditions de leur saisine. Opposition à l'exercice de leurs droits pourra être formée par tout intéressé auprès du Notaire chargé du règlement de la succession : Maître Corentin DREAU, notaire à AVALLON (89450), référence CRPCEN : 89031, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal Judiciaire d'AUXERRE de la copie authentique du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament, soit à compter du 27 octobre 2023, date du certificat de réception délivré par le greffe du Tribunal Judiciaire d'AUXERRE.
Encas d'opposition, les légataires seront soumis à la procédure d'envoi en possession.
Pour avis et mention.

AL23010605

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 20 septembre 2017,
Madame Myriam Madeleine Ida MABYRE, veuve, non remariée, de Monsieur Serge René André TERNISIEN, demeurant à TOUCY (Yonne) 3 Hameau Maulmont, née à AUBERVILLIERS (Seine-Saint-Denis) le 17 juillet 1959, décédée à AUXERRE (Yonne) le 16 avril 2023.
A consenti un legs universel.
Acte de dépôt et de description de ce testament reçu par Maître Olivier XIBERRAS, notaire à TOUCY (Yonne), le 6 septembre 2023 et acte complémentaire reçu par Maître Alexandre POUJADE, notaire à SABLE SUR SARTHE (Sarthe), le 18 octobre 2023, dont la copie authentique a été reçue par le greffe du Tribunal judiciaire de AUXERRE (Yonne) le 31 octobre 2023.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Alexandre POUJADE, notaire à SABLE SUR SARTHE (Sarthe) 37 rue d'Erve, référence CRPCEN : 72066, dans le mois suivant la réception parle greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament, de l'acte complémentaire et copie de ce testament, soit à compter du 31 octobre 2023, date de délivrance du certificat de dépôt par le tribunal.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL23010611

CAPROGA LA MEUNIERE
190 bis rue Paul Doumer -
45200 MONTARGIS

ASSEMBLÉES DE SECTION DES ASSOCIÉS COOPERATEURS

Les Associés Coopérateurs de la Société Coopérative Agricole des Producteurs du Gâtinais « La Meunière » sont convoqués à l'Assemblée de la Section à laquelle ils sont rattachés, et qui se tiendra aux lieux et heures ci-dessous désignés :
- Mardi 28 Novembre 2023 à 9 heures Section LADON/CORBEILLES/LORRIS et ST FIRMIN/GONDREVILLE Salle Polyvalente de ST MAURICE SUR FESSARD
- Mardi 28 Novembre 2023 à 15 heures Section GIEN/NOGENT et MONTCRESSON/CHATILLON Salle Polyvalente de LA BUSSIERE
- Mercredi 29 Novembre 2023 à 9 heures Section COURTENAY/PIFFONDS et LA SELLE/CHEVANNES Salle Polyvalente de CHANTECOQ
- Mercredi 29 Novembre 2023 à 15 heures Section DOUCHY/CHÂTEAU-RENARD Salle Polyvalente de DOUCHY
précédant les Assemblées Générales Plénières Ordinaire et Extraordinaire du Mardi 5 Décembre 2023.
Les Associés Coopérateurs ont la faculté de prendre connaissance quinze jours avant la réunion chez les Administrateurs de leur section mentionnés sur leur convocation, des comptes annuels et des comptes consolidés,des rapports du Conseil d'Administration et des rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels et sur les comptes consolidés et du texte des résolutions proposées. Ils ont également la faculté de les consulter au Siège de la Coopérative ainsi que le document donnant des informations sur l'écart entre le prix indiqué lors de la précédente assemblée générale ordinaire, et le prix effectivement payé aux associés coopérateurs pour leurs apports ainsi que sur les écarts constatés entre ce prix et les différents indicateurs relatifs aux coûts de production et aux prix des produits agricoles et alimentaires éventuellement pris en compte dans le règlement intérieur pour fixer les critères et modalités de détermination du prix des apports, ou, à défaut, tous indicateurs disponibles relatifs aux coûts pertinents de production en agriculture et aux prix des produits agricoles et alimentaires constatés sur les marchés sur lesquels opère la coopérative.
ASSEMBLEE de SECTION des ASSOCIES NON COOPERATEURS
Les Associés Non Coopérateurs de la Société Coopérative Agricole des Producteurs du Gâtinais « La Meunière » sont convoqués à l'Assemblée de Section qui aura lieu le Mardi 28Novembre 2023 à 9 heures, Salle Polyvalente de ST MAURICE SUR FESSARD, précédant les Assemblées Générales Plénières Ordinaire et Extraordinaire du Mardi 5 Décembre 2023.
Les Associés Non Coopérateurs ont la faculté de prendre connaissance quinze jours avant la réunion au siège de la Coopérative, des comptes annuels et des comptes consolidés,des rapports du Conseil d'Administration et des rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels et sur les comptes consolidés et du texte des résolutions proposées.
ASSEMBLEES GENERALES PLENIERES ORDINAIRE et EXTRAORDINAIRE
Les Associés de la Société Coopérative Agricole des Producteurs du Gâtinais « La Meunière » sont informés que les Délégués élus aux Assemblées de Section des Associés Coopérateurs et à l'Assemblée de Section des Associés Non Coopérateurs sont convoqués aux Assemblées Générales Plénières Ordinaire et Extraordinaire le Mardi 5 Décembre2023 à 9h00, Espace Jean Vilar à AMILLY.
Ordre du Jour de l'ASSEMBLEE GENERALE PLENIERE ORDINAIRE
1. Rapport du Conseil d'Administration aux associés sur les opérations sociales de l'exercice 2022/2023, clos le 30 juin2023,
2. Rapport sur la gestion du groupe,
3. Rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice et les conventions réglementées,
4. Ratification des conventions réglementées visées à l'article 25 des statuts,
5. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés de l'exercice,
6. Approbation de ces comptes et conventions,
7. Quitus au Conseil d'Administration,
8. Répartition et affectation du résultat,
9. Renouvellement d'Administrateurs représentant les Associés Coopérateurs,
10. Élection d'un Administrateur représentant les Associés Coopérateurs,
11. Départ d'un Administrateur représentant les Associés Coopérateurs,
12. Élection d'un Administrateur représentant les Associés non-Coopérateurs,
13. Fixation de l'indemnité allouée au Conseil d'Administration,
14. Fixation du budget formation des Administrateurs,
15. Constatation du montant du capital social,
16. Pouvoirs pour formalités.
Ordre du Jour de l'ASSEMBLEE GENERALE PLENIERE EXTRAORDINAIRE
1. Modification des plafonds statutaires,
2. Pouvoirs pour formalités.
Le Conseil d'Administration

AL23010638

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce de PARIS du 02/11/2023, prononçant la résolution du plan de redressement et l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire avec poursuite d'activité jusqu'au 02/02/2024 au profit de la **Sàrl TW FRANCE RETAIL** 6 rue des Fourneaux 89000 Auxerre (prêt-à-porter), RCS PARIS 500.621.263. Date de cessation des paiements : 19/10/2023.
Administrateurs judiciaires :
- SELARLAJRS en la personne de Me Catherine Poli 8 rue Blanche 75009 Paris
- SELARLU ASCAGNE AJ en la personne de Me Julie Lavoir 25 bis rue Jasmin 75016 Paris
Les créances sont à déposer entre les mains des Liquidateurs judiciaires :
- SCP BTSG en la personne de Me Stéphane Gorrias 15 rue de l'Hôtel de Ville 92200 Neuilly-sur-Seine,
- SELARL ASTEREN en la personne de Me Charles-Axel Chuine 55 rue de Lyon 75012 Paris,
ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL23010641

AVIS DE DÉPÔT DE TESTAMENT

Suivant testament olographe en date à MONTIGNY LA RESLE, du 8 décembre 2015 déposé au rang des minutes de Me Laurent TOPIN, notaire à MALIGNY (89800) aux termes d'un acte contenant procès-verbal d'ouverture et de description de testament du 10 octobre 2023, Monsieur Alain Alex Marcel FONTAINE, né à BEAUVOIS-EN-CAMBRESIS, le 17 novembre 1952, demeurant à MONTIGNY LA RESLE (89230), 13 voie Romaine, décédé à AUXERRE, le 24 juillet 2023, a institué un légataire universel.
Les oppositions à l'exercice de ses droits seront reçues entre les mains dudit notaire chargé du règlement de la succession dans le délai d'un mois à compter de la réception par le Greffe du Tribunal judiciaire d'Auxerre de l'expédition du procès-verbal susvisé et copie figurée de ce testament.
Pour avis, le notaire.

AL23010649

AVIS

SCA AXEREAL
Société Coopérative Agricole à capital variable
36 rue de la Manufacture – 45160 OLIVET
Siren 503 681 801 RCS Orléans
Gestion des comptes inactifs : radiation
Dans le cadre de la mise à jour du fichier des adhérents de la coopérative AXEREAL, le Conseil d'Administration a prononcé au cours de la réunion du 16 octobre 2023 la radiation des associés coopérateurs n'ayant plus d'activité avec la coopérative depuis plus de cinq ans et pour lesquels la coopérative AXEREAL n'a pas pu obtenir de contact. La coopérative AXEREAL n'a pas pu avoir connaissance de la situation actuelle des associés concernés par cette mesure. Il est donc proposé aux associés intéressés de se faire connaître auprès de la coopérative et dans ce cadre ils sont invités à motiver leur demande de remboursement auprès du Conseil d'Administration.
Pour Avis
Le Président

AL23010674

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
DRUYES-LES-BELLES-FONTAINES - terre et bois-taillis - fonds occupé en partie - 13 ha 00 a 73 ca - Champs de saint martin: ZK-5(*) - La fauvin: ZE-18 - La vannerie: ZL-31(*) - Le cotillon: E-620 ZC-9 - Les grands bois chauds: ZE-56[965] - Sur le chateau: E-602-604 - zonage : zones N et A du PLU
SAINT-BRIS-LE-VINEUX - Vigne AOC - 55 a 69 ca - Vassy: ZI-137(J)-137(K) - zonage : zone A du PLU
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 27/11/2023 à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex, Tél : 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches de candidatures.

AL23010675

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

GROUPE etc LE PARTAGE DES VALEURS

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Dénomination : REITER.
Forme : SARL société en liquidation.
Capital social : 7622 euros.
Siège social : 47 Rue Edouard Bouthier, 89500 VILLENEUVE SUR YONNE.
413766353 RCS de SENS.
Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 30 septembre 2023, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30 septembre 2023.
Monsieur Ingo REITER, demeurant 47 Rue Édouard Bouthier 89500 VILLENEUVE SUR YONNE a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus.
Le siège de la liquidation est au siège social, adresse où doit être envoyée la correspondance.
Pour avis.
Le liquidateur

AL23010594

CLÔTURE DE LIQUIDATION

S-MOTORS

SAS en liquidation amiable
au capital de 10 000 €
Siège social : 27, Rue des Pres de Pâques
89340 VILLENEUVE LA GUYARD
897 858 536 RCS SENS

Le 30/09/2023, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, déchargé M. Mathias SENOUSSI de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de SENS.

AL23010612

DISSOLUTION

O.M.A.

SARL au capital de 1000 €
Siège Social : 1 place colette
89300 JOIGNY
535104590 RCS de SENS

Par AGE du 02/01/2023, il a été décidé la dissolution anticipée de ladite société à compter du 02/01/2023.
M. KHALFOUN KARIM 130 rue Jean JAURES 94700 MAISONS ALFORT a été nommé liquidateur.
Le siège de liquidation a été fixé au siège social
Mention au RCS de SENS

AL23010626

CLÔTURE DE LIQUIDATION

O.M.A.

SARL au capital de 1000 €
Siège Social : 1 place Colette
89300 JOIGNY
535104590 RCS de SENS

Par AGE du 02/01/2023, il a été approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur M. KHALFOUN Karim 130 rue Jean JAURES 94700 MAISONS ALFORT pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et constaté la clôture définitive de la liquidation à compter du 02/01/2023
Radiation au RCS de SENS

AL23010627

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par un acte SSP en date du 25/10/2023, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes: Dénomination sociale : BF IMPORT-EXPORT Capital : 1000€ Siège social : 66 rue des charmes 89100 Sens Objet : importation et distribution de marchandises Durée : 99 ans. Président : Mme Bonda Adrienne demeurant 66 rue des charmes 89100 Sens Clause d'agrément : les actions sont librement négociables Admissions : tout associé a accès aux assemblées générales RCS Sens

AL23010529

ANNONCES LÉGALES

AVIS DE CONSTITUTION

Avis de constitution du 16/10/2023
- Forme : SCEA
- Dénomination : LES MAREAULTS ;
- Siège : 26 Route de Saint Florentin, Courcelles, 89570 NEUVY SAUTOUR
- Durée : 99 ans ;
- Objet :
- l'acquisition, la prise à bail, l'exploitation de tous biens agricoles soit directement, soit par voie de fermage, de métayage, de mise à disposition de la société des biens dont les associés sont locataires ou selon toutes autres modalités,
- la vente et éventuellement la transformation conformément aux usages agricoles des produits de cette exploitation ainsi que les activités qui sont dans le prolongement des actes de production réalisés par la société ou qui ont pour support l'exploitation,
- Capital : 5 000,00 euros,
- Gérance : Monsieur Lilian IMBERT, demeurant à 26 Route Saint Florentin, Courcelles 89570 NEUVY SAUTOUR
- Cession de parts : agrément en AGE et libres entre associés.
Pour avis. La gérance

AL23010553

AFSO
Société civile immobilière
au capital de 2 000 euros
Siège social
2 Place Henri Vincenot, 89140 CUY

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 26/10/2023 à CUY, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : AFSO
Siège social : 2 Place Henri Vincenot, 89140 CUY
Objet social : La propriété, la gestion et la location de tous biens immobiliers et mobiliers et plus particulièrement de toutes participations dans toutes sociétés et de tous autres meubles et immeubles, à quelque endroit qu'ils se trouvent ; l'acquisition, la prise à bail, la location-vente, la propriété ou copropriété de terrains, d'immeubles construits ou en cours de construction ou de rénovation, de tous autres biens immeubles et de tous biens meubles ; la construction sur les terrains dont la société est, ou pourrait devenir propriétaire ou locataire, d'immeubles collectifs ou individuels à usage d'habitation, commercial, industriel, professionnel ou mixte ; l'administration, la mise en valeur et l'exploitation par bail ou autrement des biens sociaux.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 2 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : M. Amine HIRIDJEE demeurant 2 Place Henri Vincenot, 89140 CUY
Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à associés ; agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de SENS.
Pour avis. La Gérance

AL23010559

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 23/10/2023, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : VINYSIA. Objet social : La formation aux métiers de la mode, de l'art et du marketing. Le coaching et l'accompagnement personnalisé des femmes en situation irrégulière.Conseil en confection des vêtements de mode pour les mariages, soirées de gala et autres...Organisation évènementielle. Siège social : 86 rue Victor Guichard 89100 Sens. Capital : 100 euros. Durée : 99 ans. Président : M. CHRETIEN Alexandre Guillaume Christian, demeurant 86 rue Victor Guichard 89100 Sens. Immatriculation au RCS de Sens.

AL23010584

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes: Dénomination sociale : RA-BAT PLUS Capital : 100€ Siège social : 27 avenue Gambetta 89300 Joigny. Objet: La société a pour objet, en France et à l'étranger, directement ou indirectement : - la construction d'immeuble, de maisons individuelles et la rénovation ainsi que la réhabilitation de bâtiments, de logements ou de locaux quelles qu'ils soient. - participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet social. - plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes, pouvant favoriser son extension ou son développement. Durée : 99 ans. Président: M. El Aref Habib, 27 avenue Gambetta 89300 Joigny. Clause d'agrément: Les actions sont librement transmissibles. Admissions: Chaque action donne droit à une voix. RCS : Sens

AL23010593

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à AUXERRE 31/10/2023, il a été constitué une société :Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : SUPER MARCHE U EXPRES SSiège : 4 Allée de Barbienne, Résidence du Midi 89000 AUXERRE
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'AUXERRE
Capital : 15 000 euros
Objet : L'exploitation de magasin à rayons multiples, tels que supérette ou supermarché ;Le commerce de détail et/ou de gros d'alimentation générale, de produits exotiques, de cosmétiques, de produits ménagers et petits électroménagers ; Et plus généralement le négoce, l'import/export de tous produits alimentaires et non alimentaires.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : M. Issac ROTCHELD demeurant 4 Allée de Barbienne, Résidence du Midi 89000 AUXERRE.
POUR AVIS, Le Président

AL23010616

AUDITEF
EXPERTISE COMPTABLE SOCIALE ET CONSEIL DE GESTION

54 Avenue Gambetta 89300 Joigny
Tel : 03.86.92.03.03
Fax : 03 86 92 03 00
Mail : auditef89@wanadoo.fr

AVIS DE CONSTITUTION

BOULANGERIE LA ROSE D'ORIENT
Société par actions simplifiée
au capital de 14 000 Euros
Siège social : 27 Rue de la Vigie89300 Joigny
RCS : Sens
Aux termes d'un acte sous seing privé à Joigny en date du 31/10/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : BOULANGERIE LA ROSE D'ORIENT
Forme sociale : Société par actions simplifiée,
Siège social : 27 RUE DE LA VIGIE 89300 JOIGNY
Objet social : BOULANGERIE PATISSERIE
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés,
Capital social : 14 000 euros,
Président : Madame COHEN Sonia demeurant 27 Rue de la Vigie 89300 Joigny
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Sens.
La Présidence

AL23010624

GROUPE etc
LE PARTAGE DES VALEURS

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 3 novembre 2023, à SENS.
Dénomination : AUDITION +.
Forme : Société par actions simplifiée.
Siège social : 40 Grande Rue, 89100 SENS.
Objet : La vente et la réparation d'appareils auditifs, la vente de tous les produits annexes, la réalisation de toutes les activités connexes aux appareils de surdité.
Durée de la société : 99 année(s)
Capital social fixe : 5000 euros divisé en 500 actions de 10 euros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs.
Cession d'actions et agrément : La cession d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers ou au profit d'un associé est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des actionnaires.
Le cédant doit notifier par lettre recommandée avec demande d'avis de réception une demande d'agrément au président de la Société en indiquant les nom, prénoms et adresse du cessionnaire, le nombre d'actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital dont la cession est envisagée et le prix offert.
Cette demande d'agrément est transmise, dans un délai de 8 jours, par le président aux actionnaires par tout moyen permettant de conférer date certaine à cette transmission.
L'agrément résulte d'une décision collective des actionnaires statuant à la majorité simple des voix des actionnaires disposant du droit de vote (soit au moins 50 %).
La décision d'agrément ou de refus d'agrément n'a pas à être motivée.
Elle est notifiée au cédant par lettre recommandée. A défaut de notification dans les trois mois qui suivent la demande d'agrément, l'agrément est réputé refusé.
En cas d'agrément, l'associé cédant peut réaliser librement la cession aux conditions prévues dans la demande d'agrément.
En cas de refus d'agrément, la Société est tenue, dans un délai de trois mois à compter de la notification du refus, de faire acquérir les actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital, soit par un associé ou par un tiers, soit, avec le consentement du cédant, par la Société, en vue d'une réduction du capital.
A défaut d'accord entre les parties, le prix des actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital est déterminé dans les conditions fixées à l'article 11.2.
Le cédant peut à tout moment aviser le président, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, qu'il renonce à la cession de ses actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital.
Si, à l'expiration du délai de trois mois, l'achat n'est pas réalisé, ce délai peut être prolongé par ordonnance du Président du Tribunal de commerce statuant en la forme des référés, sans recours possible pour l'associé cédant et la société dûment appelés.
Les dispositions qui précèdent sont applicables à toutes les cessions, que lesdites cessions interviennent en cas de dévolution successorale ou de liquidation d'une communauté de biens entre époux, par voie d'apport, de fusion, de partage consécutif à la liquidation d'une société associée, de transmission universelle de patrimoine d'une société ou par voie d'adjudication publique en vertu d'une décision de justice ou autrement.
Elles peuvent aussi s'appliquer à la cession des droits d'attribution en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, primes d'émission ou bénéfices, ainsi qu'en cas de cession de droits de souscription à une augmentation de capital par voie d'apports en numéraire ou de renonciation individuelle au droit de souscription en faveur de personnes dénommées.
La présente clause d'agrément ne peut être supprimée ou modifiée qu'à l'unanimité des actionnaires.
Toute cession réalisée en violation de cette clause d'agrément est nulle.
Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote :
Dans les conditions statutaires et légales.
Ont été nommés :
Président : Madame Angélique KALYNIAK 1 Rue de la Division Leclerc 89260 THORIGNY-SUR-OREUSE.
La société sera immatriculée au RCS SENS.
Pour avis.La Présidente

AL23010668



Bulletin d'abonnement

à retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à
TERRES de BOURGOGNE - 1, Rue des Coulots - CS80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40 - abonnement@terres-de-bourgogne.net

AVEC VOTRE ABONNEMENT

Vous bénéficiez d'un **ACCÈS ILLIMITÉ** au site agribourgogne.fr

Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants *

- ☐ REUSSIR Bovins viande — BOVINS VIANDE
- ☐ REUSSIR Grandes Cultures — GRANDES CULTURES
- ☐ REUSSIR Fruits & Légumes — FRUITS et LÉGUMES
- ☐ REUSSIR Lait — LAIT
- ☐ REUSSIR Porc Tech'Porc — PORCS
- ☐ REUSSIR Volailles — VOLAILLES
- ☐ Réussir La chèvre — LA CHÈVRE
- ☐ Réussir Pâtre — PÂTRE
- ☐ REUSSIR Vigne — VIGNE

NOM

PRÉNOM

RAISON SOCIALE

RUE

CP | VILLE

TÉL. | PORT.

EMAIL

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE

☐ Je règle €

par carte bancaire n°

Date d'expiration

SIGNATURE

Terres de Bourgogne

☐ Je m'abonne pour 1 AN - 120 €

☐ Je m'abonne pour 2 ANS - 220 €

+ 1 REVUE RÉUSSIR de mon choix

■ pour 1 an 55 €
■ pour 2 ans 110 €

TOTAL

PORTRAIT

// SOLIDARITÉ

Modestine, la génisse qui marche contre le cancer

Le 18 juillet dernier, Corentin Huber, son grand-père André et leur génisse Modestine se sont lancés dans un incroyable projet : traverser la France à pied pour récolter des dons au profit de la lutte contre le cancer. Un périple de l'Alsace en passant par la Franche-Comté, Chalon-sur-Saône, Dijon… pour arriver dans la Creuse. Résultat : 760 km au compteur, parcourus en un mois et demi, 8 500 euros de dons récoltés, et des souvenirs inoubliables.



Pascal Durand

Corentin Huber, ses grands-parents et leur vache Modestine, à l'arrivée de leur périple, à Gentioux-Pigerolles (Creuse).



Pascal Durand

La grand-mère de Corentin les a rejoints pour les huit derniers kilomètres. ***« Ça nous paraissait très important, symboliquement, qu'elle finisse la marche avec nous ».***

Elle a tout juste deux ans et demi et une forme olympique. Modestine, la génisse star du projet de Corentin Huber, revient plus vigoureuse que jamais de ce long périple. Marcher aux côtés d'un bovin sur une longue distance, pour lutter contre le cancer, c'était le souhait du jeune alsacien en raison de son histoire personnelle.

Un projet familial

Modestine, Corentin et André ont pris la route le 18 juillet au départ de Breitenbach (Bas-Rhin). L'objectif étant de rallier Gentioux-Pigerolles, une petite commune de la Creuse. Corentin est engagé auprès des Compagnons du Devoir, en tant que couvreur, zingueur et ferblantier.

Il a préparé son périple en amont, lors d'un séjour en Suisse. *« Ça faisait déjà quelques années que je voulais voyager avec des bovins. Il y a cinq ans, ma grand-mère a été victime du cancer du sein. C'était un choc. Elle s'en est sortie indemne, mais tout le monde n'a pas cette chance »*, souffle-t-il.

C'est à la suite de cet évènement que Corentin décide d'agir et d'assembler cette lutte contre le cancer à ce désir de marcher sur une longue distance. *« Lorsque j'ai soumis l'idée à mon grand-père, il était dubitatif. Il avait beaucoup voyagé dans sa vie, mais partir aussi loin avec une génisse lui paraissait très compliqué »*. Si bien qu'André Kammerer, retraité de 66 ans, refuse de laisser partir seul son petit-fils, et décide de l'accompagner dans cette folle aventure. *« J'étais heureux qu'il décide de partir avec moi. Ce n'est pas tous les jours qu'il aura l'occasion de faire ce trajet. L'idée était aussi de voir si l'on était assez proche pour se supporter jusqu'au bout »*, s'amuse-t-il. La nouvelle fait rapidement le tour de la famille, puis celui des médias. *« Ça faisait rêver les gens. Tout le monde pensait ça impossible et trouvait ça grandiose à la fois. Pourtant, qu'est-ce qu'on a fait d'extraordinaire ? On a marché avec une vache »*, ironise Corentin Huber.



AFCCC

Pour soulager et ménager ses sabots, Modestine a eu droit à des chaussures de marche sur mesure.

Au rythme de Modestine

Avant d'enfiler leurs chaussures de marche, les trois aventuriers ont testé leurs capacités pendant quelques jours. Ils ont parcouru 30 km en trois jours, une distance suffisante pour estimer la viabilité de leur projet. Au moment de se lancer dans le grand bain, les craintes de Corentin et de son grand-père se portent vers Modestine. *« Au début, Modestine n'arrivait pas à suivre. Nous nous sommes adaptés à son rythme. Si elle marchait bien, nous marchions beaucoup. Si elle ne suivait pas, on ralentissait, on faisait des pauses »*, raconte Corentin. Mais très vite, la marche a conquis la génisse, et le trio a pris un grand plaisir dans cette expérience. Corentin raconte : *« le premier jour, elle me suivait, me faisait confiance. Le jour suivant elle était de moins en moins peureuse, le troisième jour nous avons parcouru douze kilomètres. Arrivée dans le centre de Ribeauvillé, elle était toujours aussi calme, malgré le monde et la taille de la ville »*. Mais après de nombreux kilomètres dans les pattes, Modestine a vu ses sabots usés très rapidement par les différents chemins du trajet et elle a donc, elle aussi, eu droit à ses chaussures de marche. *« Ce n'est pas tous les jours que l'on souhaite faire fabriquer des chaussures pour un bovin, cela n'a pas été chose simple »*, explique Corentin Huber avec amusement. Par chance, un de leurs contacts les a menés vers un fabricant, qui a pu soulager les sabots de Modestine afin que l'équipe reprenne sereinement la route. Avant l'aube, la priorité était à la recherche d'un terrain vert pour que la génisse puisse se reposer, brouter et ruminer avant de retourner à l'effort. L'écoute et la solidarité à toute épreuve ont payé : le trio a parcouru entre 15 et 24 km par jour et a atteint la destination finale avec presque un mois d'avance.

Au fil des rencontres

« Puisque nous avons marché au rythme de Modestine, nous n'avons pas organisé de rendez-vous dans nos villes d'escale », explique Corentin Huber. Mais cela ne les a pas empêchés de rencontrer de nombreuses personnes qui ont marqué leur voyage. *« Des personnes s'arrêtaient en voiture, venaient discuter, faisaient une partie du chemin avec nous »*, relate-t-il. C'est le cas de la présidente de l'association des amis de Saint-Jacques-de-Compostelle, qui a marché cinq jours avec eux, et leur a rendu service en traçant le meilleur itinéraire pour les premiers jours. *« Elle s'est totalement prise au jeu,* explique Corentin. *Marcher avec un bovin, c'est un rythme différent, des discussions et des pensées différentes »*. Il ravive son souvenir le plus marquant, lors d'un moment critique, le premier samedi de leur randonnée, à l'entrée de Wattwiller. *« Cela faisait quatre jours qu'on marchait, Modestine était épuisée. Elle ne pouvait plus continuer. Nous avons repéré un pré et l'avons atteint pour savoir à qui il appartenait. Un couple nous a accueillis, Modestine a pu profiter du pré, nous avons mangé ensemble et même passé la nuit chez eux. Ils nous ont sauvés la journée »*, se souvient-il. Pour terminer le trajet en beauté, la grand-mère de Corentin les a rejoints pour les huit derniers kilomètres. *« Ça nous paraissait très important, symboliquement, qu'elle finisse la marche avec nous »*. Et durant cette folle aventure, semée d'embûches mais de belles rencontres, Corentin Huber et André Kammerer n'ont cessé de rappeler leur lutte, ce qui leur tient à cœur : s'investir pour la lutte contre le cancer en sollicitant un maximum de dons. Ceux-ci sont récoltés sur la cagnotte en ligne « La Corne Rose » qui est toujours active et s'élèvent actuellement à 8 500€. Prochaine étape : Corentin envisage un deuxième chapitre à cette aventure engagée, en compagnie de Modestine. Cette fois-ci, il aimerait faire découvrir l'océan à sa compagne de voyage.

Charlotte Bayon

LOISIRS

// CINÉMA

La ferme des Bertrand : 50 ans d'histoire dans la vie d'une ferme

Après Trois frères pour une vie, un documentaire sorti en 1997, le réalisateur haut-savoyard Gilles Perret revient 25 ans plus tard avec La Ferme des Bertrand qui sortira en salle le 31 janvier 2024 et raconte 50 ans de la vie de la ferme.



Laurent Cousin

Gilles Perret, réalisateur haut-savoyard, sera à l'affiche le 31 janvier 2024 avec son nouveau film La ferme des Bertrand.

On est en 1972. Joseph, Jean et André, trois frères célibataires, exploitent une ferme laitière d'une centaine de bêtes au hameau de Quincy sur la commune de Mieussy dans la vallée du Giffre en Haute-Savoie. Ils sont filmés pour la première fois par Jacques Trillat, journaliste et réalisateur de documentaires, pour Télé promotion rurale. À l'époque, Gilles Perret, voisin très proche de la ferme, n'a que 4 ans. *« J'en ai encore le souvenir, parce que la télé qui débarquait dans notre hameau complètement perdu, ça avait été un sacré évènement ! »* raconte-t-il. Gilles Perret, qui vit toujours à Quincy, connaît les trois frères, que l'on surnomme *« les tontons »*, et la famille Bertrand depuis toujours. *« Leur maison est à moins de 100 mètres de chez moi. Tout gamin, je m'amusais dans la ferme, j'étais avec eux sur les tracteurs, Je les connais très bien »*, indique-t-il. Une proximité et une complicité qui se retrouvent d'ailleurs dans le film. En 1997, Gilles Perret a 28 ans. Il décide de revenir, 25 ans plus tard, filmer la vie des trois frères, alors qu'ils s'apprêtent à transmettre leur ferme à leur neveu Patrick et sa femme Hélène. *« Je voulais filmer les gens autrement que ce qui se faisait et ce que je faisais pour les actualités et les magazines, en prenant le temps, en étant vrai. Je voulais filmer les Bertrand parce que je les trouvais formidables »*, explique-t-il. Pendant un an, au fil des saisons et des évènements, Gilles Perret, caméra à l'épaule, capte la vie de la famille Bertrand, et cela a donné le film *« Les trois frères pour une vie »*. À l'époque, le film a été primé dans des festivals de films de montagne, il a été diffusé dans la région, *« où il a marqué les gens »*, souligne Gilles Perret. *« Mais c'est tout ! »* regrette le réalisateur qui estime que son film « Les Trois frères pour une vie » méritait une plus large diffusion.

Une histoire au fil du temps

Le temps passe et nous sommes en 2023. Alors qu'Hélène, qui exploite désormais la ferme avec son fils Marc et son gendre Alex, s'apprête à son tour à prendre sa retraite, et que les associés vont investir dans un robot de traite pour la remplacer, Gilles Perret se dit que c'est le moment de revenir filmer sur la ferme des Bertrand. *« C'était le moment de les filmer, avec l'idée d'utiliser les deux anciens films »*, explique-t-il. S'inspirant de Jacques Trillat, et comme en 1997, Gilles Perret, même si on ne le voit pas à l'écran, est proactif dans le film, en posant des questions, et en donnant du temps aux protagonistes pour répondre. *« Je les ai filmés comme en 1997, c'est-à-dire de temps en temps, mais avec plus de facilité. Je les connais depuis qu'ils sont nés. C'est plus facile pour moi d'aborder les questions intimes avec eux qu'avec les oncles, d'autant qu'en 1997, je n'avais que 28 ans »*, précise-t-il. Le nouveau film de Gilles Perret *La ferme des Bertrand* sortira officiellement le 31 janvier 2024 en salle. D'ici là, Gilles Perret projette son film en avant-première dans de nombreuses communes savoyardes et des festivals. Il retrace 50 ans de la vie des Bertrand, en proposant des feed-back d'une période à une autre. *« Pour basculer d'une période à une autre, nous avons cherché le meilleur moment, une saison, une réflexion, un geste, pour que ce soit le plus fluide possible. Pour ce travail, nous n'étions pas trop de trois, Marion Richoux, Stéphane Perriot au montage et moi »*, précise Gilles Perret

C. Dézert



Agenda Loisirs

DIJON CÉRÉALES
MEMBRE DE ALLIANCE BFC UNE RÉGION, DES AGRICULTEURS, UN FUTUR
ACTIFS POUR LE TERRITOIRE

Côte-d'Or

• 18 et 19 novembre

// Cité des vins de Beaune

La Cité des vins et des Climats de Beaune se met à l'heure de la vente des vins des Hospices. Retrouvez des animations en accès libre et en continu tout le week-end : visites guidées toutes les heures et un dîner unique au bar des Accords. Rendez-vous le samedi 18 novembre au 4e étage de la Cité, pour un dîner unique autour d'accords de mets et des vins des Hospices.

Réservation obligatoire pour le repas au bar des Accords sur www.coteclimatsvins-bourgogne.com

• Dimanche 26 novembre

// Forêt des enfants à Dijon

La Forêt des enfants est une action de Dijon métropole en faveur de la biodiversité, organisée au chemin de la Rente de Giron. Cette année, elle s'adresse à tous les habitants de la métropole et en particulier aux familles qui ont accueilli un enfant né entre octobre 2022 et septembre 2023. Les parents dont les enfants sont nés en 2021/2022 sont également invités. Au programme, de 9 heures à 16 heures : Plantation d'arbres pour célébrer les naissances de l'année, manège à propulsion parentale, balade en calèche (de 10 h à 12 h et de 14 h à 16 h), maquillage, coloriage, jeux en bois XXL, petite restauration (soupes, gaufres salées/sucrées…). Entrée gratuite.

metropole-dijon.fr

Nièvre

• 31 octobre au 31 décembre

// Boutique éphémère

À l'initiative de l'association L'arc en Ciel sur la ville, la boutique éphémère Le Paradis à Decize ouvrira ses portes du 31 octobre au 31 décembre au 11 rue Louise Blanc à Decize (du lundi au samedi de 10 à 19 h et le dimanche de 14 h à 18 h). Cette boutique associative de créateurs propose des créations 100 % fait main, 100 % françaises et des animations : concerts, défilé de mode et apéro guinguette ! Ainsi, les visiteurs pourrons fêter l'inauguration le 31 octobre 2023 à partir de 18 h 30 avec vin chaud offert et concert d'Hugues Futo. Le 25 novembre sera proposé un apéro guinguette et défilé de mode, à partir de 17 h. Le 9 décembre, à partir de 18 h 30 aura lieu un apéro concert de La Réponse D.

Plus d'infos sur : https://www.facebook.com/people/L-Art-en-ciel-sur-la-ville/61551795999629/

• le 15 novembre

// Réunion publique

Afin de relancer le Comice Agricole de l'ancien Canton du Pays Charitois en 2024 une réunion publique est organisée le mercredi 15 novembre 2023 à la salle des fêtes de la Charité-sur-Loire à 19 h. Cette rencontre sera l'occasion d'informer sur la date et la programmation envisagées mais surtout de créer le Comité d'organisation avec toutes celles et ceux qui souhaiteraient s'investir dans ce projet d'envergure.

• 24 novembre au 31 décembre

// Boutique éphémère

Les ILLUS', le collectif de graphistes et illustrateur.ice.s neversois, sont ravis de vous présenter la 2e édition du marché de Noël d'art graphique. C'est à Nevers et il durera toute la période magique. Au programme : la maintenant fameuse exposition-vente de leurs univers variés et aussi de leurs quelques guests surprise. Encre, Collage, peinture, broderies, dessins, pléthore d'objets et œuvres graphiques, à la fois pièces uniques et tirages numérotés, et le plaisir de proposer des ateliers créatifs pour petits et grands (sur inscription) durant cette période de fête. Venez célébrer le lancement de cet évènement gratuit et ouvert à tous lors du vernissage le vendredi 24 novembre à partir de 19 heures, 18 rue des Francs Bourgeois à Nevers.

// LANGUE

Vivre l'aventure du français à Villers-Cotterêts

La Cité internationale de la langue française au château de Villers-Cotterêts, a été inaugurée le 30 octobre par Emmanuel Macron, président de la République.



La bibliothèque magique virtuelle propose une recommandation de lecture personnelle grâce à l'intelligence artificielle. Et si vous découvriez votre nouveau livre préféré ?



À partir de 2017 a commencé un chantier inédit pour un budget total de 211 millions d'euros : 23 000 mètres carrés, 265 000 ardoises, des milliers de pierres de détails aux mains de plusieurs dizaines d'entreprises, 600 compagnons coiffés d'une verrière unique en son genre.



Emmanuel Macron : *« La langue française bâtit l'unité de la Nation parce que la langue française est une langue de liberté et d'universalisme ».*

« C'était un rêve fou, il y a presque 7 ans, de vouloir faire revivre ce château et de vouloir y faire une Cité internationale pour la langue française. Vous avez réalisé ce rêve. Vous avez montré qu'une utopie, c'est une réalité qui simplement dépend de la volonté, de l'ambition, de celles et ceux qui la portent. C'est la plus belle métaphore de notre langue et sans doute de notre Nation » a expliqué Emmanuel Macron s'adressant aux invités.

En 2017, lors de sa campagne présidentielle, le chef de l'État avait promis de faire restaurer le château complètement délabré de Villers-Cotterêts où en août 1539, François 1er signât l'ordonnance établissant le français pour les documents administratifs et juridiques. C'était devenu la langue officielle du pays. *« Aussi, faire revivre ce lieu devait nous conduire, comme par une évidence, à en faire un lieu dédié aux français, à notre langue et à l'aventure de celle-ci »*

Premier lieu dédié à la langue française

Jouer avec les mots, apprendre, comprendre, partager, faire connaître la langue ici en France où à l'étranger et faire du français un instrument d'unité, tels sont les objectifs de la Cité entièrement consacrée à la langue française. Le parcours permanent de la Cité, interactif et ludique, offre une immersion au cœur de la langue française. Un parcours de visite de 1 200 m², situé au cœur du château, est constitué de 15 salles. Au fil des pièces, les visiteurs découvrent l'histoire du château, de la langue française, des créations artistiques contemporaines, une exposition d'œuvres et de documents… Des jeux interactifs sont également proposés sur les différentes formes d'expression française, orales comme écrites, mais aussi son rapport au monde. Il y a aussi l'incontournable bibliothèque magique, où l'intelligence artificielle posera au visiteur quelques questions et proposera, en fonction des réponses, un livre à lire. Dans la salle des jeux, amusez-vous avec la langue française en découvrant des sonorités et mots du monde entier, défiez la grille géante de mots mêlés, jouez aux *« prêtés-rendus »* des mots entre le français et l'anglais, ou encore initiez-vous à la variété des mots régionaux pour désigner un même objet. Car oui, en France, 72 langues régionales sont officiellement reconnues et cohabitent avec le français. Sous le dôme, une spectaculaire projection à 360° présente le voyage des mots jusqu'au français. Le parcours aboutit à la salle où est présentée l'ordonnance signée par François Ier en 1539 à Villers-Cotterêts, placée non loin de sa statue. C'est bien une cité et non pas un musée. Car le parcours permanent s'enrichit de lieux de vie, de rencontres, de loisirs et de savoirs où se tiendront des formations, des ateliers, des résidences d'artistes, des chercheurs, un auditorium, un laboratoire de technologie linguistique. *« Chacun doit s'y sentir chez lui »*, a assuré Emmanuel Macron, remerciant au passage toutes les personnes qui se sont impliquées dans le projet. *« Ce projet est à la fois un projet patrimonial, qui permet de faire revivre cette façade royale, l'escalier du roi et de la reine, la chapelle, de manière magnifique ». « Musée, odyssée, et donc cité à travers laquelle nous irons de mot en mot, de livre en livre, interactive, immersive, salle de spectacle également, qui permettra ici de partager l'expérience de la langue. Ce sera un lieu pour les enseignants et leurs élèves, pour venir apprendre, découvrir, étudier la langue française, pour venir se former également aux Français et à la littérature. Un lieu pour les traducteurs, un lieu pour les artistes, et donc lieu de spectacle ouvert à la ville, à la région ».*

La langue française synonyme d'unité

Pour Emmanuel Macron, pas de doute, la langue française bâtit l'unité de la Nation et elle est une langue de liberté et d'universalisme. *« La langue française nous rassemble dans notre unité et notre diversité. À travers les voyelles ouvertes des Parisiens, les infections chantantes des Outre-mer, les « A » du Nord qui s'arrondissent en « O », les « R » rocailleux de l'est, les « E » muets du Sud qui se font sonores et solaires. La langue se colore aussi de nos climats, des régions, des humeurs, des traditions, ni tout à fait la même, ni tout à fait une autre, mais une et indivisible comme la République, comme notre peuple, comme son socle de valeurs ».*

Pas d'écriture inclusive

Si la langue française est vivante, un Français peut parfaitement se réclamer de plusieurs appartenances linguistiques. *« Chacun a le droit de connaître, parler, transmettre sa ou ses langues, et c'est un droit non négociable. Toutes les langues sont égales du point de vue de la dignité. C'est pourquoi je veux que nos langues régionales soient encore mieux enseignées et préservées, qu'elles trouvent leur place dans l'espace public en un juste équilibre entre leur rôle d'ancrage de langue régionale et le rôle essentiel de cohésion de la langue nationale »*, détaille le Président de la République. *« Nous avons besoin de toutes ces langues et d'une langue qui soit la même de Lille à Nouméa, de Marseille à Pointe-à-Pitre, pour nous sentir appartenir à la même entité nationale en nos différences. Nous avons besoin du français pour former la France ». « Il faut permettre à cette langue de vivre, de s'inspirer des autres, de voler des mots, y compris à l'autre bout du monde, de continuer à inventer, mais d'en garder aussi les fondements, les socles de sa grammaire, la force de sa syntaxe, et de ne pas céder aux airs du temps ».* Et de prendre position sur l'écriture inclusive: *« dans cette langue, le masculin fait le neutre. On n'a pas besoin d'y rajouter des points au milieu des mots ou des tirets ou des choses pour la rendre visible ».* Se félicitant de l'ouverture de la Cité internationale de la langue française, Emmanuel Macron a conclu son discours d'une heure par ces mots : *« cet ultime lieu de l'utopie réalisée, faites-le vôtre, emparez-vous en, faites-le vivre, continuez de le transformer, de le réinventer, faites-le plus grand, plus beau, formez des enfants, apprenez à des adultes, créez ici des écrivains, des comédiens, des traducteurs, des interprètes, faites-les voyager, accueillez ! Soyez une langue hospitalière et voyageuse, la langue française, la nôtre ».*

Gaëtane Trichet

Le sud de l'Aisne, terre d'écrivains

Alexandre Dumas à Villers-Cotterêts, Racine à La Ferté-Milon, Jean de la Fontaine à Château-Thierry… Le sud de l'Aisne, dans le pays du Valois niché entre l'Oise et l'Aisne, est une terre de culture. *« La langue française est là, partout déjà ». « Nerval y fut tant inspiré, Claudel là aussi partagea une partie de son imaginaire et de sa vie. Et donc, oui, le Valois n'est pas un lieu comme les autres, épicentre politique et littéraire »*, a assuré Emmanuel Macron.

Un lieu chargé d'histoire

Le Président Macron est revenu sur la construction de l'édifice, par François 1er, qui sortant de sa captivité, revint en France et décida avec plusieurs grands architectes de l'époque, de créer ou de réinventer plusieurs lieux, donnant d'ailleurs à l'architecture renaissante française ses heures de gloire. *« Et donc ici même dans ce qu'il appelait lui-même Montplaisir, les travaux sont lancés au début des années 1530 et ce lieu deviendra un lieu de chasse régulière, de séjours réguliers et de gouvernement. Et donc en effet, dans ce lieu où, imaginez une seule seconde, Rabelais, Clément Marot sont venus passer des séjours. François Ier vient chasser et gouverne. Henri II l'adore. Molière, dit-on – certains y ont fait référence – y donne Tartuffe pour Louis XIV. Puis, au moment de l'an II, cela devient une caserne pour soldats, et le consul Bonaparte décide d'en faire un asile pour les mendiants. Puis, à travers les âges, ce lieu devient hospice, Kommandantur durant la Deuxième Guerre mondiale, puis redevient un lieu de solidarité pour les sans-abri âgés durant plusieurs décennies, avant de tomber progressivement à l'abandon. Et l'abandon fut complet en 2014, même si une partie du bâtiment fut abandonnée bien des années plus tôt ».*